



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

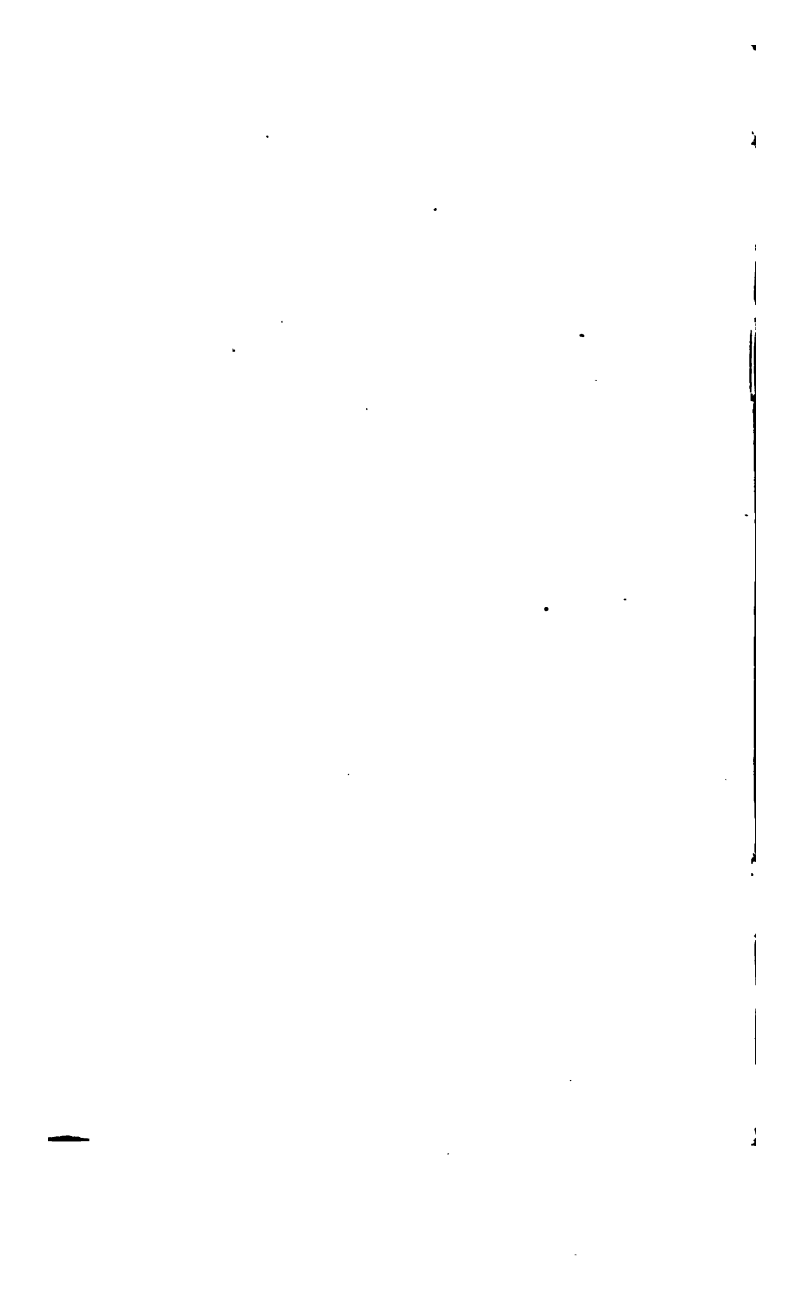
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

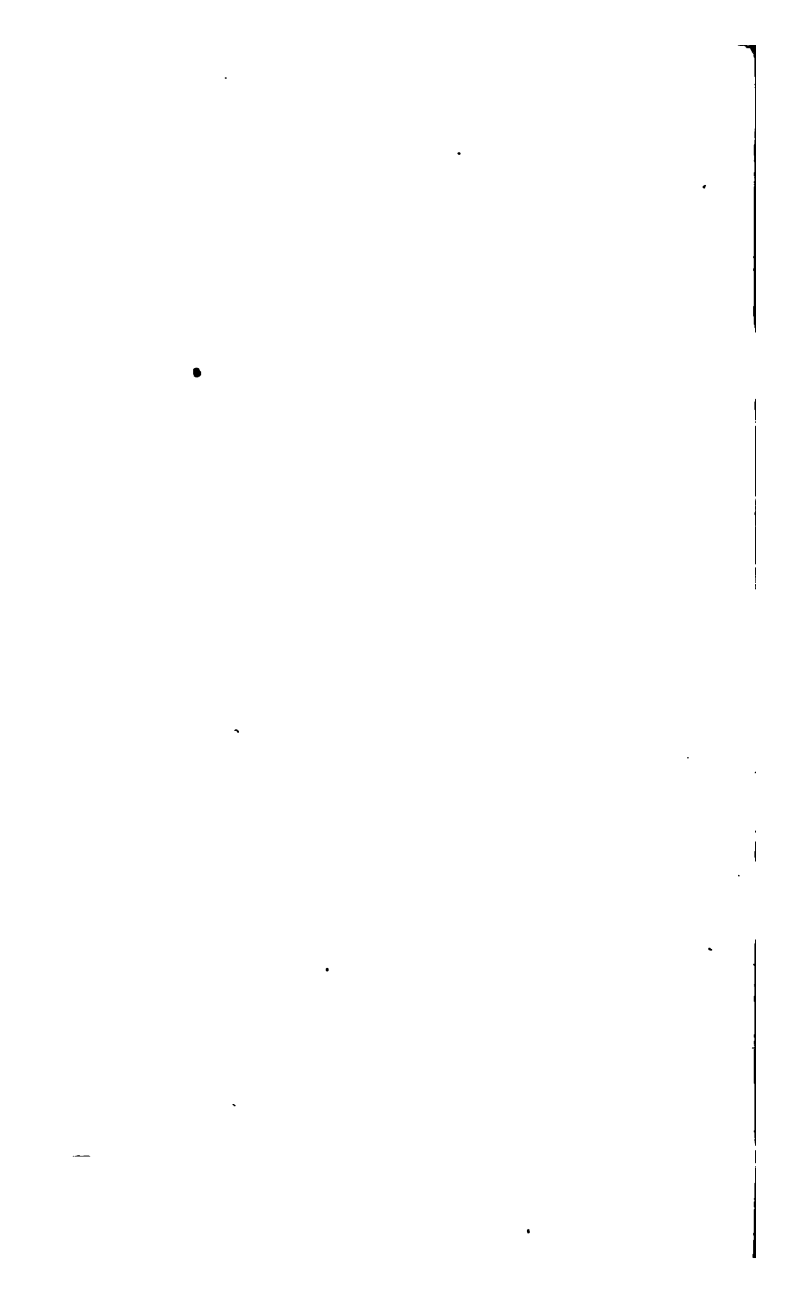
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



B
2103
.C6
1.757







C O D E

DE

L A N A T U R E,

M. D C C. L V I I I.

SECRET
CONFIDENTIAL

Morelly

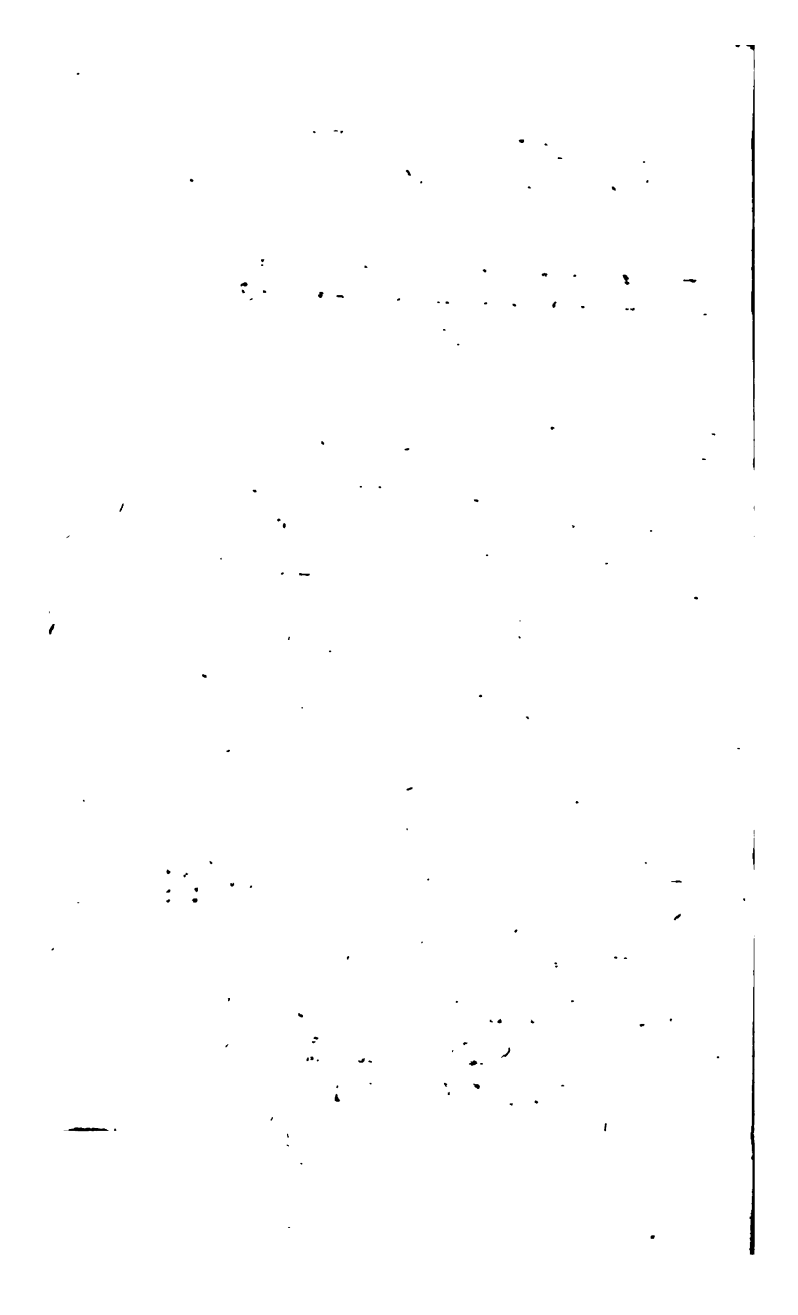
C O D E
DE
LA N A T U R E,
O U
LE V É R I T A B L E
ESPRIT DE SES LOIX,
De tout tems négligé ou méconnu.

Quaque diu lacuere, canam Ovid.



PAR-TOUT,
CHEZ LE VRAI SAGE.

M. DCC. LVII.





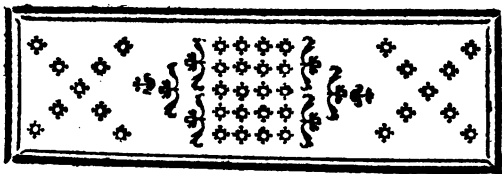
PRÉFACE.

NON est mora longa * Qu'on lise ce Livre ou non , peu m'importe ; mais si on le lit , il faut achever avant toute contestation. Je ne veux point d'audience à demi , ni de Juge prévenu ; il faut pour m'entendre , quitter ses plus chers préjugés : laissez un instant tomber ce voile , vous appercevrez avec horreur la source & l'origine de tous maux , de tous crimes , là-même où vous prétendez puiser la sagesse. Vous verrez avec évidence les plus simples & les plus belles leçons de la Nature perpétuellement contredites par la Morale & la Politique vulgaire. Si le cœur

* Horace.

P R E F A C E.

& l'esprit fasciné de leurs dogmes ,
vous ne voulés ni ne pouvés en sentir
les absurdités , je vous laisse au torrent
de l'erreur. *Qui vult decipi decipiatur.*



C O D E
D E
L A N A T U R E.

P R E M I E R E P A R T I E.

*Defauts des Principes généraux de la
Politique & de la Morale.*

Sujet de cette Dissertation.



JE développe analytiquement dans cette Dissertation, des vérités qui, malgré leur simplicité & leur évidence sont presque de tout tems demeurée dans l'oubli, ou environnées des ténèbres des préjugés. Je tâche de rassembler ces vérités éparfes çà & là dans les écrits de quelques-uns de nos Sages; mais confondues dans un si grand nombre de fausses opinions, ou si foiblement énon-

cées , qu'elles y sont à peine aperçues. Je les ai réunies pour leur restituer toute leur force. Un Poëme aussi nouveau par son sujet que par sa construction , vient de revêtir ces vérités de toutes les graces de l'*Epopée* , pour les faire briller avec plus de charmes. Je ne leur laisse dans cette Dissertation , d'autres ornemens que leur propre évidence.

Tel est le déplorable état de la raison , qu'il faut faire mille efforts , user de mille stratagèmes pour déchirer le bandeau qui l'aveugle , & lui faire tourner les yeux vers les vrais intérêts de l'humanité : c'est le but de la *Basiliade*. Après avoir dit un mot du sujet & de la conduite de ce Poëme , j'expose ici tout nûment , le système de sa Morale.

Réflexions générales sur la conduite & le but de la Basiliade.

Il semble que l'Auteur ait pensé que , sans étudier la poétique d'Aristote ni ses commentaires , on pouvoit , à l'aide d'une imagination vive , dirigée par le jugement , construire une *Poëme épique* dans toutes

les règles de l'art, ces règles sont-elles mêmes fort postérieures à l'exercice du génie sur des sujets héroïques, & c'est des productions de ce *feu de l'ame*, qu'elles ont emprunté leur autorité. En un mot, comme on a raisonné, & raisonné juste, avant qu'il y eût une Logique artificielle, il y a eu de très-beaux Poëmes, avant qu'on s'avisât d'observer comment ils étoient construits.

Je crois comme lui, qu'en rendant justice aux ingénieuses rêveries des Anciens & des Modernes qui se sont signalés, on pouvoit ouvrir une nouvelle carrière à l'Épopée, & bâtir sur un plan dans lequel il n'entrât rien des actions fougueuses, de ces événemens tragiques & sanglans, ni de ces aventures romanesques, que les grands Poëtes ont estimé dignes de leurs chants.

Les fictions de ces hommes célèbres, tiennent toutes aux préjugés religieux, politiques & moraux des nations qu'ils ont voulu instruire ou flatter; ils respectoient eux-mêmes ces préjugés; & plus touchés du spécieux que du réel, ils ne cherchoient qu'à embellir ce qu'ils croyoient bon & louable.

En examinant sérieusement combien leur Morale est inférieure aux fables & aux allégories dont ils s'efforcent de l'orner, on ne peut s'empêcher de les comparer à des Artistes qui décoreroient d'une riche broderie une étoffe de vil prix. J'admire la beauté de l'ouvrage & méprise la matière. Ces heureux génies vouloient plaire, parce qu'ils espéroient instruire : leur intention fait leur éloge : mais dans le vrai, ils n'ont réussi qu'à demi, ils ont plu seulement.

Il paroît que l'Auteur ambitionne comme eux la gloire d'être utile au genre-humain, & qu'il fait des efforts pour les surpasser : pour parvenir à ce point, il a pris une route presque toute nouvelle, & il lui a fallu de nouveaux moyens. Il n'avoit point de modèle ; où en prendre ? Là-même où personne ne s'est avisé d'en chercher.

Chaque Poëte s'est contenté de renfermer son sujet dans les limites d'un trait d'histoire ou de fable qui intéressât les mœurs de la religion ou la gloire d'une nation ; Mr. M***** ne se prescrit d'autres bornes, que celles des vrais avanta-

ges de l'humanité entière. Enfin, il lui falloit un héros, qui pour être capable de régir un peuple selon les loix paisibles de la simple Nature, ne ressemblât point à la plupart de ceux que l'erreur admire & auxquels la flatterie prodigue les titres les plus fastueux.

Il n'étoit pas moins nécessaire que les machines de ce Poëme n'eussent rien de ce que, de tout tems & presque par-tout, la superstition a prêté de monstrueux ou de ridicule aux objets de ses frayeurs & de son culte fanatique. Il falloit que ces machines produisissent, non le puérite merveilleux des prestiges, mais la ravissante organisation de l'univers. Les Puissances protectrices de son Héros devoient être de magnifiques emblèmes des seuls vrais attributs de la Divinité, & non des fantômes bizarrement personnifiés, qui, dans nos Poëmes ordinaires, servent à mener au dénouement l'entreprise hardie de quelque forcené, ou à tirer d'embaras quelque malheureux.

Sans plus long parallèle, on sentira à la lecture de son Ouvrage, toutes ces diffé-

rences : on y remarquera aussi, qu'à l'égard des tableaux & des descriptions, l'Auteur a tâché comme nos écrivains célèbres, d'imiter la belle Nature; & que s'il s'est quelquefois trouvé le copiste des mêmes objets, il a évité, autant qu'il est possible, de les prendre dans la même attitude ou sous le même point de vue. Je laisse le Lecteur juge de la nouveauté du spectacle aussi bien que de la bonté du dessein & de l'exécution. Passons des moyens au but principal.

Ce but est de faire voir que le véritable Héros est l'homme même formé par les leçons de la Nature, & de saper par les fondemens, tous les malheureux préjugés qui le rendent sourd à la voix de cette aimable législatrice. C'est de la dignité de ce sujet, que se tire le principal titre de ce Poëme, * & sous l'allégorie de *Naufrage des Isles flottantes*, on désigne le sort que l'on veut faire subir à la plupart des frivolités dont la raison est offusquée.

* La *Basilade* signifie en grec, les actions héroïques d'un homme vraiment digne de l'Empire du monde.

*Erreurs invétérées de la Morale vulgaire ;
difficultés d'en percevoir les ténèbres & la
multitude.*

Il est surprenant , pour ne pas dire prodigieux , de voir combien notre Morale , à peu près la même chez toutes les Nations , nous débite d'absurdités sous le nom de principes & de maximes incontestables. Cette science qui devrait être aussi simple , aussi évidente dans ces premiers axiomes & leurs conséquences , que les Mathématiques elles-mêmes & défigurée par tant d'idées vagues & compliquées , par tant d'opinions qui supposent toujours le faux , qu'il semble presque impossible à l'esprit humain , de sortir de ce cahos : il s'accoutume à se persuader ce qu'il n'a pas la force d'examiner. En effet , il est de millions de propositions qui passent pour certaines , d'après lesquelles on argumente éternellement ; voilà les *préjugés*. Je les compare à ces dissertations que font les Antiquaires sur de fausses médailles. Si l'on est étonné que ces Sçavans s'en soient laissé imposer par quelque fondeur , le Sage ne l'est pas moins de

voir les hommes assujettis depuis tant de siècles à des erreurs qui sans cesse troublent leur repos. La raison générale de cet aveuglement, de sa durée & de la difficulté d'en guérir c'est que la vérité, est une mesure si fine, si précise & si déliée, que de la moindre quantité qu'on la manque, cet écart infiniment petit à son origine & presque imperceptible, croît avec une rapidité & dans une progression beaucoup plus énorme, qu'aucune erreur de calcul, mais avec cette fâcheuse différence, que plus on se trompe, moins on croit se tromper : si l'on vient à le reconnoître, alors l'étendue de ce Dédale, ses énormes détours effrayent, étourdissent; on ne peut, ou on n'ose en chercher les issues.

Dans les derniers tems, & même de nos jours, les Bacons, les Hobbes, les Lok, les Pope, les Montesquieu, &c. ont tous apperçu que la partie la plus imparfaite de la Philosophie, étoit la Morale tant à cause de la complexité embarrassante de ces idées, que par l'instabilité de ses principes par l'irrégularité de sa méthode qui ne peut rien réduire en démonstration, trouvant

à chaque pas des propositions dont la négative peut également se défendre.

Ces difficultés ont rebuté partie de ces grands hommes, jetté l'autre dans un doute général; quelques-uns seulement ont essayé de décompenser ce tout, d'en examiner séparément les pièces; mais sans oser rien conclure; soit qu'ils n'aient pu découvrir le premier pli de ce nœud compliqué, soit qu'ils se soient contentés de le laisser deviner après avoir mis sur les voies.

Principes des erreurs des Moralistes anciens & modernes; ce qu'ils auroient dû faire pour les reconnoître & les éviter.

J'ai tâché de découvrir ce premier chaînon de l'erreur, & de rendre sensible ce premier Point *divergent* qui a toujours éloigné nos Moralistes & nos Législateurs de la vérité. Ecoutez-les tous, ils vous poseront pour principe incontestable & pour base de tous leurs systèmes, cette importante proposition, *L'homme naît vicieux & méchant.* Non, disent quelques uns, *mais la situation où il se trouve dans cette vie, la*

*constitution même de son être , l'expose inévitablement à devenir pervers. **

Tous prenant ceci à la rigueur, aucun ne s'est imaginé qu'il en pouvoit être autrement; aucun par conséquent, ne s'est avisé qu'on pouvoit proposer & résoudre cet excellent Problème :

Trouver une situation dans laquelle il soit presque impossible que l'homme soit dépravé, ou méchant, ou du moins, minima de malis.

Ce Problème & sa solution manqués, nos Instituteurs anciens ont perdu de vue l'unique cause première de tous les maux, l'unique *medium* évident qui pouvoit leur faire reconnoître une erreur commencée. Nos Modernes après eux, se sont trouvés encore plus éloignés d'une première vérité qui leur auroit fait nettement reconnoître la véritable origine, la Nature, l'enchaînement des vices, & l'inefficacité des remèdes que la Morale vulgaire prétend y apporter. Ils auroient pu, dis-je, à l'aide de ces

* Combien d'impertinences en prose & en vers n'a-t-on pas dit sur ce sujet.

lumières , facilement décomposer cette Morale d'institution , prouver le faux de ces hypothèses , l'impuissance de ses préceptes , les contrariétés de ses maximes , l'opposition de ses moyens avec leur fin , en un mot , démontrer en détail les défauts de chaque partie de ce corps monstrueux.

Cette analyse , comme celle des Equations mathématiques , écartant & faisant disparaître le faux , le douteux , auroit enfin fait sortir *l'inconnue* , je veux dire , la Morale véritablement susceptible des démonstrations les plus claires.

En suivant cette méthode , j'ai découvert que de tout tems nos Sages , pour chercher à guérir une dépravation qu'ils ont mal à propos , cru un fatal apannage de la condition humaine , ont commencé par imaginer que la cause de cette caducité étoit où elle n'exista jamais , & ont été précisément prendre ce poison pour le remède du mal dont ils le prétendoient cause.

Se repétant sans cesse , aucun de ces prolixes discoureurs ne s'est avisé de soupçonner que cette cause de la corruption des hommes fût précisément une de leurs pre-

mieres leçons ; la matière leur en paroïsoit trop pure , trop auguste ; leurs loix , leurs règles trop prudentes & trop respectables , pour qu'on osât leur imputer cet énorme grief ; ils ont mieux aimé le rejeter sur la Nature : ainsi l'homme au sortir de ses mains , quoiqu'également privé de toutes idées Métaphysiques ou Morales , simplement muni des facultés propres à recevoir ces idées ; l'homme , dans les premiers instans de son existence , plutôt absolument indifférent à tout mouvement , que porté à aucune fougue impétueuse , se trouve , par la plupart de nos Philosophes , suffisamment pourvu de quantité de vices mêlés de quelques vertus *innés* , aussi-bien que d'idées de même nom. Avant même que de voir le jour , il porte dans son sein les funestes semences de dépravation qui l'excitent à chercher son bien aux dépens de toute son espèce & de l'univers entier , s'il étoit possible.

Quand je passerois cette spécieuse absurdité , je serois toujours en droit de faire remarquer , que loin de chercher les moyens de déraciner ou de reprimer ces

mauvais panchans pour laisser fructifier quelques foibles vertus, dont, selon ces Docteurs, les racines ne sont pas absolument pourries; que loin, dis-je, de fomenter ces salutaires dispositions, ils ont fait précisément tout ce qu'il falloit pour jeter & faire éclore dans le cœur de l'homme, une semence de vice qui n'y fût jamais, & pour étouffer le peu de vertus qu'ils imaginent y cultiver.

Causes de la corruption de l'amour-propre.

Voyons par exemple, cet amour-propre dont vous faites un hydre à cent têtes, & qui l'est en effet devenu par vos propres préceptes. Qu'est-il cet amour de soi-même dans l'ordre de la Nature? un désir constant de conserver son être par des moyens faciles & innocens que la Providence avoit mis à notre portée, & auxquels le sentiment d'un très-petit nombre de besoins nous avertissoit de recourir.

Mais dès que vos institutions ont eu environné ces moyens d'une multitude de difficultés presque insurmontables, & même de périls effrayans, *Natura bellum indicans*

confligat oportet; étoit-il étonnant de voir un paisible panchant devenir furieux, & capable des plus horribles excès, vous obliger à travailler pendant des milliers de siècles, avec autant de peine que peu de succès, à calmer ses transports ou réparer ses dégats ? est-il étonnant que vous ayés vu cet amour de nous-même, ou se transformer en tous les vices, contre lesquels vous déclamés vainement, ou bien prendre le masque des vertus factrices que vous prétendiés lui opposer ?

C'est donc précisément de votre triste *Morale* que l'éducation commune des hommes empruntant ses lugubres couleurs, on a vu & l'on voit ses leçons, porter dans leur cœur, dès la plus tendre enfance, le funeste levain que vous attribués faussement à la *Nature*.

Donc le premier usage que fit un pere de pareils préceptes pour instruire ses enfans, fut l'époque fatale de l'esprit d'indocilité, de révolte & de violence. Etoit-ce un vice de la *Nature* que cette résistance ? non, certainement, elle étoit une défense bien légitime de ses droits.

Si ce pere simple & sauvage erroit dans les moyens de policer sa famille & d'y maintenir la paix; si l'ordre qu'il s'étoit avisé d'y établir pour cette fin, étoit vicieux, les inconveniens dans ces commencemens, n'étoient pas considérables.

Vous, Réformateurs du genre-humain, qui deviez être avertis par ces inconveniens des défauts de cette police, en sentir la cause, en remarquer les effets, en prévoir les dangereuses conséquence, êtes-vous excusables d'avoir adopté ses erreurs, d'en avoir favorisé les progrès, de les avoir multipliées comme les nations, au gouvernement desquels vous les avés fait servir de règles?

Telles sont en général les méprises invétérées que l'on attaque dans la *Basilide*; & voici en peu de mots les vérités que je prétens établir dans cet Ouvrage.

Etat de l'homme au sortir des mains de la Nature, & ce qu'elle a fait pour le préparer à être sociable.

L'homme n'a ni idées ni penchans innés. Le premier instant de sa vie le trouve en-

veloppé d'une *indifférence totale*, même pour sa propre existence. Un sentiment aveugle, qui ne diffère point de celui des animaux, est le premier moteur qui fait cesser cette indifférence.

Sans entrer dans le détail des premiers objets qui font sortir l'homme de cet engourdissement, ni de la manière dont cela s'opère, je dis que ses besoins l'éveillent par degrés, le rendent attentif à sa conservation, & c'est des premiers objets de cette attention, qu'il tire ses premières idées.

La Nature a sagement proportionné nos besoins, aux accroissemens de nos forces; puis en fixant le nombre de ces besoins pour le reste de notre vie, elle a fait qu'ils excédassent toujours de quelque chose les bornes de notre pouvoir. On va voir les raisons de cette disposition.

Si l'homme ne trouvoit aucun obstacle à satisfaire ses besoins, chaque fois qu'il les auroit contentés, il retomberoit dans sa première indifférence, il n'en ressortiroit que lorsque le sentiment de ces besoins renaissant l'agiteroient; & la facilité d'y pourvoir n'auroit pas besoin de lumières

supérieures à l'instinct de la brute ; il n'auroit pas été plus sociable qu'elle.

Ce n'étoit point là les intentions de la suprême Sageffe ; elle vouloit faire de l'espèce humaine un tout intelligent qui s'arrangeât lui-même par un mécanisme aussi simple que merveilleux , ses parties étoient préparées , & , pour ainsi dire , taillées pour former le plus bel assemblage ; quelques légers obstacles devoient moins s'opposer à leur tendance , que les exciter fortement à l'union : séparément foibles , délicates & sensibles , des desirs , des inquiétudes causées par la distance momentanée d'un objet propre à les satisfaire , devoient augmenter cette espèce d'*attraction morale*.

Que devoit-il résulter de la tension de ces ressorts ? Deux effets admirables , sçavoir
 1°. *une affection bienfaisante* pour tout ce qui soulage ou secoure notre foiblesse ;
 2°. *le développement de la raison* , que la Nature a mise à côté de cette foiblesse pour la féconder.

De ces deux sources fécondes devoient encore couler l'esprit & les motifs de sociabilité , une industrie , une prévoyance

unanime, enfin toutes les idées, les connoissances directement ou indirectement relatives à ce bonheur commun. On peut donc dire avec Sénèque, *Quidquid nos meliores beatosque faturum est, Natura in aperto aut in proximo posuit.*

C'est donc précisément dans ces vues que la Nature a distribué les forces de l'humanité entière avec différentes proportions entre tous les individus de l'espèce; mais elle leur a indivisiblement laissé la propriété du champ producteur de ses dons, à tous & un chacun l'usage de ses libéralités. Le monde est une table suffisamment garnie pour tous les convives, dont tous les mets appartiennent, tantôt à tous parce que tous ont faim, tantôt à quelques-uns seulement parce que les autres sont rassasiés; ainsi personne n'en est absolument le maître, ni n'a droit de prétendre l'être.

C'est sur la stabilité de cette base que la Nature avoit appuyé ce qui devoit être changeant & mobile; elle avoit pris soin d'en regler & combiner les mouvemens.

*Expofition détaillée des vrais fondemens de
fociabilité.*

Je m'arrêterai encore à confidérer les fondemens, l'ordre, & l'affortiment des principaux refforts de cette admirable machine.

1°. Unité indivifible de fonds de patrimoine, & usage commun de fes productions.

2°. Abondance & variété de ces productions plus étendue que nos besoins, mais que nous ne pouvons recueillir fans travail; tels font les préparatifs de notre confervations, les foutiens de notre être.

Repaffons auffi fur ce que la Nature a fait pour difpofer les hommes à une unanimité, à une concorde générale, & comment elle a prévenu le conflit de prétentions qui pourroit arriver dans quelques cas particuliers.

1°. Elle fait sentir aux hommes par la parité de fentimens & de besoins, leur égalité de conditions & de droits, & la néceffité d'un travail commun.

2°. Par la variété momentanée de ces besoins, qui fait qu'ils ne nous affectent

pas tous, ni également, ni dans les mêmes instans; elle nous avertit de relâcher quelquefois de ces droits pour les céder à d'autres, & nous induit à le faire sans peine.

3°. Quelquefois elle prévient entre nous l'opposition, la concurrence des désirs, des goûts, des inclinations, par un nombre suffisant d'objets capables de les contenter séparément; ou bien elle varie ces désirs, ces panchans; pour les empêcher de tomber en même tems, sur un objet qui seroit unique, *trahit sua quemque voluptas.*

4°. Par la diversité de force, d'industrie, de talens mesurés sur les différens âges de notre vie ou la conformation de nos organes, elle indique nos différens emplois.

5°. Elle a voulu que la peine, la fatigue de pourvoir à nos besoins, toujours un peu plus étendus que nos forces, quand nous sommes seuls, nous fit comprendre la nécessité de recourir à des secours, & nous inspirât de l'affection pour tout ce qui nous aide; delà notre aversion pour l'abandon & la solitude, notre amour pour les agrémens & les avantages d'une puissante réunion d'une société.

Enfin

Enfin, pour exciter & entretenir parmi les hommes, une *réciprocité*, de secours & de gratitude, pour leur marquer les instans qui leur prescrivent ces devoirs, la Nature est entrée dans les moindres détails, elle leur fait tour à tour éprouver inquiétude ou tranquillité, lassitude ou repos, affoiblissement ou augmentation de force.

Tout est compassé, tout est pénétré, tout est prévu dans le merveilleux *automate* de la société, ses engrainures, ses contrepoids, ses ressorts, ses effets : si l'on y voit contrariété de forces, c'est vacillation sans secousse ou équilibre sans violence, tout y est entraîné, tout y est porté vers un seul but commun.

Cette machine, en un mot, quoique composée de parties intelligentes, opère en général, indépendamment de leur raison dans plusieurs cas particuliers; les délibérations de ce guide sont prévenues, & ne le laissent que spectateur de ce qu'effectue le sentiment. On peut donc dire avec Cicéron : * *Natura ingenuit, sine doctrina notitias parvas maximarum rerum, virtutem ipsum inchoavit.* B

* De finibus, lib.

Sur quels principes la Morale & la Politique devoient établir leurs préceptes & leurs institutions.

C'étoit à la Morale & à la Politique, *ad ea principia quæ accepimus consequentia exquirere*. C'étoit d'après ces excellentes dispositions qu'elles devoient travailler à seconder la Nature par l'Art : c'étoit sur les opérations de celle-là qu'elles devoient régler celui-ci : c'étoit sur le partage des forces de l'humanité qu'elles devoient régler les devoirs & les droits de chaque membre, & leur distribuer leurs emplois : c'étoit là qu'il falloit appliquer la balance & le poids, le *cuique suum* : c'étoit sur les proportions des parties du Tout que les sciences de gouverner, & les cœurs, & les actions des hommes, devoient établir les vrais moyens de maintenir & d'encourager l'union d'une société, & d'en rétablir les accords, si quelque chose eut pu leur nuire ou les rompre. Ce que l'on nomme les tons de cette harmonie, je veux dire, les rangs, les dignités, les honneurs, devoient être mesurés sur les degrés de zèle, de capaci-

ré , sur l'utilité des services de chaque Citoyen : on pouvoit alors sans danger , pour encourager tout effort généreux , tendant au bien commun , y attacher les idées flatteuses dont on décore de vains fantômes , objets frivoles de l'envie ; ce vice tout honteux qu'il est , n'en veut qu'à ce qui ne peut nous être utile : il n'existe même & ne peut exister qu'où la vanité s'est appropriée , & le nom , & les avantages du mérite. En un mot , si l'on eut établi que les hommes ne seroient grands & respectables qu'à proportion qu'ils seroient bons , & plus estimés qu'à proportion qu'ils auroient été meilleurs , il n'y eût jamais eu entre eux que l'émulation de se rendre réciproquement heureux ; alors l'*oisiveté* , l'*inaction* auroient été les seuls vices , les seuls crimes & les seuls opprobres , alors l'ambition auroit été , non le desir de subjuguier ou d'opprimer les hommes , mais celui de les surpasser en industrie , en travail , en diligence : les égards , les louanges , les honneurs , la gloire auroient été de continuel sentimens de gratitude ou de jouissance , & non pas de honteux

tributs de la bassesse ou de la crainte pour ceux qui les paient, ou de vains & d'orgueilleux appuis de ce qu'on nomme fortune, élévation, pour ceux qui les exigent & les reçoivent.

Le seul vice que je connoisse dans l'univers, est l'*Avarice*; tous les autres, quelque nom qu'on leur donne, ne sont que des tons, des degrés de celui-ci; c'est le Protée, le Mercure, la base, le véhicule de tous les vices. Analysez la vanité, la fatuité, l'orgueil, l'ambition, la fourberie, l'hipocrisie, le scélératisme, décomposez de même la plupart de nos vertus sophistiques, tout cela se résoud en ce subtil & pernicieux élément, le *desir d'avoir*, vous le retrouverés au sein même du desintéressement.

Or, cette peste universelle, l'*intérêt particulier*, cette fièvre lente, cette *éthisie* de toute société auroit-elle pu prendre où elle n'eût jamais trouvé, non-seulement d'aliment, mais le moindre ferment dangereux?

Je crois qu'on ne contestera pas l'évidence de cette proposition : que *là où il n'existeroit aucune propriété, il ne peut exister*

aucune de ses pernicieuses conséquences.

Idée de la probité naturelle ; comment on pouvoit en prévenir la corruption.

Alors la *probité naturelle* qui , dans l'ordre général de l'univers , est le résultat d'un arrangement infiniment sage , dans lequel aucun Etre ne peut sans cause accidentelle , nuire au mouvement ni à l'existence d'un autre ; cette probité , dis-je , seroit demeurée ce qu'elle étoit dans l'homme , un éloignement invincible de toute action dénaturée , une loi dictée par le sentiment , approuvée & chérie par l'esprit & le cœur : loin de rencontrer de continuels obstacles qui affoiblissent ou détruisent cet état paisible de l'Etre raisonnable , l'homme exempt des craintes de l'indigence , n'eût eu qu'un seul objet de ses espérances , qu'un seul motif de ses actions , *le bien commun* , parce que le sien particulier en auroit été une conséquence infaillible. Donc je le repète ; ce que l'on nomme *probité* seroit demeuré inaltérable , elle auroit acquis tous les ornemens que nous vantons dans le commerce de familiarité , je veux dire , la complaisan-

ce l'affabilité; en un mot, la politesse des manières ainsi que celle des mœurs.

Qui ne comprendra que cette Morale auroit été susceptible des démonstrations, non-seulement les plus claires, mais les plus simples & les plus à la portée de tous les hommes? qui peut douter que l'éducation, tirant ses préceptes de cette Morale, auroit donné à des vérités très sensibles & généralement intéressantes, au moins autant de pouvoir & de crédit sur tous les cœurs, que l'éducation ordinaire donne de force & d'empire à mille préjugés ridicules? La nôtre, en prevenant toute habitude vicieuse, auroit laissé ignorer aux hommes qu'ils pussent devenir méchants.

Mais avant que d'examiner plus en détail pourquoi la *probité* naturelle de la créature raisonnable s'est si prodigieusement altérée, tirons des objections même des Moralistes, de nouvelles preuves de l'efficacité des leçons d'une éducation qui seroit réglée sur nos principes.

Objection.

Quand on vous accorderoit, disent-ils,

que la Politique & la Morale s'y font fort mal pris pour remédier à nos maux, seroit-il moins vrai de soutenir que leur impuissance vient moins de leur propre fonds, que de la mauvaise volonté des hommes, qui naissent avec des panchans vicieux qu'il faut reprimer par la violence ?

Voyez, par exemple, deux enfans ; à peine discernent-ils les objets que vous appercevés en eux un esprit de contention, de dispute, de mutineries, d'impatience & d'obstination, l'un, quoique déjà pourvu de ce que ses cris vous ont averti qu'il desiroit, veut encore avoir ce que vous venés de donner à un autre : on voit souvent ces débiles automates se disputer avec colere & emportement, un chétif amusement. Funeste présage de leur future férocité, de leur future discorde !

Réponse.

Je répons premièrement, que les enfans n'étant alors pourvus d'un instinct guères plus raffiné que celui de certains animaux qu'on apprivoise, n'ont, non plus que ces animaux, que des accès momentanés de

colere, que des fujets paffagers de difcorde, caufé par un fentiment prompt & vif de quelque befoin ou de quelque inquietude, qui les met quelquefois en concurrence pour la poffeffion d'une même chofe; mais ces fortes de diffentions, de querelles de peu de durée qui naiffent entre les brutes de même efpèce, font pour elle en général, de fi peu de conféquence, que fi l'homme reftoit comme ces animaux, borné à un petit nombre de facultés, il n'auroit comme eux, ni haine, ni jalousie, ni aucune paffion habituelle, ni volonté déterminée & opiniâtre qui pût le porter conftamment à des actions féroces; ainfi il n'auroit pas eu plus befoin de Morale & de loix que la brute; il n'auroit pas été moralement plus méchant ni plus dépravé qu'elle envers fon efpèce.

Quelle éducation prévient tout vice.

J'ajoute en fecond lieu, que puifque chez l'homme la raifon fuccède à une forte de fentiment aveugle, il eft fait pour être le plus doux & le plus traitable de tous les animaux, & le feroit, en effet, devenu,

si d'abord ce sentiment stupide n'eût été mécaniquement employé qu'à le familiariser avec des habitudes pacifiques : la raison fût ensuite venue les perfectionner ; elle n'étoit point faite , quoiqu'en disent nos Philosophes , pour combattre en nous des passions fougueuses , ou pour prévenir des désordres qui n'eussent jamais existé , si l'homme eût été préparé , & , pour ainsi dire , apprivoisé par le mécanisme d'une éducation conforme à nos principes ; il n'eût plus alors eu besoin de faire usage des facultés de son esprit , que pour connoître & jouir des avantages d'une société sagement constituée : accoutumé dès ses premières années à se plier à ses loix , il ne se seroit jamais avisé d'y contrevenir. Aucune crainte de manquer de secours , ni de choses nécessaires ou utiles , n'eût excité en lui des desirs démesurés. Toute idée de propriété sagement écartée par ses peres , toute rivalité prévenue ou bannie de l'usage des biens communs , auroit-il été possible que l'homme eût pensé à ravir , ou par force , ou par ruse , ce qui ne lui eût jamais été disputé ?

Je veux convenir que , malgré les sages précautions de notre système d'éducation , il eût toujours existé parmi les hommes quelques sujets de contention , de dispute , mais ces légères irrégularités auroient été aussi passagères que les causes & les circonstances qui les auroient produites. La cause générale & permanente de toute discorde n'existant point , le cœur humain ne se trouvant plus exposé à de longues & violentes secousses , ni agité de cruelles perplexités , il est évident qu'il n'eut pu contracter les vicieuses habitudes qui le dépravent : d'ailleurs , les préjugés pacifiques de son éducation eussent sans cesse aidé la raison , qu'une infinité de fausses idées n'eussent point offusquée , à calmer de très-foibles agitations.

*Quelle éducation perpétue les erreurs de la
Morale.*

Ce que je viens d'accorder à nos adversaires , me fournit de nouvelles armes contre eux. Puisqu'il n'est point de la condition présente de l'humanité , de trouver des moyens parfaitement efficaces de pré-

venir tout trouble dans une société, quels funestes effets ne doit-il pas résulter des préceptes, des exemples & des préjugés transmis de pere en fils, par une éducation qui d'après une Morale pleine d'erreurs énormes, respectées comme d'éternelles vérités, effarouche l'homme dès son enfance, & ne tourne sa raison naissante que sur des considérations affligeantes? Est-il étonnant alors de voir cette raison devenir un des plus dangereux instrumens de méchanceté? C'est de là qu'il en faut dater les égaremens.

En effet, à quoi cette éducation prépare-t-elle, & l'esprit & le cœur? sinon à subir le joug d'une morale factice qui tourne le dos à la Nature, & se trouve perpétuellement en contradiction avec elle-même; puisque par ses propres conseils, les choses se trouvent malheureusement arrangées, ou plutôt bouleversées, de façon qu'en une infinité de circonstances, il faut qu'il naisse de violentes & fougueuses passions, des moyens même qu'elle indique pour les combattre & les dompter.

La plupart des Législateurs ont rompu les liens de sociabilité, & occasionné ou entretenu les suites fâcheuses de cette rupture.

Tâchons maintenant de confirmer par l'expérience, des vérités que nous venons d'établir par le raisonnement, vérités importantes & précieuses, qui, depuis six à sept mille ans, qu'une grande partie de notre espèce se souvient d'avoir reçu des loix, ont été contredites par ceux qui se sont mêlés de les lui prescrire.

Montrons que ces prétendus Sages que notre imbécillité admire, en privant la moitié des hommes des biens de la Nature, ont abrogé ses sages dispositions, & on, ouvert la porte à tous les crimes.*

Ces guides aussi aveugles que ceux qu'ils prétendoient conduire, on éteint tous les motifs d'affection qui devoient nécessairement faire le lien des forces de l'humanité. Ils ont changé toute prévoyance unanime.

* Qu'on suspende ici l'objection qu'on pourroit me faire en faveur des Législateurs qu'ils n'ont rien changé ni corrompu. Je prouverai par la suite, que plusieurs en peuvent être accusés; & qu'en fait de réforme qui n'améliore rien, *gâce tout.*

toute communication de secours, en de timides foudris partagés entre les membres dépecés de ce grand corps : ils ont par mille agitations contraires de ces parties desu- nies, confondues, allumé l'incendie d'une ardente cupidité : ils ont excité la faim, la voracité d'une avarice insatiable. Leurs folles constitutions ont exposé l'homme aux risques continuels de manquer de tout : est-il étonnant que pour repousser ces dan- gers, les passions se soient embrasées jus- qu'à la fureur ? pouvoient-ils mieux s'y prendre pour faire que cet animal dévorât sa propre espèce ? aussi, que d'efforts ces Empyriques n'ont-ils pas dû faire pour em- pêcher un malheur qui devoit indubitable- ment arriver !

Il a fallu ; à force de règles, de maxi- mes, reboucher les ruptures continuelles d'une digue imprudemment opposée au cours paisible d'un ruisseau gonflé par cet obstacle, & devenu par ses débordemens une mer orageuse.

De mal-adroits Machinistes ont rompu des liens, des ressorts dont la dissolution alloit entraîner celle de toute humanité,

& ils tâchent d'arrêter sa ruine à force de ligamens bizarrement entortillés, & de contrepoids appliqués au hazard. Que nait-il de leur travaux? De volumineux traités de Morale & de Politique, *quorum tituli remedia habent, pixides venena.** Beaucoup de ces ouvrages peuvent donc s'intituler, les uns: *l'art de rendre les hommes méchans & pervers sous les plus spécieux prétextes, & à l'aide même des plus beaux préceptes de probité & de vertu.* L'étiquette des autres sera: *moyens de policer les hommes par les réglemens & les loix les plus propres à les rendre féroces & barbares.*

Pourquoi les loix de la Nature sont devenues impraticables.

C'est en conséquence de ces beuvues de nos premiers maîtres de Morale, que celle de la *Basiliade* paroît absolument impraticable aux sçavans Auteurs de la *Bibliothèque impartiale*** & de la *Nouvelle Bigarrure**** J'en conviens avec eux & avec tous

* Laétance.

** Bibl. imp. mois de Nov. 1753 tome 8. 3. part. pages 401-415.

*** Nouv. Bigar. Nov. 1753. tom. 9. pages 145-150.

ceux qui l'objeeteront, mais c'est seulement de nos jours qu'un aussi excellent Législateur que le Héros de ce Poëme, ne feroit point écouté, eut-il la force & l'autorité d'un Pierre Alexiowits dans ses états, tant l'absurdité invétérée de nos préjugés est tenace. De plus, comme je prétens que la Morale vulgaire s'est établie sur les ruines des loix de la Nature, il faudroit entierement renverser celle-là pour rétablir celles-ci. Au reste, je pense qu'à l'examen de ce Poëme, ces critiques auront compris que le but de l'Auteur étoit de faire voir, comme il le dit dans une note : * *Pourquoi la Morale & la Politique vulgaire sont si opposées aux vérités de ses spéculations ; & de prouver, de plus, que ces vérités fussent devenues très-praticables, si elles eussent été suivies par les premiers Législateurs. J'ose ici soutenir que si ce bonheur fût arrivé, nous regarderions à présent comme absolument impossible, tout autre système de police, &, peut-être, même n'en aurions-nous pas d'idée.*

* Basiliade, Chant III.

S E C O N D E P A R T I E.

*Défauts particuliers de la Politique.**Preuves expérimentales de nos principes.*

L'OBJECTION que fait l'Auteur de la *Bibliothèque* sur la note déjà citée du troisième Chant de la *Basiliade*, me donne occasion d'entrer ici dans un détail circonstancié de nouvelles preuves des vrais principes de toute Morale & de toute Législation, & de démontrer analytiquement l'origine & les progrès des erreurs qui ont perverti l'excellence des loix primitives de la Nature.

Voici ce que ce Sçavant oppose à l'hypothèse de notre Poëte. » On sçait assez » combien il y a de distance entre les plus » belles spéculations de cet ordre, & la » possibilité de l'exécution; c'est que dans » la Théorie on prend des hommes imaginaires qui se prêtent avec docilité à tous » les arrangemens, & qui secondent avec un » zèle égal, les vues du Législateur; mais.

» dès qu'on veut réaliser le choses , il faut
 » se servir des hommes tels qu'ils sont ,
 » c'est-à-dire , indociles , paresseux , ou
 » bien livrés à la fougue de quelque vio-
 » lente passion. Le projet d'égalité est en
 » particulier un de ceux qui paroît le plus
 » répugnant au caractère des hommes : ils
 » naissent pour commander ou pour servir ;
 » un état mitoyen leur est à charge.

Cette objection est dans la bouche de
 tous nos Moralistes ; c'est un de ces princi-
 pes que personne ne s'avise de leur contes-
 ter. Tous disent avec l'impartial Auteur
 que je cite que la cause de la distance en-
 tre la plus belle Théorie Morale , & la
 pratique , vient de ce que dans celle-là on
 imagine (ce qui n'est pas) des hommes qui
 se soumettent , avec grande docilité , aux
 institutions des Législateurs.

Je répons que c'est précisément ce qu'ont
 fait la plupart de ceux qui se sont voulu mé-
 ller de policer les nations : ils ont cru , ou
 que l'homme étoit naturellement tel qu'ils
 l'ont trouvé à la naissance de leurs projets ,
 ou qu'il devoit être ce que je prouve qu'il
 n'est point : ils ont érigé leurs systèmes sur

cette théorie , il ne faut pas s'étonner que passant à la pratique , ils aient trouvé les hommes si peu disposés à se prêter à leurs arrangemens , & qu'ils aient été obligés pour les y contraindre , de faire tant de loix dures & sanguinaires , contre lesqu'elles la Nature ne cesse de se révolter , parce qu'elles en renversent l'ordre , ou ne le rétablissent pas.

Ce que notre critique ajoute que , *dès qu'on veut réaliser les choses , il faut prendre les hommes tels qu'ils sont* , est équivoque. Entend-il les hommes tels qu'ils sont formés par la Nature ? ou bien tels qu'ils sont devenus & continuent d'être depuis plusieurs siècles , chez les Nations qui obéissent à des loix ?

*Etat naturel des Nations sauvages susceptibles des règles d'un très-sage Gouvernement. **

Si vous prenez les hommes tels qu'ils sont dans l'état de Nature , passons en Améri-

* Pour prévenir une foule de vaines objections qui ne finiroient point , je pose ici pour principe incontestable , que dans l'ordre Moral , la Nature est une , constante , invariable , telle que je l'ai montré plus haut ; que ses loix ne changent point , & que ses loix sont en

que , nous y trouverons plusieurs Peuplades dont les membres observent très-religieusement au moins entre eux , les loix précieuses de cette mere commune , en faveur desquelles , je reclame de toutes mes forces.

Menons avec nous quelque Législateur vraiment sage , qui travaillant conformément aux dispositions de ces loix divines déjà pratiquées , loin de les contrarier ou

général tout ce qui produit dans les Créatures animées des inclinations paisibles , & tout ce qui en détermine les mouvements ; & qu'au contraire , tout ce qui éloigne de ces doux penchans , est dénaturé , c'est-à-dire sort de la Nature. Donc tout ce qu'on peut alléguer de la variété des mœurs des Peuples sauvages ou policés , ne prouve point que la Nature varie ; cela montre , tout au plus , que par des accidens qui lui sont étrangers , quelques Nations sont sorties de ses règles , d'autres y sont restées soumises à certains égards par pure habitude ; d'autres , enfin , y sont assujetties par quelques loix raisonnées qui ne contredisent pas toujours cette Nature : ainsi dans certaines Contrées , si elle reste inculte & négligée , la férocité prend sa place ; dans d'autres de fâcheuses circonstances ont interrompu ses effets ; ailleurs des erreurs l'offusquent : les Nations , & non la Nature , se sont corrompues. L'homme quitte le vrai ; mais le vrai ne s'anéantit point. Tout ce qu'on peut m'opposer , ne fait donc rien à ma Thèse générale. Tout Peuple sauvage & autre a pu & peut être ramené aux loix de la pure Nature , en conservant exactement ce qu'elle autorise , & rejetant tout ce qu'elle désapprouve. Ces vérités seront dans peu développées. Je puis donc dès à présent , les appliquer à quel cas particulier je voudrai.

les affoiblir, ne s'applique qu'à étendre leurs conséquences, & à tirer de leur sein fécond toutes les maximes qui rendront le Peuple sauvage, qu'il entreprendra de polir, le plus doux, le plus humain, le plus sage & le plus heureux de toute la terre.

Il trouvera à son arrivée les familles de cette petite société unanimement occupées à pourvoir à leurs besoins communs par la chasse & la pêche. Quand il sera parvenu à se faire écouter par des conseils utiles, comme le sont les vieillards & les plus expérimentés de cette Nation, il se gardera bien d'employer son crédit à leur persuader de partager entre chaque famille, leurs contrées de chasse & de pêche, crainte de rompre leur concorde. Ce sage leur apprendra seulement, qu'outre ces moyens de subsister, qui peuvent souvent leur manquer, il en est de plus sûrs & de moins pénibles, tels que la culture des terres, l'entretien des troupeaux; il leur fera voir que ce seront autant de nouvelles ressources, de nouvelles commodités qui suppléeront au défaut les unes des autres; il leur enseignera les arts nécessaires à l'exécution de ces projets.

Ce peuple devenu par ses soins , moins grossier, plus industrieux, en deviendra-t'il plus méchants, moins laborieux? non sûrement. La concorde & l'union que le Réformateur aura trouvé regner entre les familles , le respect pour les vieillards, pour les plus intelligens, les plus adroits, croîtront à proportion, & des succès de l'unanimité, & des connoissances de l'utilité de nouveaux expédiens. La déférence de ces Indiens aux conseils des plus prudens, est plus soumise que notre obéissance aux ordres de nos maîtres despotiques. Le point d'honneur qui subsiste encore chez les Sauvages voisins de nos Colonies, est de ne se croire grand qu'à proportion qu'on est utile à ses compagnons; en un mot, dans ses Contrées, on ne devient respectable que par des services. * Toutes ces véritables

* Une personne digne de foi, récemment de retour d'Amérique m'a fait le recit de quelques traits admirables de l'humanité de ses Peuples, soit envers les leurs, soit envers les nôtres; les exemples en sont fréquens, & ils peuvent bien nous nommer sauvages. La même personne me disoit, que ces Nations, quoique nos Alliés, méprisent les bizarreries de nos usages, de nos coutumes, de nos mœurs, qu'ils s'éloignent à mesure que nous nous avançons dans les terres. Ils ont raison; mais quelle innocence le mauvais exemple ne corrompt-il pas?

vertus, loin de s'affoiblir par les dispositions du nouveau Législateur, en seront encouragées & prendront un nouveau lustre à mesure que la barbarie disparaîtra devant ses loix : au lieu de trouver des *hommes indociles à ses arrangemens*, tous y applaudiront, toutes les circonstances se trouveront favorables à ses desseins, pourvu qu'il n'établisse aucun partage, ni des productions de la Nature, ni de celles de l'art : il pourra distribuer les travaux, les emplois entre les membres de la société ; fixer les tems des diverses occupations générales ou particulières ; combiner les secours, calculer les différens degrés d'utilité de telles ou telles professions ; marquer ce qu'il est nécessaire que chacune d'elles raporte en commun à la république pour suffire aux besoins de tous ses membres. Sur tout ceci & sur le nombre des agens, le Législateur établira les proportions du travail ; il préposera l'âge le plus prudent au maintien de l'ordre & de l'économie, & le plus robuste sera occupé de l'exécution. Enfin il réglera les rangs de chaque particulier, non sur de dignités chimériques, mais sur l'au-

torité naturelle qu'acquiert le bienfaiteur , sur celui qui reçoit le bienfait , sur cette autorité douce de la parenté , de l'amitié , de l'expérience de l'adresse , de l'industrie & de l'activité.

Toutes choses ainsi rangées , qui s'avisera de vouloir dominer où il n'y aura point de propriété qui puisse inspirer l'envie de subjuguier les autres ? Il ne peut y avoir de tyrans dans une société où toute autorité consiste précisément à se charger des devoirs & de soins les plus pénibles , sans participer à d'autres soutiens ou agrémens de la vie qu'à ceux qui sont communs au reste des Citoyens , sans autres avantages , sans autre récompense que l'estime & l'affection de ses égaux.

S'il venoit à regner quelque ambition dans cette République , elle ne peut avoir pour objet que cette estime ; elle ne peut tendre qu'à une supériorité de mérite vraiment utile aux hommes , qui , pour lors , loin de lui porter envie , se croiroient malheureux s'ils n'étoient aidés des talens qu'ils admirent & respectent dans quelques uns des Concitoyens.

Cette ambition , je le repète encore , n'auroit & ne pourroit avoir les vues de la nôtre , qui dans le vrai ne tend à d'autres fins qu'à celles de l'avarice , quoique par des procédés bien différens.

Si donc il est de fait que notre Législateur trouveroit chez des Sauvages , ce que l'on y trouve effectivement , des hommes fort laborieux , capables des plus rudes fatigues , chez lesquels la paresse est une infamie ; des hommes qui vivent entr'eux avec une espèce de charité , de douceur , qui surpasse infiniment la foible pratique , d'une vertu que prêchent inutilement les plus faineans & les plus impitoyables d'entre nous ; je demande si , après cet exemple , il est vrai de dire que ces Peuples naissent enclins aux vices dont notre Aristarque fait l'énumération ? Seroit-il donc plus difficile de cultiver les heureuses dispositions de ces Américains , * que d'accoutumer un de ces Peuples à subir les rigueurs

* Ceux dont je parle , gens industrieux & de bon sens , copient & imitent fort bien tout ce qu'ils nous voient faire d'utile : il n'y a que notre police qu'ils se

guez d'une Législation, qui tôt ou tard obligeroit une partie de la Nation à souffrir une chétive médiocrité, ou une indigence assujettie pour subvenir à ses besoins, à servir l'autre partie de cette Nation devenue faineante & enorgueillie par la possession des meilleures Contrées de chasse, de pêche, ou de terres cultivées ? De quel œil ces Peuples verroient-ils quelques-uns de leurs Compatriotes, jouissant dans une odieuse oisiveté des plus beaux & meilleurs fruits de leurs Travaux, ne laisser aux autres qu'un usage précaire de leurs superfluités ?

Idee de la Politique vulgaire, & courte réfutation de ses Maximes.

Écoutez cependant nos Philosophes raisonner là-dessus. Comme, disent-ils, il est moralement impossible que dans aucune société, les biens physiques de cette vie soient ou demeurent également partagés, il est

C

gardent, autant qu'ils peuvent, d'adopter; ils détestent notre inégalité de fortune & de condition, & surtout notre avarice : c'est ce que m'a assuré la personne déjà citée.

absolument nécessaire qu'il y ait des riches & des pauvres. Or, quand cette inégalité de fortune est une fois réglée & compensée par des sages loix, il doit en résulter une très-belle harmonie. La *crainte* & l'*espérance* occupent presque également tous les hommes, & les rendent presque également industrieux & actifs. Les riches sont attentifs à conserver des biens, qui peuvent à chaque instant leur échapper, & dont, dans le vrai, ils ne sont que comme les dépositaires & les gardiens : ces passions excitent & encouragent le pauvre à un travail qui peut le tirer de sa misère : outre la variété presque infinie de bons effets que produisent ces deux mobiles, ils disposent la partie des hommes la moins bien partagée, à l'obéissance & à la soumission qu'exige d'eux, tant leur intérêt particulier, que celui de la société : ces deux pivots qui en sont l'appui, retiennent ceux dont les besoins semblent croître comme les richesses, dans une nécessité de recourir à des secours qui les rendent modérés & bienfaisans. Ainsi deux parties inégales de l'humanité se trouvent par leur état dans une mutuelle

dépendance qui les égalise, & les porte à agir de concert. Ne Pouvons point plus loin un raisonnement sur lequel se fonde notre Morale vulgaire, & dont elle rend les conséquences familières. Je sçais cette base par un seul mot; elle porte sur une absurdité qui est la prétendue nécessité de partager ce qui ne devoit point l'être. Qu'étoit-il besoin d'aller chercher la dépendance des hommes les uns des autres, & la réciprocité de ses secours dans un expédient aussi pernicieux que l'inégalité de fortune, tandis que la Nature en offroit tant d'autres si simples & si merveilleux.

Combien les maximes de la Politique vulgaire révoltent le bon sens.

Voyons un peu comment seroit reçue la harangue d'un de nos sçavans Européens, qui diroit à quelqu'un des Peuples Américains dont nous venons de parler. Mes Amis, je loue & admire l'humanité avec laquelle vous vous entre aidés, le zèle infatigable avec lequel vous travaillez en commun à pourvoir à vos besoins communs; mais croyez-moi, vous ne

» sedés des vastes Contrées que personne
» ne vous dispute : défrichez ces déserts ;
» le fonds en doit être fertile ; puis parta-
» gez entre vous ces campagnes : cepen-
» dant observez une chose ; il ne faut pas
» que les parts soient égales ; ni même
» que tous en aient ; car alors chacun
» travaillant sur le sien, & pouvant sub-
» sister du produit de son fonds, per-
» sonne ne voudroit plus aider son voi-
» sin : d'ailleurs les successions, les al-
» liances, l'accroissement du nombre des
» familles, occasionneroient bientôt de
» nouveaux partages qui détruiroient l'é-
» galité des premiers. il faut donc dans
» cette distribution des terres, garder cer-
» taines proportions ; quelques Citoyens
» auront plus que les autres : ce corps sera
» le premier de la République, & comme
» le depositaire de ses richesses ; vous en
» tirerez vos chefs & les personnes de qui
» vous suivrez les conseils ; ils décideront
» vos différends : c'est en faveur de ces ser-
» vices, qu'il est à propos qu'ils soient un
» peu plus à leur aise que les autres. Le
» reste du peuple sera divisé en plusieurs :

» classes dont les possessions iront en di-
 » minuant jusqu'à la dernière qui sera com-
 » posée de gens vivant de leur travail,
 » d'artisans de toute espèce, sur lesquels,
 » au moyen d'une récompense journaliere,
 » le reste des Citoyens se reposera de tous
 » travaux pénibles; ainsi ces gens seront
 » comme les bras de la société.

Notre moderne Solon, pour appuyer sa harangue, n'oublieroit pas l'apologue * de Menenius; de semblables récits ont beaucoup de pouvoir sur des esprits grossiers; ensuite, il s'étendrait sur les moyens de maintenir cet ordre, & pour le présent, & pour l'avenir; & après avoir raisonné sur toutes ces choses, notre faiseur de projets politiques concluroit par s'applaudir de la beauté de l'invention.

» Insensé que tu es, lui repondroit quel-
 » que vieux Sauvage, tu nous donnes là de
 » beaux conseils: tu admires, dis-tu, la con-
 » corde qui règne entre nous, & tu t'ef-
 » forces de nous persuader tout ce qu'il

C 3

* La fable de la révolte des membres du corps contre l'estomac; exemple mémorable des insignés abus, dits que nous vantent les Moralistes.

» faut pour la détruire : tu trouves notre
» façon de vivre trop grossière & trop pé-
» nible ; tu nous proposes la culture des
» terres pour nous mieux assurer l'abon-
» dance. Cet avis est fort bon ; mais tu
» le gâtes par tes partages. Tu prétens nous
» faire goûter les avantages d'une société
» bien réglée , & tu nous fournis les vrais
» moyens de ne nous accorder jamais ; tu
» veux qu'une partie de nos gens , s'occu-
» pent à maintenir une paix ; une concorde
» que tu cherches à rompre : ainsi donc nos
» vieillards , nos peres n'employeroient plus
» leurs soins , leur prudence qu'à terminer
» des querelles. Une partie de nos freres,
» de nos amis seroit eux & leurs descen-
» dans , contraints de vivre malheureux , &
» de voir d'un œil tranquille , des paresseux
» insolens , jouir des fruits de leur tra-
» vaux. Ce que tu nous racontes d'un
» Peuple qui s'étoit séparé de pareils lâ-
» ches , & qui se laissa ramener par un dis-
» cours à peu près semblable au tien , est
» une impertinence , ainsi que la compa-
» raison dont se sert celui qui appaisa
» ces mécontents. Les membres de notre

» corps partagent , à la vérité , le travail ;
» chacun exerce la fonction à laquelle il
» est destiné ; mais tous jouissent en com-
» mun de ce qui fait le soutien de la vie.
» L'estomac, comme les chefs de cette Na-
» tion dont tu parles , ne s'approprie rien
» de ce que les membres lui fournissent ;
» il ne les laisse point languir ; au contrai-
» re , il leur distribue les alimens dont-il
» n'est que le réservoir commun : voilà ce
» que devoient répondre ces bonnes gens ,
» au sot discoureur dont tu nous rappor-
» tes la fable. Mais qu'arriveroit-il encore
» si nous t'écoutions ? Celui qui se trouve-
» roit aujourd'hui plus à son aise qu'un au-
» tre , se verroit bientôt supplanté par celui
» qui feroit des efforts pour se mettre en
» sa place , & seroit , peut-être réduit à son
» tour , lui ou ses enfans , à périr de misère.
» Nous faisons la guerre , nous arra-
» chons la chevelure , nous brûlons , nous
» mangeons nos ennemis , c'est à dire , les
» familles , qui , séparées des nôtres , s'as-
» semblent pour nous disputer la chasse ou
» la pêche , & tu veux faire en sorte que
» nos propres familles en fassent autant
» entre elles.

» Si nous épargnons quelques-uns de nos
» prisonniers ; si nous les adoptons pour
» remplacer nos morts , alors loin de souf-
» frir qu'ils prennent part à nos travaux ,
» nous les nourrissons comme nos femmes
» & nos enfans sans rien faire , & tu vou-
» drois assujettir une partie de notre Na-
» tion à cette deshonorante servitude ; &
» faire qu'elle commandât à nos vaillans
» & laborieux chasseurs. Vas, tu as perdu
» le sens.

Je prévois ce qu'on opposera au paral-
lèle , que je viens de faire des institutions
vicieuses de notre Politique vulgaire, & des
sages réglemens qui ne seroient que de jus-
tes applications des loix de la Nature, &
qui n'imiteroient que ce qu'elle opère pour
rendre les hommes vraiment sociables.

*Objections contre la possibilité de notre système
chez les Nations qui n'auroient point en-
core reçu de loix.*

Si vous trouvés, dira-t'on, dans quel-
ques Pays des hommes véritablement dis-
posés à obéir aux impressions de ces loix ;
des hommes tels que vous le désirés, pour

en faire les Citoyens de votre République ; nous les excepterons avec vous de la Règle générale , qui ne vous permettra pas de conclurre que la Nature les ait pareillement disposés par toute la terre.

Nous dirons encore , 1^o. qu'il n'est pas bien sûr que ces Peuples dociles naissent avec les qualités que vous leur trouvez ; puisque , comme l'a très-sagement observé l'Auteur de l'*Esprit des Loix* , la rigueur du climat donne aux peuples septentrionaux de l'Amérique une constitution forte & vigoureuse , qui contribue , ainsi que la stérilité des Contrées qu'ils habitent , à les rendre actifs & laborieux.

2^o. La nécessité de pourvoir à des besoins urgens , unit aisément quelques familles , qui forment séparément plusieurs petites peuplades.

3^o. Quand on vous accorderoit que votre Police peut devenir praticable parmi ces Peuples , ce ne seroit qu'en conséquence de quelques circonstances qui ne se trouvent point ailleurs. Dans les Pays chauds , par exemple , où , selon le rapport de nos voyageurs , les Peuples sont extrêmement indo-

lens & paresseux, où le courage & la force transplantés, s'énervent & s'affoiblissent ; où chaque homme ne semble vivre que pour soi sans se soucier des autres ; chez la plupart des Sauvages Africains les moins féroces, on écouterait fort peu vos leçons.

4°. Quoique vous en disiez, l'expérience prouve que par tout le monde l'homme est en général naturellement porté à l'oisiveté & au repos ; qu'il cherche toujours à se le procurer aux dépens d'un autre ; & que cette inclination, quoique çà, & là, plus ou moins forte, le rend presque sourd aux propositions les plus raisonnables.

Enfin, quelque apparence de vérité qu'ait votre système, il péche essentiellement en ce qu'aucun Peuple policé ne s'est jamais soumis à rien de pareil aux constitutions fondamentales de votre politique.

De toutes ces observations on doit conclure qu'il faut bien de plus fortes machines que celles que vous prétendez employer, pour rapprocher les hommes, & les porter à se secourir mutuellement : si les vôtres fussent en certains cas, elles ne feront ni par-tout, ni toujours assez puissantes.

Réponses, ou nouvelles preuves des succès qu'auroient des loix fondées sur la Nature, chez des Nations exemptes de nos préjugés.

- Je repliquerai aux préliminaires de ces objections, que les moyens de sociabilité que je propose, sont d'autant plus sûrs, qu'ils ne sont, comme je l'ai prouvé, sujets à presque aucun des inconvéniens qui traversent les succès, ou affoiblissent le pouvoir des moyens violens de la politique ordinaire; j'ajouterai ici que nos institutions étant soutenues de plus de considérations & de motifs encourageans, pourront infiniment sur des Nations supposées exemptes des préjugés qui naissent de l'esprit, vraiment *indocile & paresseux*, de *propriété & d'intérêt particulier*, esprit qui ne peut devenir sociable que par crainte.

- Si indépendamment de tout ceci, il n'est point de situation où l'homme soit toujours également disposé à déférer sans répugnance aux conseils, aux remontrances les plus raisonnables, notre hypothèse n'exclut point alors une autorité sévère qui dormente ces premiers dégoûts, & qui oblige

une premiere fois à des devoirs que l'exercice rend faciles, & que l'évidence de leur utilité fait aimer ensuite.

J'ai déjà dit, que nos loix seroient telles qu'elles n'auroient qu'un seul vice à reprimer, l'*oisiveté*, & que leurs dispositions prévenant tout autre mal, seroient telles qu'elles ôteroient encore au Citoyen tout prétexte de se dispenser de travailler au bien commun de la société.

Pour résoudre plus particulièrement ce qu'on allégué, que les Peuples sauvages des Pays chauds, plus foibles & plus enclins à l'*oisiveté*, se prêteroient moins à mes arrangemens politiques que d'autres, je-dis que ces peuples étant en même tems ou plus abondamment pourvus des choses nécessaires à la vie, ou plus sobres, embrasseroient volontiers une forme de gouvernement, qui partageant avec certaines proportions, les travaux de la société entre ses membres, en diminue considérablement le poids. Bref, un système qui favorise par tant d'endroits, le repos & la tranquillité des hommes, ne pourroit-il pas au moyen de quelques légères modifications, conve-

nir à toutes Nations ou naissantes ou encore dans l'état de pure nature, quelque variés que soient leurs caractères ?

L'inclination même de l'homme pour le repos, est le principe de son activité.

Si l'on insiste encore sur ce que par toute la terre, les hommes sont naturellement enclins à l'oisiveté & à la paresse, il faut expliquer ce qu'est ce penchant dans son origine. Cet amour du repos & de la tranquillité, est dans la creature raisonnable une-tendance vers un point fixe de bien-être ; mais ce point d'appui changeant lui-même, & variant comme le période de nos affections naturelles, dans un certain cercle d'objets, oblige aussi l'homme à changer de posture : la même situation de repos deviendrait importune ; il faut faire effort pour en prendre une autre ; souvent notre impuissance arrête ou retarde l'effort que nous faisons pour nous placer dans une nouvelle assiette : avis de recourir à des secours ; avis de rechercher qui peut en donner ; avis de mériter ces secours ; avis de contribuer pour sa part au

soulagement des autres en agissant pour le sien propre ; avis de partager le travail pour le rendre moins pénible ; avis, enfin, qui peuvent être fortifiés, comme je l'ai dit ; par l'autorité des loix conformes à leur sagesse.

Véritable cause de la paresse.

Si quelque chose est venu corrompre ces avis salutaires, ce sont précisément quelques institutions arbitraires qui prétendent fixer ; pour quelques hommes seulement, un état permanent de repos que l'on nomme *prosperité*, *fortune*, & laisser aux autres le travail & la peine : ces distinctions ont jetté les uns dans l'oïveté & la mollesse, & inspiré aux autres du dégoût & de l'aversion pour des devoirs forcés : en un mot, le vice que l'on nomme *paresse*, ainsi que nos passions fougueuses, tire son origine d'une infinité de préjugés, enfans très-légitimes de la mauvaise constitution de la plupart de nos sociétés que la Nature répudie.

Il est si vrai que l'homme est une creature faite pour agir, & pour agir utile-

ment, si rien ne la détournoit de son véritable emploi, que nous voyons cette espèce d'hommes que l'on nomme riches & puissans, chercher le tumulte fatiguant des plaisirs pour se délivrer d'une oisiveté importune.

L'homme n'est donc pas naturellement paresseux; mais l'est devenu, ou, ce qui est la même chose, il a contracté de l'aversion pour toute occupation vraiment utile.

Quittons maintenant les Contrées sauvages de l'Amérique; regassons chez les Nations policées de notre Continent: c'est là que j'avouerai que l'on trouve effectivement des hommes paresseux, indociles & fougueux, tels que les peint notre sçavant Journaliste: j'avouerai encore que près d'eux, notre système auroit très-peu de crédit, puisqu'il faut que je fasse tant d'efforts pour en établir l'évidence aux yeux de la simple raison; mais comme j'ai prouvé qu'aucune Nation ne tient de la Nature, ni cette indocilité, ni tout autre vice, je vais prouver historiquement, en remontant à l'origine des choses, par quels

degrès ces maux se font accrus , & ce qu'auroient dû faire les premiers Législateurs pour les prévenir : on comprendra en même-tems ce qu'on acheve de m'objec-ter , pourquoi , quelque sûrs & évidens que soient mes principes , aucun Sage , aucun Peuple de la terre ne s'est jamais avisé d'en faire usage.

*Digression sur les répétitions obstinées de
quantité d'objections frivoles.*

Mais auparavant, le Lecteur me permettra de l'arrêter sur quelques réflexions qui ne sont pas absolument de mon sujet. Que d'efforts , dira-t'il , pour prouver l'évidence ! J'avoue qu'ils seroient inutiles , s'il ne falloit en écarter une foule d'opinions politiques & morales , qui obscurcissent la vérité : leurs fréquentes attaques , presque toujours conduites à peu près de même , obligent à de fréquentes redites. Telles sont l'obstination & la ténacité de certaines erreurs invetérées , que si on en épargne la moindre racine , le tronc en subsiste sur pied ; si l'on néglige de fraper le moindre coup , il semble aux esprits

prévenus, que quelque difficulté invincible arrête vos efforts. Ne voit-on pas tous les jours dans les disputes de Religion ou de Philosophie, des objections mille fois anéanties, mille fois revenir à la charge sous une forme nouvelle ? Si vous manqués au moindre petit développement d'une vérité ; si vous prévenés trop implicitement une objection, l'imposture ou l'entêtement en profitent aux yeux du Public ignorant ; ils érigent un trophée des chétifs lambeaux que vous leur laissés : leurs folles opinions mille fois terrassées, si vous oublés de leur donner le dernier coup, ils les relévent comme saines & entieres, & le crient aux oreilles de tout le monde.

Voyez, par exemple, ces prétendus démonstrateurs de la Religion, qui la deshonorent par la foiblesse, ou le ridicule de leurs preuves, ne connoissant pour la plupart, ni ce qu'ils défendent, ni le fond des opinions qu'ils attaquent ; ils s'en forgent, ils en publient des idées ordinairement favorables aux desseins qu'ils ont de paroître victorieux. Je loue leur zele ; mais

leur sottise présomption , leur ignorance , ou leur mauvaise foi , sont-elles excusables aux yeux du Sage ? Qu'on me pardonne cette digression ; je reviens à mon sujet.

Véritable origine des Nations , & causes de la corruption des sentimens de sociabilité.

Cherchons d'abord la cause physique de la corruption des Nations. Je dis que nous ne la trouverons point dans leur origine. Tout Peuple , quelque nombreux qu'il soit devenu , quelque vaste Pays qu'il occupe , doit son commencement à une seule ou à plusieurs familles associées. On ne peut regarder comme véritable origine d'un Peuple , une assemblée qu'on imagineroit fortuitement formée de plusieurs hommes auparavant épars çà & là : cette reunion seroit simplement *l'origine de leur société* : on ne peut pas non plus appeler *origine des Nations* , les établissemens faits par des transmigrations ou par des conquêtes : tous ces changemens accidentels sont précisément des effets de la corruption de l'état primitif des Peuples ; & ces événemens

sont , à leur tour , devenus autant de nouvelles causes de plus grands désordres.

Puisqu'il est constant que toute Nation doit ses commencemens à une ou à plusieurs familles , elle a dû , au moins pendant quelques-tems , conserver la forme du *gouvernement paternel* , & n'obeir qu'aux loix d'un sentiment d'affection & de tendresse que l'exemple du chef excite & fomente entre des freres & des proches, douce autorité qui leur rend tous biens communs , & ne s'attribue elle-même la propriété de rien.

Ainsi , chaque Peuple de la terre , au moins à sa naissance & dans son Pays natal , a été gouverné comme nous voyons que le sont de nos jours les petites Peuplades de l'Amérique , & comme on dit que se gouvernoient les anciens Scythes , qui ont été comme la pepiniere des autres Nations. Mais à mesure que ces Peuples se sont accrûs comme le nombre des familles , les sentimens d'union fraternelle se sont affoiblis comme l'autorité des peres , alors trop partagée.

Celles de ces Nations qui par quelques

causes particulieres, sont restées les moins nombreuses, & sont plus long-tems demeurées dans leur Patrie, ont le plus constamment conservé leur premiere forme de gouvernement toute simple & toute naturelle : celles même qui se sont considérablement accrues sans changer de demeure, ont dû conserver une forme de gouvernement qui tenoit toujours du paternel, malgré l'affoiblissement des sentimens qui semblent ne pouvoir regner avec empire, qu'entre un petit nombre de personnes presque toutes parentes.

Les Nations, qui, trop resserrées dans leur Pays, se sont vu obligées de transmigrer, ont encore été forcées par les circonstances & les embarras d'un voyage ; ou par la situation & la nature du Pays où elles sont venu s'établir ; de prendre des arrangemens qui devoient déroger aux constitutions du gouvernement paternel ; nouvelle atteinte aux sentimens qui en font la base.

J'apperçois donc trois causes physiques de l'affoiblissement de l'empire paternel.

La premiere est la multiplication des fa-

milles, entre lesquelles ce que je nommerai *affection de consanguinité*, diminue ainsi que *l'esprit de communauté*, à proportion de leur nombre.

La seconde cause, sont les transmigrations qui obligent chaque famille à rompre la communauté, parce que chacune se charge d'une part du bagage ou des provisions.

La troisième, enfin, naît de l'embaras & des difficultés d'un nouvel établissement.

Dans ces causes qui ont affoibli ou éteint *l'affection de consanguinité*, & rompu presque toute *communauté*, je trouve la source des différends qui pouvoient s'élever, soit entre les particuliers ou les familles, soit entre des Nations entières, & , par conséquent, l'origine funeste de toute dissension civile, de la guerre & du brigandage. Chaque Peuple venant à se diviser & à s'éloigner l'un de l'autre, le tems, la distance des lieux, la différence de langage & de mœurs ont dû presque totalement détruire toute idée de consanguinité entre des nations sorties d'un même Pays, & .

pour ainsi dire , d'une seule race : lors donc qu'elles se sont rencontrées en d'autres climats , ne se regardant déjà plus que comme des êtres animés d'une espèce différente , la moindre contestation , la moindre querelle a dû facilement les porter à s'entre-détruire presque sans répugnance & sans horreur.

Les Législateurs n'ont corrigé aucun désordre.

C'est donc en conséquence de toutes les discordes qui ont suivi l'affoiblissement , ou l'extinction de toute affection de consanguinité , de quelque manière que ces troubles soient arrivés , que les Peuples , las de cet état violent , ont consenti à se soumettre à des loix ; mais la plupart , ou pour mieux dire , tous ceux auxquels ils s'en sont rapportés , soit pour régler des coutumes introduites , soit pour faire de nouveaux établissemens ; loin de corriger des abus ; loin d'abolir des usages vicieux , & les préjugés qui les autorisoient ; loin de chercher les moyens de rapprocher & faire revivre les premières constitutions de la Na-

ture , prenant , pour avoir plutôt fait , les choses & les personnes telles qu'ils les trouvoient ; ces réformateurs , ces fondateurs de Républiques , n'ont fait qu'appliquer çà & là quelque contrepoids , quelque étançon qui pût tellement quellement soutenir la sociabilité , prête à se dissoudre.

Ainsi , comme en remontant à l'origine & aux causes physiques de l'affoiblissement des *sentimens de consanguinité* , j'ai découvert la naissance de tout désordre ; de même en remontant à l'*origine de toutes sociétés* , c'est-à-dire , aux établissemens qui leur ont donné quelque forme , on trouvera que les loix qui n'ont apporté que des remèdes palliatifs aux maux de l'humanité , peuvent être regardées comme causes premières des suites fâcheuses de leur mauvaise cure : on peut aussi les accuser d'être causes secondes des maux que leur imprudence a fomenté ou manqué de prévenir. Souvent ceux qui les ont faites , ont adopté comme bons de véritables abus , & ont travaillé , pour ainsi dire , à perfectionner , à régler l'imperfection elle-même , & les choses les plus répugnantes au bon ordre.

Pourquoi les Loix devoient être faites.

Les loix d'institution ne devoient être faites que pour rappeler & remettre en vigueur, la premiere loi naturelle de sociabilité ; elles devoient tirer toutes leurs dispositions particulieres de cette loi générale ; faire servir ces conséquences à l'étendre & à l'expliquer ; prévoir & prévenir les cas qui pouvoient donner atteinte à son autorité, ou tendre à éluder ses intentions. Point du tout : ces loix factices & momentanées, ont commencé par directement contredire celle qui devoit être éternelle, & de laquelle elles devoient emprunter toutes leurs forces ; aussi ne faut-il pas s'étonner de leur instabilité, de leur embarras, de leur multitude.

C'est ce cahos qu'a si sçavamment parcouru le célèbre Auteur de *l'Esprit des Loix* ; esprit dont il a fait connoître l'inconstance, en faisant l'histoire & l'analyse de ces loix versatiles. Tel a été son objet ; le mien, dans cette dissertation, est de faire voir précisément pourquoi les loix humaines sont par elles-mêmes si sujettes à de fréquens

fréquens changemens ; & à mille inconve-
niens dangereux.

Ces loix , je ne cesse de le répéter , & on ne sçauroit trop le redire , en établissant un partage monstrueux des productions de la Nature & des élémens même , en divisant ce qui devoit rester dans son entier ou y être remis , si quelque accident l'avoit divisé , ont aidé & favorisé la ruine de toute sociabilité. Sans altérer , dis-je , la totalité des choses immobiles , elles devoient ne s'attacher qu'à régler , non la propriété , mais l'usage & la distribution de celles qui ne sont point stables : il ne falloit pour cela que partager les emplois , les secours mutuels des membres d'une société : s'il devoit regner quelque inégalité harmonique entre des Concitoyens , c'étoit de l'examen des forces de chaque partie de ce Tout qu'il falloit déduire ces proportions ; mais sans toucher à la base qui porte le corps de la machine. C'est une maxime de prudence économique , qu'un homme riche en fonds , ne doit projetter que sur l'emploi de ses revenus.

Vrai medium de toute démonstration politique ou morale , & cause premiere de tout désordre.

C'est sur l'évidence des principes que je viens de m'efforcer de dégager comme d'un tas de ruines , que j'ose ici conclurre qu'il est presque mathématiquement démontré que tout partage , égal ou inégal , de biens , toute *propriété* particuliere de ces portions , sont dans toute société , ce qu'Horace appelle *summi materiam mali*. Tous phénomènes politiques ou moraux sont des effets de cette cause pernicieuse ; c'est par elle qu'on peut expliquer & résoudre tous *théorèmes* ou *problèmes* sur l'origine & les progrès , l'enchaînement , l'affinité des vertus ou des vices , des désordres & des crimes ; sur les vrais motifs des actions bonnes ou mauvaises ; sur toutes les déterminations ou les perplexités de la volonté humaine ; sur la dépravation des passions ; sur l'inefficacité , l'impuissance des préceptes & des loix pour les contenir ; sur les défauts même *techniques* de ces leçons ; enfin , sur toutes les monstrueuses productions des égaremens de l'esprit & du cœur.

La raison, dis-je, de tous ces effets peut se tirer de l'obstination générale des Législateurs, à rompre ou laisser rompre le premier lien de toute sociabilité par des possessions usurpées sur le fonds qui devoit indivisiblement appartenir à l'humanité entière.

Combien il étoit facile aux premiers Législateurs de reconnoître les intentions de la Nature, & d'y conformer leurs institutions.

Mais, repliquera-t'on, étoit-il bien possible que les premiers Législateurs de notre Continent policaissent les Peuples comme vous prétendez qu'ils auroient dû faire? & quand ils l'auroient pu, leurs loix, leurs institutions, n'auroient-elles pas été aussi sujettes à la corruption & aux changemens qu'elles le sont?

Je répons premièrement, que la plupart des peuples, qui de notre connoissance se sont les premiers soumis à des loix, n'étoient point dans ces tems aussi nombreux qu'ils le sont devenus: ainsi, selon l'objection même que vous m'avez faite ci-de-

vant , c'est là précisément ce qui a facilité les législations , & ce qui en auroit favorisé de meilleures : de plus , ces peuples indigènes , * ou *Cofons* , devoient être à peu près , ce que sont depuis un grand nombre de siècles , les Nations de l'Amérique septentrionale : il étoit donc facile à leurs Sages d'établir leurs loix sur les vrais fondemens de la Nature ; ils étoient alors presque à nud & sans rupture , ces solides fondemens , qu'il faut aujourd'hui creuser avec tant de peine : quand ils les ont trouvés quelque part altérés par les accidens qui pouvoient faire languir les affections sociales , ils devoient travailler à les rétablir , en faisant revivre ces affections. Exactes observateurs de ce que dictent ces sentimens , commentateurs conséquens de leurs premières Loix , ils pouvoient les étendre , mais en conserver le texte dans toute sa pureté.

On demandera encore , si ces Législateurs , en suivant pas à pas les sages intentions de la Nature , n'auroient pas , malgré la doc-

* On entend ici par Peuple *indigène* , celui qui habite un Pays depuis un tems immémorial ; & par *Colon* , celui qui s'y établit par colonie.

lité des Peuples , rencontré des difficultés de détail dans les applications particulières de leurs loix à la distribution des diverses occupations , aux moyens de pourvoir suffisamment aux besoins publics & particuliers , & à ceux de faire également subsister sans confusion , sans discorde , une multitude de Citoyens ; difficultés dont la moindre a souvent fait échouer les plus beaux projets.

Je dirai que tout cela auroit été une simple affaire de denombrement de *choses* & de *personnes* , une simple opération de calcul & de combinaison , & , par conséquent , susceptible d'un très-bel ordre. Nos faiseurs de projets anciens & modernes , ont conçu & exécuté des desseins incomparablement plus difficiles , puisqu'outre les accidens imprevis , ils avoient contr'eux la raison de la Nature , & les obstacles sans nombre qui naissent de l'erreur , & dont elle s'embarasse elle-même. Enfin , si l'on doit s'étonner , c'est que ces imprudens aient réussi en quelque chose.

Combien des Loix plus parfaites que les nôtres, auroient eu de pouvoir.

Je demanderai à mon tour, si les loix des Solons, des Licurgues, celles des Crétois, des Indiens, des Perses, des Caldéens, des Egyptiens, &c. toutes défectueuses & imparfaites qu'elles étoient; ont subsisté si long-tems dans leur entier; si ensuite fondues & compilées, elles sont devenues universelles; si on peut dire que les Grecs ont subjugué les Romains par leurs loix comme ceux-ci ont soumis par la force des armes les autres Nations; si ces mêmes Romains ont vu les Barbares même, qui inondoient & dépeçoient l'Empire, adopter leurs loix; si presque l'Europe entière leur obéit aujourd'hui; quelle eut été la durée & la stabilité de celles qui auroient infailliblement prévenu les funestes & sanglantes révolutions arrivées dans ce monde?

Des loix paisibles qui auroient de plus en plus resserré les liens de la société chez un Peuple humain, bienfaisant, auroient été un puissant exemple pour une autre Nation; ces sages institutions auroient de pro-

che en proche, étendu leur douce autorité par toute la terre; elles auroient fait tomber les armes des mains des Peuples les plus féroces; & c'est précisément parce qu'elles ont été négligées dès les premiers tems, qu'elles paroissent à présent impraticables; mais cela peut-il excuser la fausseté des principes sur lesquels sont bâtis notre *Droit civil* & notre *Drot des gens*?

Fausseté des principes du Droit civil & du Droit des gens.

Quand je parle de la fausseté des principes de nos deux *Codes*, j'entends qu'ils supposent toujours une perversité naturelle qui n'est point dans l'homme. Le premier de ces principes : *Ne fais point à un autre ce que tu ne voudrois pas qu'il te fit*, admet comme constant & ordinaire, que les hommes peuvent sérieusement penser à se nuire; ce qui n'arriveroit jamais, si les loix même ne les expoient souvent à cette dure nécessité, & si celles de la Nature eussent été exactement observées; celle-ci ne prescrit rien sur ce qu'elle prétend laisser ignorer; elle ne dit pas : *Ne nuis point*, elle

préserve de ce danger; mais, *fais tout le bien que tu voudrois éprouver toi-même.*

Votre premier principe de Droit n'est donc que conditionnellement vrai, & son observation très-contingemment, & en quelque sorte, très-fortuitement nécessaire.

Posez le *tien* & le *mien*, qui devoient être un sujet infallible de discorde, il falloit établir que quelque inégalité qu'il y eût dans ce partage, il ne seroit pas loisible à celui qui auroit moins, de troubler celui qui auroit plus; il falloit engager le moins heureux; & l'infortuné même, à se soumettre aux décisions des loix humaines par cette considération fort peu consolante: *Si tu te trouvois le premier en possession des mêmes avantages, souffrirais-tu qu'un autre t'en privât?* voilà le véritable sens de votre première maxime d'équité. Mais de quoi les hommes s'aviseroient-ils de se priver, dans une parfaite égalité de jouissance des choses nécessaires à la vie? cette égalité n'exclud-elle pas toute idée, toute envie de nuire?

Toutes les conséquences de votre pré-

mier axiome portent à faux comme lui. Il est permis, par exemple, de repousser la force par la force. Je demande qui a induit les hommes à en venir à ces cruelles extrémités. Deux Nations acharnées à s'entre-dévorer, usent très-bien de cette permission; elles se trouvent enfin forcées de suspendre leur rage pour entrer en pour-parler; elles observent un instant votre premier conseil, *alteri ne feceris &c.* mais prévenez les causes de toute guerre, à quoi servent les loix de la trêve?

Quoi! dira-t'on, n'a-t'il pas toujours été presque impossible d'établir une si parfaite concorde entre les hommes, qu'ils ne cherchassent jamais à se nuire? Il falloit donc que leçon qui leur fit sentir combien cela étoit déraisonnable. D'accord; mais il falloit faire en sorte que cela n'arrivât que fort rarement, & le moins grièvement qu'il est possible, en écartant absolument tout sujet & tout prétexte d'offense, en empêchant que jamais les choses d'où dépendent notre bien-être & notre conservation, ne devinssent une proie que plusieurs contendants se disputent, & que de plus fort leur

Unlève ces sages précautions eussent réduit tous les petits différends qui auroient pu naître à de légères émotions, à de légères inégalités d'humeur, telles qu'on en voit s'élever entre gens qu'unissent la familiarité, l'amitié ou le sang, sans que ces querelles passagères les portent à une entière rupture. Alors l'injonction positive de faire autant de bien qu'on en veut éprouver soi-même, auroit facilement reprimé ces faibles broüilleries; & il n'auroit pas été besoin de fabriquer des Codes sur une inutile négative.

L'esprit du Christianisme rapprochoit les hommes des loix de la Nature.

C'étoit précisément cette faible négative, *de ne nuire à personne*. Que les premiers Chrétiens opposoient pour toute défense, à leurs persécuteurs: il n'en avoient pas besoin, ni entre eux, ni envers leurs plus cruels ennemis; ils étoient trop éloignés de toute violence. Quelques-uns de leurs principaux dogmes leur faisoient sentir l'égalité naturelle de tous les hommes; ils ôtoient au maître toute la rigueur de son autorité,

adoucissoient l'esclavage, en rendoient la soumission volontaire : leurs préceptes ne permettant qu'un usage passager des biens de cette vie, recommandoient aux riches de se détacher de leur possession, & de les répandre dans le sein des pauvres. La douceur, la modération, une humble modestie, la patience ne leur étoient pas moins fortement enjointes envers tous les hommes. Ces vrais humains étoient encouragés à remplir ces devoirs par des promesses de récompenses infinies ; des menaces terribles les empêchoient de s'en écarter : aussi, dans les premiers tems, les sectateurs de cette belle Morale l'observoient-ils avec une exactitude admirable : leurs repas communs, dans lesquels les riches pourvoient abondamment aux nécessités du pauvre, avec lequel ils s'affeyoient à la même table ; des sommes immenses, mises en dépôt entre les mains des Pasteurs, par ceux qui se dépouillant de leurs biens, se mettoient eux-mêmes aux rangs des mendiants : toute cette conduite tendoit visiblement à rappeler chez les hommes les vraies loix de la Nature. Ainsi le Christianisme à ne le conf-

d'élever que comme institution humaine , étoit la plus parfaite. Les persécutions soutinrent l'héroïsme de ceux qui l'embrassèrent ; leur constance , la pureté de leurs mœurs , leur firent plus de prosélites , persuaderent mieux que leurs dogmes mystérieux. La crainte de céder aux tourmens , peupla les déserts d'habitans qui vivoient du fruit commun de leurs travaux , & qui seroient devenus des peuples nombreux ; s'ils ne se fussent fait un mérite de ne point laisser de postérité qui pût hériter de leur vertu.

Pourquoi l'esprit du Christianisme ne s'est point soutenu.

Mais ce même Christianisme avoit des maximes , des pratiques , qui tôt ou tard devoient faire languir celles de sa Morale. La vie même la plus détachée des affections terrestres , pour se livrer à la contemplation , devoit dégénérer en inaction pour la société , & servir souvent de prétexte à la paresse ; c'est ce qui arriva effectivement. Le Christianisme victorieux fit tomber les Idôles ; mais il défendit mieux ses mystères

que sa morale ; celle-ci pour ménager ceux-là , n'osa combattre les préjugés , les usages , les loix civiles contraires aux intentions de la Nature , avec autant de force qu'elle avoit attaqué le Paganisme. Cette Morale se conforma aux institutions politiques dans tout ce qui n'étoit point contraire aux sublimes spéculations sur lesquelles elle s'appuyoit. Il falloit donc qu'elle prît une teinture des abus qu'elle n'avoit pas eu le pouvoir de réformer , parce que , malgré la force des plus beaux exemples , la puissance législative lui manquoit. Ces exemples convertirent insensiblement les Nations , sans changer leur police , ni leurs mœurs , c'est-à-dire , que le monde se crut Chrétien , parce qu'il n'adoroit plus le marbre ni le bronze , & parce qu'il observoit toutes les Cérémonies de ce nouveau culte. Cette Religion même , toute spirituelle , cédant à la foiblesse du vulgaire grossier , sanctifia quelques-unes de ses anciennes superstitions , toléra chez des Peuples barbares des pratiques encoré plus absurdes , les cérémonies multipliées ne firent que distraire les hommes du principal objet de ce

culte ; l'accessoire prit la place du fond de la Religion ; le Commun crut en remplir tous les devoirs , quand à certains jours , à certaines heures , il eut payé de sa présence au spectacle de ces démonstrations , dont la pompe éveilla ou fit naître la vanité , l'orgueil , chez ceux qui en étoient les principaux acteurs. L'homme est ainsi bâti ; il se croit grand , respectable , important , quand il se voit décoré ; c'est le mulet chargé de reliques ; une religieuse magnificence se changea bientôt en luxe , en faste , chez les Ministres. Une dévote affluence fut pour eux une espèce de cour , & parmi le vulgaire , les plus assidus se crurent les plus parfaits.

Que devint donc cette véritable affection de consanguinité , cette première loi de Nature qui sembloit devoir changer la face des Nations ? il falloit que , faute de mesures politiques , faute de sages arrangements qui pussent donner une forme stable à la régie , cette charité si vantée , se vît supplanter par mille momeries , & que grossièrement associée à la propriété & à l'intérêt , elle en contractât les vices , ou

plutôt ne fût plus qu'un vain nom attribué aux fastueuses & passagères libéralités du riche, qui sans améliorer le sort de l'indigent, ne firent qu'entretenir sa fainéantise. On vit alors le Ministre des Autels s'approprier comme salaire de ses vœux corrompus, l'héritage du pauvre; on vit ces prétendus médiateurs entre Dieu & l'homme, marchander avec le stupide opulent, au moment du trépas, la rançon de ses injustices; on vit le Pontife orgueilleux transformer les remontrances de la correction fraternelle en une insolente domination, masquée des apparences d'un zèle apostolique; * le vulgaire, enfin, en changeant de superstition, resta ce que la politique ordinaire & l'impoffure avoient intérêt qu'il continuât d'être.

* A qui peut-on justement appliquer, de nos jours, les sanglans reproches que Jesus-Christ faisoit aux Phariséens :

Reliquistis quæ graviora sunt legi . . . comedistis dampnos viuarum . . . intus estis pleni rapina & immunditiarum . . . Opera sua faciunt ut videantur ab hominibus dilatare philacteria sua & magnificant symbrias; amant primos recubitus, primas cathedras . . . salutationes in foro, & vocari ab hominibus Rabbi . . . Alligant onera graviora & importabilia, & imponunt in humeros hominum, digito enim suo nolunt movere. Matth. c. 23.

*Esprit monacal entierement opposé aux loix
de la Nature.*

Qu'on ne me dise pas , que le véritable esprit du Christianisme , cette communauté des biens de la Nature , cette réciprocité de secours , cette égalité de condition dont je vante les avantages , subsistent encore dans des corps tout dévoués à l'observation de ces belles loix. C'est faire grace à ces pelotons d'hommes fortuitement rassemblés , à ces tubérosités éparfés , çà & là sur le corps languissant de la société , que de les comparer à de riches familles qui appauvrissent une République : ces mêmes familles qui la ruinent , peuvent quelquefois utilement la servir. Non , ces corps monstrueux composés de gens oisifs , qui ne tiennent à l'arbre que comme des plantes parasites , ne valent pas la branche la plus viciée. Il faut que dans l'état actuel des Nations les mieux gouvernées , ces corps isolés soient de véritables cabales de gens qui semblent conspirer de se dispenser sous mille prétextes frivoles , de tout devoir de Citoyen , & de jouir néanmoins des

plus belles prérogatives. Non , encore un coup l'esprit des loix de la Nature ne peut se renfermer dans ces retraites obscures. Je prétens qu'il est de son essence de se répandre également sur tout un Peuple; qu'il doit animer tous ses membres d'une même activité & d'une même tendance , & les lier d'un même lien : il a, par conséquent, en horreur les vuides entrecoupés de ces associations factieuses.

Je viens de rendre raison des progrès & du pouvoir que l'usage , que de vieilles opinions, des préjuges fortement enracinés , donnent aux loix vulgaires ; tout vicieux qu'en sont les principes & leurs conséquences. J'ai fait voir combien ces loix sont incompatibles avec celles de la Nature; en un mot, par quels degrés les erreurs politiques & morales croissent au point d'usurper presque sans retour, le nom, l'autorité & les droits de la vérité.

Il me reste à résoudre les dernières propositions de l'objection de la *Bibliothèque impartiale*; les voici. *Le projet d'égalité est en particulier un de ceux qui paroît le plus répugnant au caractère des hommes : ils*

*naissent pour commander ou pour servir ;
un état-mitoyen leur est à charge.*

J'ai déjà expliqué à quels égards les hommes étoient & devoient demeurer parfaitement égaux, & comment la Nature, sans troubler le niveau de cette égalité fondamentale, avoit distribué aux individus de notre espèce, différentes qualités pour leur servir de titre, & sur quoi elle avoit réglé la place & les rapports utiles de chaque membre de la société.

En quoi consistent la liberté & la dépendance.

Examinons à présent en quoi consiste la véritable *liberté politique* ou *civile* de l'homme, dont les Moralistes n'ont jamais eu une idée juste, non plus que du *bien* ou du *mal moral*.

Je dis premièrement, que la véritable liberté politique de l'homme consiste à jouir sans obstacles & sans crainte, de tout ce qui peut satisfaire ses appétits naturels, &, par conséquent, très-légitimes, mais que cette heureuse liberté dépend elle-même d'une combinaison de causes qui rendoient cette jouissance très-possi-

ble si les moyens n'en eussent été pervertis & troublés.

Si par liberté on entend une entière indépendance qui exclue absolument tout rapport d'un homme à un autre, je dis que cette liberté seroit un état de parfait abandon; situation dans laquelle les hommes vivroient isolés comme les plantes; alors plus de société.

L'espèce de dépendance des différens membres de l'humanité, leurs divers rapports naturels ne sont pas plus un défaut de liberté, une gêne, que la réunion & la dépendance des organes ne sont dans un corps animé, un défaut de vigueur; au contraire, cette association, ces liaisons augmentent & secondent le pouvoir de cette liberté civile, elles levent les obstacles que notre impuissance, notre foiblesse naturelle trouveroit sans cesse, si elles n'étoient aidées; bref, elle contribue à tout ce qui favorise notre conservation, notre bien-être & notre liberté.

Les hommes naissent pour commander ou pour servir, dit l'auteur de la Bibliothèque; tous nos Philosophes le disent comme

lui. Je ne chicanerois point sur ces termes si nos préjugés, nos coutumes ne leur avoient fait donner une signification fort odieuse. Restituons leur véritable sens. Les hommes naissent dans une mutuelle dépendance qui les fait tour à tour *commander & servir*, c'est-à-dire, être *secourus & secourir*, mais dans cette signification & selon le véritable droit de la Nature, il n'y a & ne doit y avoir ni *maître ni esclave*, ou plutôt la liberté telle que je l'ai définie, est également secondée.

Je dis qu'il n'y a ni maître ni esclave, parce que la dépendance est réciproque. Le fils ne dépend pas plus du père, que celui-ci de sa progéniture : l'un est aussi étroitement lié par des sentimens Naturels d'une tendresse secourable & bienfaisante, que l'autre par une foiblesse qui attend les secours. Les Citoyens d'une République sont singulièrement & collectivement dans une mutuelle dépendance.

En général dans la société, l'un naît foible, délicat, mais spirituel & industrieux ; l'autre est fort & robuste, mais il a besoin de conseil. L'enfance est aidée par l'âge

mûr ; celui-ci est sur son déclin quand l'autre prend sa place & ses fonctions ; enfin , l'âge florissant en secourant la vieillesse , est lui-même secouru par ses contemporains.

Foiblesse du pouvoir de nos Maîtres les plus absolus.

Qu'on considère les hommes , même dans l'état présent des Nations , combien d'orgueilleux mortels n'ont que le vain titre de maître ? Tout paroît fléchir devant eux , & tacitement tout s'oppose à leur impérieuse volonté ; tout conspire à la plier elle-même , ou à éluder ses intentions. Le plus vil esclave , une femme méprisable , ont-ils reconnu votre foible , redoutables Souverains ? ont-ils découvert le train , l'allure de vos caprices ? ils vous gouvernent avec plus d'empire qu'un Ecuyer habile ne mâte le coursier le plus quinteux

Puissans Monarques , voulez - vous bien m'apprendre qui est votre premier favori , votre Maîtresse ? je vous dirai qui regne en votre place , Vous ne pouvés les soupçonner de cette ingratitude ; en effet ; ils n'en sont pas toujours coupables. Non ils n'usur-

peut point votre autorité ; leur valet de chambre, leur soubrette, peut-être leur palefrenier ; que sçais-je , enfin , quelque chose de plus vil encore , un Dervis , un Faquir , un Moine , gouvernent vos Etats. Croiriez-vous que souvent ces derniers placent près de vous ceux que vous honorez de vos faveurs , & disposent des dignités , des emplois & par & pour leurs créatures ?

Mais examinez de plus près combien votre absolu pouvoir est chimérique : Sultan, vous aviez besoin , n'a guères , d'établir un tribut nouveau sur votre Peuple ; & pour en diminuer le fardeau , vous n'avez voulu qu'aucun des Grands de votre Porte , ni des Timariots de l'Empire n'en fut exempt ; tous se sont soumis à vos ordres.

Croyant trouver la même obéissance , le même zèle pour le bien de l'état dans vos Mouftis , vos Imans , qui crient sans cesse dans les Mosquées : *Peuples soyez soumis à vos Princes ; ils sont l'image de la Divinité. Renoncez aux biens passagers de la terre ; n'usez que du peu qu'exigent les besoins naturels , versez le reste dans le sein des pauvres ; sans l'aumône , sans la charité , les portes de*

Paradis vous seront fermées pour jamais. Croyant, dis-je, que ceux qui ont sans cesse ces maximes dans la bouche, les auroient dans le cœur, & viendroient au moindre signal, apporter dans vos trésors de quoi épargner au malheureux les sueurs & les peines que lui causent les besoins de la Patrie, vous proposâtes à ces oracles du Prophète de vous donner un état des immenses richesses que les libéralités de vos prédécesseurs, & celles de toute la Nation leur ont autrefois prodiguées.

Vous vites alors tomber le masque de l'hipocrisie, vous vites cette impudente espèce, en violant le premier précepte de la Religion, autoriser leur refus de cette Religion même. Que devint donc votre pouvoir suprême ? vous craignites, dit-on, pour vos jours. Un de vos Divans voulut soumettre ces rebelles, vous lui imposâtes silence. Quelque tems après, ces sujets séditieux qui venoient de donner une atteinte si visible à votre autorité, semblables à ces Indiens qui maltraitent & caressent tour à tour leur Idôle, se servirent de ce même pouvoir pour rétablir leur ancienne domi-

nation, jusques sur ceux que la mort va mettre au niveau des Monarques.

Vous, Maîtres passagers de la terre, les devoirs du Citoyen une fois remplis envers vous & l'Etat, vous laissés au moins en repos les facultés de l'ame; c'est par elles que l'homme est & doit être libre, lors même qu'il est chargé des fers du plus dur esclavage; mais cette Nation éternelle sans postérité * par combien d'endroits, sous combien de vains prétextes, sans aucun profit pour le cœur, ne prétend-elle pas opprimer la raison?

· Votre Divan reconnut les ruses ambitieuses de ces petits tyrans? il voulut vous représenter que ces prétendus favoris du Prophète s'étoient plus d'une fois rendu maîtres des intrigues du Serrail: il vous rappella qu'on avoit souvent vu d'insolens Mouftis se prétendre autant au-dessus des Sultans, que les Anges surpassent les Mortels, & s'arroger le droit de disposer de l'Empire; il voulut vous faire considérer que, quoique leurs vices & leurs défordres eussent

* *Gens aeterna in qua nemo nascitur. Val Max.*

eussent désabusé les Peuples, il étoit à craindre que ces hommes dangereux ne relevassent les ruines de leur monstrueux pouvoir, à la faveur des opinions, des maximes qu'ils semoient dans les esprits du vulgaire. Ce sage Divan tenta de vous faire remarquer combien toutes ces ruses porteroient atteinte aux loix, au repos, à votre pouvoir même, ce fut en vain : par un enchantement prodigieux, les Conjurés écartèrent la vérité de votre Trône ; ils firent passer le zèle de ce corps respectable pour une offense ; vous l'exilâtes.

Après cela, puissans Monarques, qu'il me soit encore permis de vous demander quel est ce pouvoir dont vous vous montrés si jaloux ? il est souvent le jouet du fourbe ou du flâteur, qui sçait vous fasciner les yeux. Les méchans font de votre Sceptre le fleau du Sujet fidèle.

Ces exemples prouvent donc que dans le monde moral, construit comme il est par des mains mortelles, il n'y a ni véritable *subordination*, ni véritable *liberté*.

Vraies causes de la décadence & des révolutions des Etats les plus florissans.

Depuis le Sceptre jusqu'à la Houlette, depuis la Tiare jusqu'au plus vil Froc, si l'on demande qui gouverne les hommes, la réponse est facile; l'intérêt personnel, ou un intérêt étranger que la vanité fait adopter, & qui est toujours tributaire du premier. Mais de qui ces Monstres tiennent-ils le jour? de la propriété.

C'est donc en vain, Sages de la terre, que vous cherchez un état parfait de liberté où regnent de tels tyrans. Discourez tant qu'il vous plaira, sur la meilleure forme de gouvernement; trouvez les moyens de fonder la plus sage République; faites qu'une Nation nombreuse trouve son bonheur à observer vos loix; vous n'avez point coupé racine à la propriété, vous n'avez rien fait; votre République tombera un jour dans l'état le plus déplorable. C'est en vain que vous attribuerés ces tristes révolutions au hazard, à une *aveugle fatalité* qui cause l'instabilité des Empires, comme celle de la fortune des particuliers; ce sont des mots vuides de sens.

Ce que c'est que le hazard dans l'ordre Moral.

Ce hazard, cette prétendue fatalité *Morale* ne sont que des effets de la discordance des volontés auxquelles vous devez vous attendre, pour avoir négligé les vrais moyens d'associer ces volontés conformément aux intentions de la Nature : il n'entre point de hazard dans son plan, point de vicissitudes monstrueuses dans son cours, dans ses révolutions ; sa marche est constante, uniforme ; enfin, je le repète, ce hazard qui change les Républiques en Monarchies, & celles-ci en gouvernemens tyranniques, n'est point une véritable fatalité : il n'y a rien en cela de fortuit ; la cause n'en est que trop sensible : c'est la propriété, l'intérêt, qui tantôt associent les hommes, & tantôt les subjuguent & les oppriment.

Vous dites, que les principes de la *Démocratie*, sont la probité, la vertu ; que l'*Aristocratie* se soutient par la modération ; que la *Monarchie* se fonde sur l'honneur ; que la crainte affermit le rigoureux empire du *Despotisme*. * Quels frères supports,

E 2

* *Esprit des Loix*, liv. 3.

grand Dieu! tous portent plus ou moins, sur la propriété & l'intérêt, les plus rui-
neux de tous les fondemens.

Dans une République l'intérêt personnel & particulier, tempéré par une sorte d'égalité de fortune & de condition, reste quelque tems en équilibre avec l'intérêt commun de la société : les hommes moins éloignés de leur état naturel, sont moins vicieux; ce moins fait leur *vertu*; mais tout équilibre est un état violent que le moindre poids rompt facilement. Pourquoi suspendre ainsi ce qui pouvoit demeurer de niveau sur une base ferme & stable? pourquoi restreindre le bien public par la chose du monde la plus capable de le détruire, par une propriété qui incline si facilement l'homme à l'usurpation? Qu'opposerez-vous à ce panchant avide? de foibles vertus qu'il sçaura adroitement faire servir à ses fins, & rendra bientôt quelques familles maîtresses des fonds de la société & du gouvernement : voilà l'intérêt commun de toute une Nation, transformé en celui de quelques personnes unies pour asservir la multitude; c'est l'Aristocratie dont les membres

ont besoin d'une *modération* qui prévienne entr'eux toute jalousie, ou qui dérobe au Peuple la vue d'une domination qui lui deviendroit odieuse : telle est dans ce gouvernement l'ombre de liberté que lui laissent les Grands; mais si-tôt qu'ils sortent des bornes de cette modération, un d'entr'eux profite adroitement, ou de leurs discordes, ou de la haine publique contre ses égaux; il favorise la multitude qui le porte sur le trône, ou bien il y parvient par les mêmes degrés qui avoient élevé les familles qu'il réduit aux honneurs du second rang : ainsi s'établit la Monarchie; elle ne s'approprie presque aucun des fonds de la société; elle maintient les loix qui en ont fait les partages; mais elle use à son gré de tous les membres du corps politique. Ce n'est plus la Patrie que l'on sert; c'est la personne du Prince; c'est en sa considération que l'on fait son devoir; c'est de lui seul qu'on attend des honneurs, des récompenses; & pour y parvenir, il faut percer la foule par des actions d'éclat que le Souverain puisse remarquer. S'il est vertueux, l'empressement à mériter son estime, ses

faveurs , & des places voisines de la splendeur du trône ; *l'honneur*, en un mot, cette idée attachée à toute supériorité, fait le plus ferme appui du pouvoir des Monarques. Mais , hélas ! par combien d'accidens cet honneur ne dégénère-t'il pas en basse servitude ! Romains vous triomphâtes sous les deux premiers Césars , vous fûtes sous les autres les plus vils des Mortels.

Bientôt la flâterie corrompt les plus grands Rois , voilà leurs courtisans , leurs Sujets devenus adulateurs. Il n'est plus pres-que personne , qui pour acquérir les bonnes graces de celui qui porte le Sceptre , ne s'efforcé de lui persuader que les hommes sont à l'égard de leurs Souverains , ce qu'est la Nature entière par rapport à son Auteur ; que dis-je ? ils leurs insinuent que les Peuples sont à l'égard des Têtes couronnées , ce que les animaux domestiques sont pour les hommes. On ne voit plus alors que d'indignes ministres des volontés les plus tyranniques. Quelque odieuse cabale s'empare de l'éducation d'un successeur ; ce corps de vils Eunuques ,* avec l'ignorance

* Sous le bas Empire on donnoit indistinctement ce nom à tous les domestiques de la Cour.

ou les vices qui leur sont utiles, perpétue dans la famille regnante les maximes pernicieuses pour lesquelles la flâterie lui a fait prendre gout.

Peuples, réjouissez-vous, il vous est né un Prince; la Nature l'a doué des qualités qui feront un jour vos délices: il ne s'agit que d'en aider le développement.....
Helas! non, gémissiez, vos espérances vont être cruellement déçues; des monstres vont étouffer cette fleur; leur souffle empoisonneur va obscurcir, resserrer, éteindre les facultés de ce génie, pour le gouverner à leur gré: il sera fortement imbu de toutes les erreurs, de tous les préjugés du plus grossier vulgaire; ils l'affujettiront aux craintes superstitieuses d'une femmelette; du reste, cette engeance infectera ce tendre rejetton de l'esprit furieux d'avarice & de domination qui la possède.

Tous ces premiers esclaves s'efforcent d'établir le Despotisme, qui bientôt jette une Nation dans la barbarie, & delà dans un anéantissement total, où tombe avec elle le joug pésant qu'il y précipite.

Tels ont toujours été les progrès de

a décadence des plus florissans Empires. Quelle autre chose que l'esprit cruel de *propriété & d'intérêt* donne le branle à ces tristes révolutions ?

Eheu quam pereunt brevibus ingenia caustis.
Claudian.

Voilà ce que l'on peut nommer la fortune des Etats.

Ce qui assureroit la stabilite des Empires.

Cette instabilité, ces vicissitudes périodiques des Empires seroient-elles possibles où tous les biens seroient indivisiblement communs ? Posez cet excellent principe ; attachez à tout ce qui peut le rendre inaltérable à tout ce qui peut en favoriser les heureuses conséquences, les idées les plus sublimes d'honneur & de vertu, vous aurez pour toujours fixé le sort heureux d'une Nation ; il n'y aura plus qu'une seule constitution ; qu'un seul mécanisme de gouvernement sous différens noms.

Quand un Peuple consentira unanimement à n'obéir qu'aux loix de la Nature telles que nous les avons développées, & se comportera, en conséquences, sous la

direction de ses peres de familles , ce sera une *Démocratie*.

Si pour que ces loix sacrées soient plus religieusement observées ; & s'exécutent avec plus d'ordre & de promptitude, le Peuple en dépose l'autorité entre les mains d'un nombre de sages , qui soient , pour ainsi dire , comme chargés de donner le signal des opérations que ces loix indiquent & ordonnent , alors le gouvernement sera *Aristocratique*.

Si, pour encore plus de précision , de justesse & de régularité dans les mouvemens du corps politique , un seul en touche les ressorts , l'état devient une *Monarchie* , qui jamais ne dégénérera , si la *propriété* ne s'y introduit point : cet accident peut tout perdre ; mais dans notre hypothèse mille moyens de le prévenir.

Sous quel prétexte la Politique sacrifie l'intérêt de la multitude à celui d'un seul.

Pour montrer à quel point la destruction des loix de la Nature a fait renverser les idées, soit Morales, soit Politiques, j'observe que l'on considère un état comme un

instrument dont les Souverains montent & touchent les cordes pour en tirer le son qui leur plaît; ces cordes font la multitude, qui, dit-on, est aveugle, & ne sçait ordinairement ce qu'elle veut; qui se porte brutalement à ce qui lui nuit comme à ce qui lui semble utile, & ne pourroit, par conséquent, jamais former une société, si elle n'étoit assujettie à quelque autorité redoutable. Oui, les hommes doivent être gouvernés; mais depuis quand le Commun en général est-il devenu une multitude aveugle? n'est-ce pas depuis que la propriété & l'intérêt, jointes aux erreurs qui en sont les suites, ont mis, comme je l'ai dit, une discordance si variée & si compliquée entre les volontés, que dans un milliers de personnes, à peine s'en trouvera-t'il dix qui puissent s'accorder, soit sur la façon de considérer un objet utile, soit sur les vrais moyens de s'en procurer une égale jouissance? presque aucune n'aura une juste idée de ce qui constitue l'essence du vrai bien d'une société, quelque petite qu'on la suppose. L'oppression a toujours pris à tâche d'étouffer ces idées qui ren-

droient l'homme vraiment libre, parce qu'il seroit raisonnable : est-il étonnant après cela, que tout un peuple, toute une Nation soit devenue une multitude capricieuse, insensée, un assemblage tumultueux d'un nombre infini de volontés & de sentimens contraires, dont la fermentation est plus violente que les flots d'une mer agitée; enfin, un feu qui se dévoreroit & se détruiroit de soi-même, si sa violence n'étoit contenue par des loix qui le modèrent, & des maîtres qui le gouvernement? Ainsi, selon nos Sages, ces maîtres sont établis pour diriger avec force & autorité, l'humanité entiere vers son bien que souvent elle ne connoit pas : ce sont des Pasteurs qui conduisent une troupe de bestiaux stupides vers un bon pâturage, & qui la détournent de la fange d'un marais où elle iroit se précipiter & se perdre. Delà la belle maxime, que les Potentats sont faits pour travailler à rendre leurs Peuples heureux. J'ajouterai que pour y réussir, il faudroit les guérir des préjugés qui aveuglent les hommes sur leurs vrais intérêts; mais précisément tout le contraire arrive. Un Peuple

entier est souvent destiné à rendre heureux quelques Mortels aux dépens de son repos & de sa félicité. On favorise toutes les opinions, toutes les erreurs qui le retiennent dans cet avilissement : si la multitude trouve son compte dans les travaux pénibles de cette servitude, à la bonne heure, si, au contraire, les choses se trouvent arrangées de façon, que la prospérité de quelques familles ou d'une seule dépende de la misère de toute la Nation, ou de la plus grande partie, c'est de quoi s'embarrassent fort peu ceux qui se trouvent placés au premier rang. Des millions d'hommes ont à peine de quoi subsister; les tributs, les impôts leur en arrachent une partie : qu'importe; la famille, le corps, ou plutôt le fantôme qui représente la Nation, est puissant & riche; son autorité est affermie pour plusieurs siècles; sa domination embrasse de vastes Contrées; le reste de l'humanité n'est qu'un vil ramas d'animaux utiles à la vérité : les maîtres seroient intéressés à leur conservation, si, quelque accident qui pût arriver, l'espèce n'en étoit pas à peu près aussi nombreuse. C'est es-

fectivement sur ces détestables principes que portent les affreuses maximes du Machiavelisme, selon lesquelles les hommes seroient, à l'égard de leurs Souverains, à peu près ce que les *Ilotes* étoient chez le Lacédémonien.

Pouvoir & fonctions des Souverains dans le Droit Naturel, leur véritable grandeur.

En rétablissant les choses dans l'ordre naturel, renversons la comparaison. Le tout vaut mieux que la partie même la plus excellente; l'humanité entière vaut mieux que le meilleur de tous les hommes, & une Nation est préférable à la famille la plus respectable & au Citoyen le plus respecté.

Magistrats, Grands d'une République, Monarques qu'êtes-vous dans le droit naturel à l'égard des Peuples que vous gouvernez? de simples Ministres députés pour prendre soin de leur bonheur, déchus de tout emploi, & les plus vils membres de ce corps, dès que vous remplissez mal votre commission. Votre vigilance, votre exactitude vous rendent les plus fidèles domestiques de l'humanité, ceux qu'elle aime

le plus ; que mérités-vous , quand devenu feryiteurs infidèles ou insolens , vous osés chercher à l'opprimer ?

Une Nation qui met un de ses Citoyens à sa tête , & principalement celle qui seroit soumise aux loix d'une simple Nature , n'est-elle pas en droit de lui dire : » Nous vous » chargeons de nous faire observer les con- » ventions faites entre nous ; & comme » elles tendent à entretenir parmi nous , une » réciprocité de secours si parfaite , qu'au- » cun ne manque non-seulement du né- » cessaire & de l'utile , mais même de l'a- » gréable , nous vous enjoignons de veil- » ler exactement à la conservation de cet » ordre , de nous avertir des moyens effi- » caces de l'entretenir , de nous faciliter » ces moyens , & de nous encourager à les » mettre en usage. La raison nous a pres- » crit ces loix , & nous vous en prescrivons de » nous y rappeler sans cesse ; nous vous » conférons le pouvoir , l'autorité de ces » loix & de cette raison sur chacun de » nous ; nous vous en faisons l'organe & » le héraut nous nous engageons à vous » aider à contraindre quiconque de nous

» seroit assez dépourvu de sens, pour leur
» desobeir : vous devés comprendre que si
» vous-même osés enfreindre les devoirs
» communs ; ou négliger ceux de votre
» emploi ; si vous voulés nous imposer
» quelque obligation que les loix ne pres-
» crivent point, ces mêmes loix vous dé-
» clarent dès l'instant déchu de tout pou-
» voir : alors personne n'écoute plus votre
» voix ; on vous impose silence, & vous
» rentrés parmi nous pour être comme
» un simple particulier, contraint de vous
» conformer à nos institutions.

» Nous vous jugeons capable de nous
» gouverner, nous nous abandonnons avec
» confiance aux directions de vos prudens
» conseils : c'est un premier hommage que
» nous rendons à la supériorité des talens
» dont la Nature vous a doué. Si vous
» êtes fidèle à vos devoirs, nous vous ché-
» rirons comme un présent du Ciel ; nous
» vous respecterons comme un pere : voilà
» votre récompense, votre gloire, votre
» grandeur. Quel honneur de pouvoir mé-
» riter que tant de milliers de Mortels,
» vos égaux, s'intéressent tendrement à vo-

» tre existence , à votre conservation !
» Dieu est un Etre souverainement bien-
» faisant, il nous a fait sociables, main-
» tenez-nous ce que nous sommes : ainsi
» qu'il est le moteur de la Nature entie-
» re , où il entretient un ordre admirable,
» soyez le moteur de notre corps politi-
» que ; en cette qualité vous semblerez
» imiter l'Etre suprême. Du reste, souve-
» nez-vous qu'à l'égard de ce qui vous
» touche personnellement , vous n'avez
» d'autres droits incontestables , d'autre
» pouvoir que ceux qui lient le commun
» des Citoyens, parce que vous n'avez pas
» d'autres besoins , vous n'éprouvés pas
» d'autres plaisirs ; vous n'avez , en un mot ,
» rien de plus excellent , ni qui puisse vous
» donner la préférence sur le commun des
» hommes. Si nous trouvons notre utilité
» à vous proroger le commandement ; si
» nous jugeons que quelqu'un des vôtres
» en soit capables après vous , nous pour-
» rons agir en conséquence , par un choix
» libre & indépendant de toute prétention.
Je demande quelle capitulation , quel
titre quel droit d'antique possession peut

prescrire contre la vérité de cette *Chartre*^{*} divine, peut en affranchir les Souverains ? que dis-je ? les priver d'un privilège qui les revêt du pouvoir de suprêmes Bienfaiteurs, & les rend par-là véritablement semblables à la Divinité. Que l'on juge sur cet exposé de la forme ordinaire des gouvernemens.

Après avoir découvert que l'origine, les causes & les progrès des désordres & de tous les maux tiennent aux constitutions vicieuses de toute société, je vais tâcher de fixer les idées de *malheur* & de *mal moral*; idées grossièrement compliquées chez la plupart de nos Moralistes. J'examinerai ensuite l'influence de ses erreurs sur les préceptes de la Morale.

* Titre ou édit perpétuel & irrévocable.



TROISIEME PARTIE.

Défauts particuliers de la Morale vulgaire.

Ce que c'est que le mal ; ses différentes espèces.

L'H O M M E disposé par la Nature (& ce pour être plus promptement averti de veiller à sa conservation) à juger de tout relativement à lui-même, appelle *mal* tout ce qui médiatement ou immédiatement lui déplaît ou l'offense. La réflexion & l'étude lui ont cependant appris à diviser cette idée générale.

Nous nommons *maux physiques* les mutabilités de la matiere qui nous semblent fâcheuses. La destruction d'une belle fleur, de quelque production utile, est, pour nous, une *perte*, un *domage*; nous éprouvons du *déplaisir des regrets*. Les accidens qui nous arrivent de la part de quelque Etre purement passif qui nous blesse, qui nous cause de la douleur, quelques sensations désagréables, comme le choc d'une pierre, sont encore des *maux physiques* que nous nommons *malheurs*.

L'action d'une cause intelligente, qui déplaît, offense ou blesse, est le *mal moral*; celui qui la commet de propos délibéré, est le *méchant*.

Prenez le contraire de ces rapports affligeans, vous aurez les idées de *biens* de différens noms; ceux qui nous viendront de la part d'une cause insensible, seront *physiques*; ceux que nous recevrons d'une cause intelligente, seront *moraux*. Ces causes, en général se nommeront *bonnes*: leurs effets seront des *bienfaits*, nos sentimens des *plaisirs*, l'événement est *bonheur*, & notre état *félicité*. Tâchons si nous pouvons, de resserrer les limites déjà trop étendue, de ce qui nous afflige, & d'élargir l'étroite enceinte de notre bien être, que nos Moralistes semblent prendre à tâche de retrecir.

Il n'y a point de mal physique en présence de la Divinité.

Je dis que les maux physiques viennent d'une mutabilité de rapports & de situations auxquels notre Nature nous expose, mais dont la *cause première* est entièrement exempte. Je ne m'arrêterai point à prouver ce que personne ne contestera.

que dans l'ordre général de l'univers , tout est aux yeux de son Auteur infiniment sage , aussi bon & aussi bien qu'il est possible qu'il le soit , & que rien ne peut lui être defagréable dans son ouvrage. Il n'y a donc point de mal physique en présence du Créateur. De plus, il n'arrive aucun mal physique de la part de l'Auteur de tout ordre ; car ce qui seroit un désordre dans les rapports de ses créatures inanimées entre elles , seroit ce qui répugne , une ignorance , une erreur dans l'intelligence infinie , & ce seroit , par rapport à nous , une qualité fort malfaisante dans la cause suprême ; idée qui ne répugne pas moins que la première. Ainsi , à proprement parler , ce que nous nommons mal physique , n'en est point un , même à notre égard ; car premièrement une grande partie des accidens qui nous déplaisent , ne sont contre notre gré , que parce que nos vues bornées ne peuvent appercevoir l'ordre & l'enchaînement des Êtres ; elle n'en saisit que quelque fragment , qu'elle croit imparfait , ne pouvant voir que lui seul : une autre partie de ces accidens sont moins des maux physi-

ques par rapport à nous, que des avis préfans, ou de nous délivrer, ou de nous garantir de ce qui peut nous nuire. Nous devons encore moins considérer toutes ces choses comme des effets d'une volonté suprême déterminée à nous nuire, que comme des bienfaits de sa part; & quand nous serions périssables comme les Etres inanimés, nous ne pourrions nous plaindre d'une cause aveugle qui nous plongeroit par degrés, dans l'indifférence du néant: à plus forte raison ne pouvons nous accuser une cause bienfaisante & sage, qui ne peut & ne veut nous laisser subir quelques accidens passagers, que parce qu'il est entré dans son plan que tout Etre muable doué de raison, éprouveroit par degré ses bontés, & en sentiroit tout le prix.

Le mal moral ne touche que la Créature.

Concluons de tout ceci, qu'il n'existe dans l'univers d'autre *mal* que le *moral*, qui ne peut avoir pour cause que la Créature raisonnable, & ne peut attaquer & offenser qu'elle. Il est dans la cause, comme nous l'avons dit une détermination libre à

nuire, c'est la *méchanceté*, & dans le sujet qui l'éprouve, c'est *offense, lésion*. Or, il feroit absurde de dire que la Divinité fût exposée à de si fâcheux rapports ; il vaudroit autant la supposer comme nous, changeante & périssable.

Non, dit-on, le mal moral n'attaque point la Divinité comme il offense les hommes, c'est-à-dire, qu'il ne peut l'affliger, ni troubler son repos immuable ; mais il peut lui déplaire, à peu près, comme le mal que nous voyons faire à quelqu'un, sans que nous ayons rien à redouter de semblable, nous touche & nous émeut ; ce sentiment de bonté est en nous une image de la sienne.

Je prouverai dans peu combien cette comparaison, toute utile qu'elle est dans l'état présent des sociétés, est fautive ; cependant c'est une de ces erreurs utiles, semblable à celles de nos sens, faite pour suppléer au défaut des leçons de la Nature, lorsque l'homme ne les écoute plus ; erreur dont il n'avoit que faire s'il fût demeuré soumis aux loix primitives.

Je dis que l'homme n'avoit pas besoin

d'imaginer que la Divinité s'offense de ses défordres, s'il ne fut point sorti de ce que lui prescrivoient les sentimens naturels, puisque sous leur heureux empire, cette Créature, comme nous l'avons fait voir dans tout ce qui précède, ne peut être nuisible; tout dans cet état, lui met en évidence, & lui fait vivement sentir la nécessité d'être bienfaisante.

Analogie entre l'ordre physique & le moral.

Dieu à l'égard des actions des hommes, comme dans l'ordre physique du monde, a établi une loi générale, un principe infallible de tout mouvement; & toutes choses une fois disposées selon un plan aussi admirable par sa simplicité, que par l'étendue & la fécondité de ses conséquences, tout marche, tout va avec un concert merveilleux; il semble que la toute-puissance ait livré les causes secondes & les effets particuliers à eux-mêmes, ou, si vous voulez, il en conserve le cours & l'enchaînement. Les sciences ont conduit les hommes assez près du premier ressort de ce mécanisme pour le leur laisser entrevoir.

Dieu , qui est toujours semblable à lui-même , a aussi établi dans l'ordre moral un principe infailible d'*innocence* pour les Créatures qu'il vouloit douer d'une faculté qui les mit en état de se conserver mutuellement elles-mêmes. Comme il a livré les Etres inanimés à un mouvement aveugle & mécanique , il a de même livré les hommes à un guide qui les pénètre , pour ainsi dire , & les possède tout entiers. C'est le sentiment de l'amour de nous mêmes , impuissant sans secours , qui nous met dans l'heureuse nécessité d'être bienfaisans. Notre foiblesse est en nous , comme une espèce d'*inertie* ; elle nous dispose comme celle des corps , à subir une loi générale qui lie & enchaîne tous les Etres moraux. La raison , quand rien ne l'offusque , vient encore augmenter la force de cette espèce de gravitation.

La bienfaisance est la premiere de toutes nos idées Morales.

Nous apprenons à *bien faire* long-tems avant que d'avoir besoin de la leçon de *ne point nuire*. La durée de notre premiere débilité

bilité est le tems de cet heureux apprentissage ; elle nous laisse bien du tems privés de toute idée malfaisante , pour faire éclore & fortifier en nous celle de bienfaisance.

L'animal destiné à devenir sociable, passe par une enfance proportionnée au degré de force que doit acquérir ce doux panchant : ses premiers mouvemens sont des signes de besoins , & non des inclinations féroces. Cet âge vif & léger n'est susceptible que d'une impression peu durable de l'offense que celle du moindre bienfait efface aisément : quelques violentes que paroissent souvent ses agitations, ses inquietudes, elles sont une marque de sa sensibilité , & non de dépravation ; c'est un Etre animé qui n'a encore effayé de rien, & veut faire épreuve de tout : il ne s'irrite sérieusement contre rien ; il cherche à jouir : sans égard aux obstacles , il tend directement à l'objet agréable. Comme il ignore encore que rien puisse lui nuire ; comme il se voit , au contraire, fréquemment secouru par ceux auxquels il doit le jour, ou qui l'environnent, leurs soins, leurs caresses, leurs complaisances, doivent être pour lui de conti-

nuelles leçons qui lui apprennent à aimer ; & l'amour n'est-il pas le principe de toute bienfaisance ? Oui, c'est en éprouvant qu'il y a des objets aimables revêtus du pouvoir de nous faire du bien, que s'excitent en nous les mêmes dispositions : or, je dis qu'une expérience constante prouve que ce sont les premières épreuves que nous faisons dès notre naissance ; ainsi l'a voulu la Bonté divine. Il seroit donc inutile de m'objecter que comme l'idée de bienfaisance peut précéder en nous toute disposition à nuire, il peut aussi arriver que les premiers instans de notre vie ayant été des malheurs, nos premières dispositions nous aient porté à mal faire. Je répons que cela seroit possible dans l'ordre moral d'institution humaine ; mais que l'ordre naturel qui le précède toujours, nous préserve, au moins, pour quelques instans, de ces funestes dispositions, & nous en garantiroit pour toujours s'il étoit fécondé par l'art, je veux dire, par des règles, des préceptes ou des exemples qui soutinssent & fortifiassent les premières leçons de bienfaisance. Au contraire, leurs impressions s'effacent promptement.

ment : à peine sommes-nous sortis de la première enfance, que des Etres libres qui cherchent à nous nuire, nous apprennent bientôt à les imiter.

Ce qui ôteroit à l'homme toute idée de mal moral.

Il est donc sûr que la notion de ce principe moral, *fais du bien pour en recevoir*, précède chez les hommes, celle de cette autre maxime, *ne nuis pas pour que rien ne te nuise*. Or, ôtez la propriété, l'aveugle & impitoyable intérêt qui l'accompagne; faites tomber tous les préjugés & les erreurs qui les soutiennent, il n'y a plus de résistance offensive ou défensive chez les hommes; il n'y a plus de passions furieuses, plus d'actions féroces, plus de notions, plus d'idées de *mal moral*. S'il en reste, qu'il s'en élève quelques traces, elles sont causées par des accidens si légers, & de si peu de conséquence: c'est par des oppositions de volontés qui offusquent si peu, chez les contendans, les lumières de la raison, que loin d'affaiblir le domaine de la bienfaisance naturelle, ces foibles choses

n'en feroient que mieux sentir l'importance : en un mot , comme nous l'avons vu ailleurs , il n'y auroit dans les sociétés que quelques petites discordances; elles en releveroient l'harmonie, & lui nuiroient moins qu'elles ne l'empêcheroient de languir.

Ce que sont en présence de la Divinité les imperfections Morales de la Créature.

De tout ce que je viens d'établir , les Moralistes conclurront , que puisque l'homme est une créature libre , qui pouvoit & devoit rester dans un état heureux ; il a dû se rendre bien désagréable en présence de son Bienfaiteur , en violant , comme de propos délibéré , ses premières intentions : ils diront qu'il faut que cette créature soit bien insensée de s'être ainsi livrée à une infinité de maux dont il lui étoit si facile de voir & d'éviter le danger ; que , par conséquent , il faut que le genre humain soit bien coupable aux yeux de la Divinité , & bien digne de châtement.

En usant , comme nos Philosophes , de comparaison , il seroit facile de faire voir

que l'homme mériteroit plus de pitié que de courroux de la part de la Divinité, & plutôt des secours que des châtimens, si la suprême Sageſſe jugeoit des choses à peu près comme nous; mais qui ne sent le faux & le ridicule de ces sortes de comparaisons ?

Rien dans l'univers ne peut déplaire à la Divinité dans le sens, ni de la manière que certaines choses déplaisent à une créature aussi bornée, aussi foible que l'homme, Etre périssable, que le moindre dérangement apparent inquiete, embarrasse. Quoique nous ne puissions absolument connoître comment la Divinité considère les accidens physiques ou moraux, que nous nommons *le mal*, il est certain, comme j'ai déjà dit, que ce qui nous semble un désordre, n'en doit point être un pour l'intelligence infinie qui a tout ordonné; il faudroit, sans cela, la taxer d'imprudence ou de méchanceté, ou en faire une fatalité qui s'ignorerait elle-même. Ceux qui prétendent qu'il arrive des choses qui peuvent choquer les idées ou la volonté divine, ne peuvent, quelques efforts qu'ils fassent, éluder cette objection qui se présente d'elle-même toute la première. F 3

En effet, si quelque chose offense, c'est-à-dire, déplaît à la Divinité dans la conduite morale des hommes ; si ce que nous nommons mal, est autre chose à ses yeux qu'un simple défaut, suite nécessaire des bornes naturelles de la capacité humaine laissée, dans cette vie ; à son propre gouvernement ; si ce mal est autre chose qu'une simple imprudence, une erreur qui porte avec elle son châtement & son remède, il faudra convenir que toutes les institutions humaines, toutes les loix factices auxquelles les mortels se sont soumis, ou ont été forcés de se soumettre, sont des crimes généraux d'autant plus énormes & plus punissables, qu'ils sont la source de tous les maux. Or, dans cette supposition il faudroit dire que la Divinité doit châtier tous nos Sages, tous nos Législateurs, qui ; comme nous l'avons prouvé, ont bouleversé les loix de la Nature. Cependant à les entendre, ils ne sont pas coupable ; ils avoient les meilleures intentions du monde.

Quant au reste des hommes, que peut-on leur imputer ? Après tout, ce n'est pas leur faute, s'ils ont été induits en des er-

reurs , qui multipliées & perpétuées de générations en générations , sont devenues infurmontables. Si donc , en conséquence de ces erreurs , quelques particuliers se trouvent réduits à la dure nécessité de devenir criminels , dans les principes même de nos Moralistes , n'ont-ils pas droit de s'excuser d'une méchanceté involontaire , d'une méchanceté dont tout le système a été comme bâti avant eux ? Le funeste torrent de toute dépravation est creusé dès long-tems ; il n'est presque plus possible à ces malheureux de se tirer des gouffres fréquens qu'il laisse sur son passage. Quel est le coupable de celui qui a ouvert le précipice , ou de celui qui y tombe ?

Vous avés fait des loix que vous senties qui seroient infailliblement violées ; & c'est ce qui devoit vous faire comprendre combien elles étoient imparfaites. Vous châtiés ; & pour les maintenir , vous n'aviés que ce moyen. Pourquoi faites-vous la Divinité garante de vos bevues ? Quoi ! vous voulés qu'elle s'irrite de ce que vous n'êtes pas obeis , & qu'elle poursuive votre vengeance au-delà du terme de toute prévarication !

Si l'on-replique que Dieu doit punir les prévaricateurs comme le font les hommes, parce que les crimes, malgré l'imperfection des loix humaines qui ont pu les occasionner, n'étoient pas inévitables pour ceux qui les ont commis, & parce que ces mêmes loix, faites précisément pour les empêcher, donnoient d'après la Nature, des leçons pour les éviter, je vous demanderai à quoi servoient ces leçons aussi inefficaces que revoltantes? Vous les dites tirées de la Nature, & je vous ait fait voir qu'elles la contredisent. Où est l'autenticité qui peut les faire adopter de Dieu, & les lui faire approuver comme siennes, comme des règles prescrites aux hommes sous des peines très-rigoureuses?

Ou avouez-moi des absurdités: 1°. que la Divinité auroit, au gré de la folie des hommes, abrogé & supprimé la première loi de Nature, & ses conséquences; 2°. qu'il auroit changé l'essence des rapports primitifs qu'il a voulu établir entre ses Créatures raisonnables, pour leur substituer & autoriser le système de tel ou tel Législateur; 3°. que parce qu'il auroit plu à ce Réfor-

mateur mortel , pour faire quadrer ses arrangements de reputed pour crime , une action qui n'est naturellement point mauvaise , la Providence, d'après les revêries d'un cerveau fanatique, puniroit ceux qui ne se conformeroient pas à ses préceptes. Si ces conséquences de vos propres principes revoltent le bon sens, abandonnez-les pour convenir les choses plus raisonnables ; qu'il est incontestable , comme je le prouve ailleurs , que tant que les loix de la Nature subsistent dans leur entier , il n'y a point de crime possible ; point, par conséquent , de crime à punir : que si une main mal adroite altère par erreur les dispositions de ces loix , ou plutôt se méprend & induit par ignorance , quelques malheureux à les violer, la sagesse infinie se sert de la même main pour réparer un dégât momentané.

Le mal moral n'est dans l'homme , aux yeux de la Providence, que ce que sont les imperfections dans les Etres physiques : sa sagesse ne détruit point la chose imparfaite , mais la perfectionne. J'appelle chose *imparfaite* , ce qui n'est pas encore ce que la Providence a dessein de la faire devenir.

Tout dans l'univers , soit physique , soit moral , se perfectionne par gradation.

Tout prouve dans la Nature comme dans l'Art, dans le Physique comme dans l'Intellectuel & le Moral, qu'il est établi un point fixe d'intégrité auquel les Etres montent par degrés. Nous ignorons l'essence des choses les plus simples & les plus bornées; nous ne sçavons si elles sont susceptibles ou non, d'une subite intégrité, &, par conséquent, si la toute-puissance pouvoit ou non, les y porter sans gradation. Je ne conteste point sur l'affirmative ou la négative; je ne me tiens qu'à l'extérieur sensible de ses procédés: les phénomènes qui me les montrent, me laissent voir par-tout, jusques dans l'aile du moucheron, un développement successif; j'éprouve, je sens les progrès de ma raison: je puis donc dire avec fondement, que par une analogie merveilleuse, il est dans le moral des accroissemens favorables, & que les loix de la Nature, malgré leurs forces & leur douceur, n'acquiescent que par degrés, une autorité entière sur l'humanité: de sorte que

d'abord les Nations qui s'assemblent, sentent plutôt l'utilité d'une société en général, qu'elles ne comprennent nettement quelle doit être la meilleure. Ce n'est que par une longue suite d'erreurs morales, par mille épreuves que la raison humaine découvre enfin, que nulle situation ne peut être plus heureuse que l'état de simple Nature ; mais comment les Nations pourroient-elles l'apprendre, si elles ne passioient par plusieurs formes de gouvernement, par plusieurs systèmes, dont les défauts dussent tôt ou tard réunir tous les suffrages en faveur de la Nature ?

Presque tous les Peuples ont eu, & ont encore une idée d'un âge d'or, qui seroit véritablement celui où auroit régné parmi les hommes, la parfaite sociabilité dont j'ai développé les loix. Peut-être cette première innocence n'a-t'elle été pendant plusieurs siècles, pratiquée que sans réflexion, & , par conséquent, sujette à se corrompre. Cette corruption aura produit la barbarie, le brigandage, dont les malheurs auront appris aux hommes le prix de leur premier état ; ils auront essayé de

s'en rapprocher par des loix , qui long-tems très-défectueuses , auront été abrogées par d'autres mains imparfaites : celles-ci ont été & seront apparemment remplacées par de nouvelles encore moins fautives ; ainsi de suite jusqu'à ce que la raison épurée se soit accoutumée à ne plus méconnoître les leçons de la Nature , & à ne se livrer constamment qu'à ses impressions. Parvenue à ce terme heureux , la Créature raisonnable aura aquis toute la bonté , ou l'intégrité morale dont elle est susceptible : c'est vraisemblablement par ces degrés que la Providence y conduit le genre humain. On a souvent dit que les Empires avoient comme l'homme , leur enfance , leur jeunesse , leur âge mûr , & leur décrépitude ; n'en seroit-il pas de même de l'espèce entière pendant un certain nombre de révolutions , qui la porteroient à un état constant d'innocence ?

Mais quittons les hypothèses pour fixer l'idée de *mal moral* , & la renfermer dans ses justes bornes.

Justes bornes de mal moral.

Il n'y a dans la Nature *mal physique* ni *moral* respectivement à la Divinité, c'est-à-dire, qu'il n'est entre elle & les Etres créés aucune rélation qui lui soit defagréable.

A l'égard de l'homme supposé soumis aux loix primitives de la Nature, il n'y a point de *mal moral*, c'est-à-dire, aucune lésion active ou passive : il ne peut être exposé à des maux de cette espèce, ni se rendre coupable que dans la constitution arbitraire de certaines sociétés, qui varient comme les volontés mortelles qui les ont établies, & dont les coutumes & les usages sont souvent diamétralement opposés l'un à l'autre : de sorte que ce qui est mal moral dans l'une, est souvent un bien ou une action louable dans l'autre. L'état présent & passé des Nations le prouve sans réplique. On condamne ici ce que l'on autorise, ce que l'on commande ailleurs : donc le mal moral est, à cet égard, une chose purement versatile & changeante comme la fantaisie des Législateurs : il est dans l'ordre qu'il soit puni par un autre

mal aussi passager ; il est un pur effet d'une cause seconde livrée aux accidens de sa mutabilité volontaire ; ce mal peut-il avoir quelque relation avec la Divinité ?

L'homme est créateur indépendant de ses actions libres ; elles n'ont d'autre objet, d'autres motifs que sa conservation, son bien-être ; choses de très-courte durée & entièrement laissées aux soins de sa capacité présente. Or, puisque ces actions bonnes ou mauvaises, soit par rapport à lui ou par rapport à ses semblables, ne sont telles que dans quelques circonstances seulement, il est vrai de dire que l'homme est très-accidentellement ou conditionnellement méchant. Otez la condition & les causes, qui pour la plupart ne dépendent pas de lui, il ne peut pas être pervers, ni souhaiter, ni continuer de l'être.

La cause passagère de tous maux en est le remède.

Otez la propriété, je le répète sans cesse, vous anéantissés pour jamais mille accidens qui conduisent l'homme à des extrémités désespérantes. Je dis, que délivré de ce

tyran, il est impossible de toute impossibilité, que l'homme se porte à des forfaits, qu'il soit voleur, assassin, conquérant. Les loix qui autorisent la propriété, le punissent de ces crimes: ses remords même & ses craintes, enfans des préjugés du système de Morale dans lequel il est élevé, l'en punissent encore. Mais le plus severe châtiment du scélerat est le premier sentiment de *bienfaisance*, pour ainsi dire, *innée*: cette voix intérieure de la Nature, toute réduite qu'elle est chez les hommes à l'indifférente leçon de ne point nuire, a encore assez de force pour se faire vivement sentir au criminel.

Vous dites que chez la plupart des hommes, la crainte des châtimens, des supplices, ou présens ou futurs, arrête les actions dénaturées; que d'efforts, foibles Mortels, pour empêcher que quelque furieux ne vous nuise! Tout cela seroit inutile sans une ineffaçable *probité* que la Divinité a mise dans le cœur humain. L'homme de bien la chérit indépendamment de toute crainte; le scélerat la regrette, même dans l'impunité; elle seule punit & reprime plus

efficacement les crimes que les roues , les gibets : *Ille (Deus) legis hujus inventor , disceptator , lator : cui qui non parebit , ipse se fugiet ac Naturam hominis aspernabitur : atque hoc ipso luet maximas poenas , etiamsi caetera supplicia , qua putantur effugerit suum quemque scelus agitat , amentiaque afficit : sua mala cogitationes , conscientiaque animi terrent , ha sunt impiis assidua domesticaque Furia.** Il est entré dans le plan de la Providence que les loix humaines qui auroient imprudemment occasionné la violation des sentimens naturels , joindroient leurs rigueurs au pouvoir affoibli de ces sentimens , & qu'elles répareroient ainsi les pertes qu'elles leur font souffrir : ces sentimens eux-mêmes après la chaleur de l'action dénaturée , reprennent toutes leurs forces , & sont autant d'Euménides terribles qui aident les loix humaines à punir le crime. Ainsi comme un choc est détruit par un autre choc , l'imprudence des causes libres occasionne les crimes ; les suites de la même imprudence servent à détruire ces funestes effets : la violence est anéantie

* Cicero de Rep. lib. 3. de Legib. 1. 14.

par la violence ; il n'en reste plus rien que de purement idéal, pour la créature que ces rapports peuvent intéresser.

*Véritable cause des contrariétés de l'esprit
& du cœur.*

Si on considère les actions des hommes que l'on nomme simplement *vices*, & qui ont un moindre degré de méchanceté que les actions dénaturées, à combien, grand Dieu ! de pratiques puérides, bizarres & ridicules n'a-t'on pas attaché l'idée Morale de *bonté* & de *méchanceté* ? Ces choses qui ne tiennent par rien du tout à la Nature, qui la gênent même & la contrarient, ont cependant trouvé tant de crédit sur l'esprit des hommes, qu'ils en ont souvent fait des ordres divins. Quand il arrive que la Nature, Malgré l'esprit, secoue un joug inutile, peut-on traiter sa résistance de *revolte* ? peut-on dire que la volonté de l'homme le porte au vice malgré les lumières de l'esprit ? Ces prétendues clartés ne sont, en effet, que de ténébreuses bluettes, & il n'est pas étonnant alors, si la Nature plus sage & plus forte par ses sentimens, met si

souvent la volonté en contradiction avec l'esprit & semble se moquer de ses leçons.

C'est-là précisément le nœud gordien de nos Raisonneurs Moralistes. Le cœur de l'homme, disent-ils, est un labyrinthe impénétrable, dont on ne peut connoître les replis : ce n'est qu'un composé monstrueux d'éléments contraires qui se font une guerre perpétuelle. A quoi lui sert la raison, si, malgré ce guide, il bronche à chaque pas ; si on le voit à chaque instant agir contre ses opinions, contre les principes dont il semble le plus fortement persuadé ; si, enfin, rien n'est plus inconséquent que l'homme dans sa conduite ?

Videò meliora proboque, deteriora sequor. Ovid

La raison en est toute simple ; c'est que dans mille occasions vos préjugés, nos erreurs, vos folles opinions s'opposent aux sages impressions de la Nature ; le cœur en sent les indications promptes & sûres, & semble se rire du vain pédantisme de l'esprit qui voit faux.

Qu'on rassemble après cela toutes les inepties satiriques ou élégiaques que les

Stoïciens anciens & modernes, que les Pascals, les Malbranches, les Du-Guet, & quelques-uns de nos meilleurs Poëtes ont débité contre l'humaine espèce; qu'on les examine selon nos principes, on verra que partie de ce qu'ils lui reprochent, sont des puérités, des miseres, & on connoitra du reste à quoi il tient que l'homme ne se corrige de ce dont on peut justement le blâmer; on comprendra pourquoi ces Censeurs extravaguoient si sagement; enfin, comment & depuis quand,

Loin que la raison nous éclaire,
Et conduise nos actions,
Nous avons trouvé l'art d'en faire
L'orateur de nos passions.
C'est un Sophiste qui nous joue,
Un vil complaisant qui se loue
A tous les fous de l'Univers,
Qui s'habillant du nom de Sages,
La tiennent sans cesse à leurs gages
Pour autoriser leurs travers.

Roussau.

C'est précisément par un semblable abus de la raison que la plupart de nos mélancoliques Enthoufiastes déclament contre l'homme, aussi bizarres, aussi indéfinissables eux-mêmes que celui qu'ils décrient; ils font cependant quelquefois la grace à

cette créature infortunée, pour la consoler,
de lui dire avec un de nos Poètes célèbres :

Malgré l'épaisse nuit sur l'homme répandue,
On découvre un rayon de sa gloire perdue,
C'est un Roi qui du trône en la terre jetté
Conserve sur son front un air de majesté.

Racine, fils.

Ne voilà-t'il pas une riche & utile décou-
verte ?

*Combien nos principes sont éloignés d'autori-
ser le vice ou le crime.*

*Il faut des mœurs, une police, des loix, un
gouvernement ; tout le monde le dit, & je
ne le soutiens pas avec moins de zèle : c'é-
toit dans la Nature qu'il en falloit puiser
les régles ; mais elle étoit sujette à se cor-
rompre ; les passions humaines étoient un
feu qui pouvoit devenir incendie : eh bien,
il falloit en écarter les matieres combusti-
bles. La raison humaine, & , sans cela, à
quoi nous serviroit ce guide ? est faite pour
connoître & suivre les procédés de cette
Nature ; ses loix primitives, toutes sages
qu'elles sont, ne suffisent point pour gou-
verner les hommes, je l'avoue ; mais ce n'est
que tant que ces loix demeurent vagues &*

indéterminées : les recueillir, les assembler, y mettre de l'ordre, de la conséquence, en fixer les décisions, c'est l'ouvrage de la raison, de l'art. Ainsi, comme ce qui corrompt la Nature; n'est plus elle; comme ses vrais sentimens, ses véritables indications cessent ou commencent toute violence; de même toute institution qui sort de ses principes, qui bâtit sur de fausses positions, qui prend pour Nature ce qui ne l'est pas, n'est plus un art qui puisse imiter & suivre pas à pas cette sage maîtresse; c'est une misérable & aveugle routine; ce n'est que cette cacophonie que j'attaque dans cet Ouvrage.

Qu'on ne m'accuse donc point d'autoriser le crime par des principes qui font disparaître tout mal moral, qui affranchissent l'homme de toute crainte, de tout remords. Rien ne seroit plus évidemment calomnieux que cette accusation, puisqu'il n'y a pas un de mes raisonnemens, pas une de mes maximes, qui loin de favoriser aucune action dénaturée, ne tende, au contraire, à anéantir tout scélératisme, & à le rendre même inconcevable.

En indiquant la cause première de tous

forfaits, & les moyens de la détruire, je substitue à une impuissante crainte, à d'inutiles remords, les vrais moyens de rendre le crime impossible, d'en inspirer une horreur insurmontable, & enfin de restituer la créature à sa bonté, à sa probité naturelle.

Quand je dis qu'il n'y a nul mal moral en présence de la Providence; qu'elle ne s'irrite point du crime; qu'elle ne le punit pas comme nous l'imaginons par comparaison avec nos procédés; je dis aussi que la sagesse permet que, par des conséquences infaillibles de l'ordre établi dans le moral, c'est-à-dire, dans les actions des hommes, il arrive toujours que ce qui nuit à ces créatures, est reprimé par des maux pareils. Point de crimes sans punition; mais aussi plus de crimes après les derniers châtimens.

Si j'établis que l'idée d'un Etre infiniment parfait, infiniment bon, exclut absolument celle d'un vengeur obstiné dont les rigueurs perpétueroient le mal, c'est que cette idée ne peut convenir qu'à la créature, qui sujette à l'offense, ne peut s'en garantir que par la crainte & la terreur.

C'est à se mettre hors de toute insulte que la vengeance trouve du plaisir dans les tourmens du coupable. Que seroit un Être inaccessible à toute offense , qui se plairoit à ce cruel exercice ?

Criez tant qu'il vous plaira , imposteurs ou fanatiques , qui avés intérêt de nous persuader des chimères ; vos vains raisonnemens ne pourront jamais étouffer cette vérité aussi évidente que le premier axiome de mathématique : *si la suprême Puissance est unie dans un Être à une infinie sagesse , elle ne punit point , elle perfectionne ou anéantit.* Choisissez.

Tout est bien dans l'univers. Dieu a permis qu'à côté & assez près de ses loix immuables , l'humaine raison , cette deité créée , érigeât les siennes , & qu'elle fut elle-même créatrice d'un monde moral , dont le mécanisme allât suffisamment bien pour l'état présent & passager de l'humanité , de même que la maison suffit pour la durée de celui qui la bâtit ou l'habite.

Je ne blâme vos constitutions , vos préceptes , Mortels , qui voulés vous mêler d'instruire les hommes , que parce que vous

leur débités ces leçons comme d'éternelles vérités. Contentez - vous qu'on vous les passe pour des conséquences hypotétiquement vraies , relativement aux systèmes qu'enfanta l'imagination de vos premiers maîtres.

Vous , ineptes discoureurs sur les decrets éternels de la Providence , qui prétendez en accorder la sagesse infinie avec ce que vous voyés de monstrueux dans les humaines résolutions ; les impertinences dont vous remplissés nos bibliothèques , sont au-dessous de toutes puérités. A quelles extravagances , grand Dieu ! ne vous faut-il pas recourir pour justifier la conduite peu raisonnable que vous prêtés à la Raison infinie ? Mais je n'entre point en discussion sur ce sujet ; je me contente de vous dire comme Sénèque : *Quid interest utrum Deum neges , an infames ?* Pourquoi , après cela , reprochez - vous aux Payens leurs risibles Divinités ? ne pourroient-ils pas prendre leur revanche avec avantage ?

J'ai fait voir en quoi précisément consiste , & le bien , & le mal moral ; je passe à l'examen

à l'examen des causes de la corruption des actions humaines.

Principal motif de toute action humaine, & principe de toute harmonie sociale.

Il est incontestable que le motif ou la fin de toute action humaine, est le desir d'être heureux ; il n'est pas moins certain que ce desir est l'effet d'une propriété essentielle d'un Etre destiné à connoître qu'il existe, & à veiller lui-même à sa propre conservation ; en un mot, ce desir est un effet de notre sensibilité. Or, il faut que pour nous mettre promptement & efficacement en devoir d'obeir à ses loix, cette sensibilité nous fasse d'abord sans délibération, sans examen, rapporter tout à nous-mêmes, & imaginer que tout est fait pour nous, & que sans nous tout ce qui existe, seroit inutile ; elle seule peut permettre à l'homme de dire comme l'Empereur Tibère.

Me misceatur igne terra mortuo.

Mais c'est de la force, de la véhémence même de ce sentiment, que la Providence tire le principe de toute harmonie sociale.

J'ai déjà fait voir que ce mouvement est à peu près dans la créature sensible qui se trouveroit unique de son espèce , ce qu'est le mouvement local imprimé à un seul corps , qui , disent les Physiciens , abandonné à lui-même , parcoureroit toujours une ligne droite. Bref, la sensibilité est en nous ce qu'est le mouvement primitif imprimé à la matière , & qui bientôt perd son uniformité pour donner naissance à la variété des plus belles combinaisons entre les corps. C'est sur des règles presque toutes semblables , que la Divinité a construit & gouverne le monde moral ; mais quittons des comparaisons qui ne sont pas à la portée de tout Lecteur.

L'homme veut toujours & invinciblement être heureux ; son impuissance l'avertit sans cesse qu'il ne le peut être sans communication de secours ; il est aussi informé qu'il est une infinité d'Etres possédés du même désir que lui ; il est à chaque instant convaincu que son bonheur dépend de celui des autres , & que la *bienfaisance* est le premier & le plus sûr moyen de sa félicité présente. Tout semble lui crier : *Tu veux*

*être heureux, soit bienfaisant. Sans t'embar-
rasser d'abord de qui tu tiens l'être, apprens
que tu ne peux en jouir sans être bienfaisant.
Veux-tu t'élever à la connoissance de ton
Auteur ? sois bienfaisant.*

Pourquoi sourd à ces conseils, en écou-
te-t'il de diamétralement opposés à sa fé-
licité ?

C'est que la morale vulgaire, ainsi que
la politique, a renversé & corrompu la
plupart des idées, aussi-bien que l'ordre &
la succession de ces idées.

Tâchons donc de reconnoître & de sui-
vre les véritables traces de la Nature, de
découvrir ce qui a pu interrompre les pro-
cédés, en troubler les succès; indiquons
les vrais moyens de réparer ces désordres.
*Véritable succession & progrès des idées
morales; hypothèses qui les prouvent.*

Je dis 1°. que, dans l'ordre naturel, l'i-
dée de bienfaisance, soit active ou passive,
précède toute autre idée, & celle même de
la Divinité. 2°. Que cette idée est la seule
qui élève les hommes à celle d'un Dieu,
plutôt & plus sûrement que le spectacle de

l'univers. 3°. Que la bienfaisance nous donne de la Divinité une idée vraiment digne de la grandeur de son objet. 4°. Elle seule perfectionne généralement toutes les facultés de la raison, & les occupe de leur véritable emploi. 5°. Que l'idée de la Divinité ne se corrompt dans l'homme qu'à mesure que celle de bienfaisance dépérit. 6°. Je dis que l'idée grossière d'une Divinité *bienfaisante* n'est point une idolâtrie ; on ne peut donner ce nom qu'à l'idée qui nous représente un Dieu comme également occupé à nuire & à faire du bien. 7°. Que toute morale qui donne cette idée de la Divinité, & y fonde sa doctrine, est une morale absolument vicieuse.

La bienfaisance est le premier principe de l'idée d'une Divinité.

Premièrement, la seule idée de *bienfaisance* nous élève à celle d'une Divinité plus promptement & plus sûrement que l'aspect de l'univers : cette vue nous touche d'abord si peu, que nous en jouissons sans soupçonner qu'il ait de cause, & sans nous soucier beaucoup de nous en informer.

Il est dans nos premiers ans une infinité de choses plus près de nous que les ornemens, que l'enceinte, que le lieu même de notre demeure; les premiers objets qui nous affectent agréablement, sont comme nos premières Divinités.

Première hypothèse où l'on explique comment l'idée de la Divinité se forme, se développe & se perfectionne.

Or, supposons pour un instant que rien ne puisse nous nuire ou s'opposer au moindre de nos desirs; qu'au contraire tout les prévienne, nous aurions l'idée de quelque chose de bon, sans avoir encore celle d'un premier principe bienfaisant. Voici dans cette hypothèse comme dans toute autre, comment nous y parvenons.

La réflexion seule sur les sentimens naturels, fait éclore l'idée d'une Divinité.

Des sentimens réitérés par la fréquentation de plusieurs objets, éveillent la mémoire, & donnent lieu à la comparaison, & celle-ci ouvre, pour ainsi dire, les portes du discernement & de la réflexion. Nous

commençons alors à juger des qualités des objets les plus prochains ; nous leur donnons ; par gradation , les titres de *beaux* , de *bons* , de *meilleurs*.

Le sentiment , le souvenir marchant tous deux , ou séparément , ou de compagnie avec la réflexion , comparent avec elle le présent au présent , ou celui-ci au passé ; observent les nuances , les degrés des qualités des objets ; y en découvrent qui n'avoient point été apperçues ; passent d'un sujet à un autre , & de celui-ci à de plus éloignés. Ainsi les facultés de l'entendement montent par cette progression ; aux premières notions de l'*Excellence* , & par une succession de nouvelles idées que celle-ci enfante , élèvent enfin l'homme à l'idée d'un *Être Infiniment bon*.

*Le spectacle de l'univers ne fait qu'étendre
l'idée de la Divinité.*

Ce n'est point , comme le prétendent la plupart des Philosophes , le spectacle de l'univers , ni les réflexions sur notre contingence & la sienne , qui nous mènent à l'idée de quelque chose de divin ; ces re-

marques aident , à la vérité , à perfectionner cette idée ; mais quand le discernement nous les fait faire , nous avons déjà l'idée d'une *bienfaisance* en général : c'est donc elle seule que notre sensibilité prend pour guide ; c'est donc elle qui nous élève à l'idée générale d'un *Etre bienfaisant* : d'autres idées sont comme des milieux qu'elle traverse , & dont elle prend des teintes qui la perfectionnent.

Il est donc prouvé que l'idée de *bienfaisance* , dans ce système comme dans tout autre , doit être la base & le principe de celle d'un Divinité.

Il est prouvé de plus , que l'homme dans un état constant d'*innocence* & de *bonheur* , ne peut avoir d'autres idées de la Divinité que celle d'un *Etre infiniment bon* , & que cette excellente Cause n'auroit voulu être connue de la créature que sous ce seul & unique titre ; qu'elle ne voudroit-aussi être que le dernier objet des connoissances humaines dans l'ordre de la perception des idées , dans la progression du moins au plus , & du plus à l'infini : nouvel effet admirable de cette bienfaisance suprême , qui

ne se rend accessible à l'esprit humain que par des degrés si intéressans !

Par quels degrés l'idée d'une Divinité se perfectionne.

Ce que nous venons de dire conduit naturellement à faire cette question. Les hommes dans cette hypothèse , auroient-ils tous une idée également sublime de la Divinité ? Je dis que cette idée auroit ses degrés proportionnés aux esprits plus ou moins cultivés , plus ou moins susceptibles de culture ; il pourroit même arriver , & il arriveroit effectivement , que tel homme borné à des idées grossières de *bonté* , croiroit que la Divinité résideroit dans ce qu'il estime-roit de meilleur , tandis qu'un autre , instruit par plus d'expérience , ou doué de plus de sagacité , s'éleveroit infiniment plus haut.

Ainsi dans ce système à proportion qu'une Nation perfectionneroit ses connoissances par l'épreuve & l'usage d'un plus grand nombre de choses agréables & utiles , plus elle deviendroit industrieuse & spirituelle , & plus elle s'éloigneroit des idées informes

& grossières que d'autres Nations auroient, encore de la Divinité.

Seconde hypothèse, dans laquelle l'idée d'une Divinité acquiert de nouveaux degrés de perfection.

Mettons la creature sensible aux bienfaits dans d'autres situations qui lui en fassent encore mieux sentir l'importance ; plaçons l'homme dans des positions qui lui donnent lieu d'étendre encore ses idées relatives par un plus grand nombre de comparaisons, qui lui fassent comprendre la nécessité de l'existence d'une cause bienfaisante, & combien il lui importe de l'être lui-même ; considérations, qui, par conséquent, étendent chez lui avec les limites de ses conceptions, l'idée d'une Divinité autant qu'elle peut l'être.

Supposons donc l'homme dans un état de parfaite innocence, dans un état tel qu'il n'y ait que des Êtres purement inanimés qui puissent nuire à son existence ou à son bien-être ; de façon cependant qu'il pût s'en garantir tantôt seul, tantôt à l'aide de ses semblables qu'il trouveroit toujours dis-

posés à le recevoir ; qu'il venroit s'intéresser avec lui à sa conservation & à ses plaisirs.

Je dis premierement, que dans cette seconde supposition, l'homme aqerra l'idée d'une Divinité bienfaisante par les mêmes degrés que dans l'hypothèse précédente ; mais cependant avec cette différence que les accidens fâcheux auxquels la cause première l'aura laissé sujet, l'avertiront que les intentions de la Providence sont que la creature soit elle-même bienfaisante ; avec cette différence encore que dans la supposition précédente, l'homme n'auroit presque qu'une idée purement passive de *bonté* ; & dans celle-ci, outre l'idée du bienfait reçu, il apprendroit à connoître par lui-même ce que c'est qu'être bienfaisant. Alors la creature auroit quelque idée de ressemblance entre elle & la Divinité ; & comme ses qualités la disposeroient à s'estimer la plus parfaite, la plus aimable de toutes les creatures, elles la porteroient à croire que la cause première est autant au-dessus de l'humanité, que celle-ci s'estime au-dessus des autres Etres : donc plus elle concevroit une haute idée de la bienfaisance en géné-

ral ; & plus elle auroit une idée sublime de la Divinité ; plus encore l'industrie , la prudence qui aideroient la creature à se garantir des accidens passagers de cette vie , & plus aussi le plaisir de s'en être préservé , ajouteroient à l'idée d'un Etre infiniment bon. Par dessus tout cela , l'idée d'une infinie sagesse seroit une conséquence de celle des Mortels.

A l'égard des accidens fâcheux , la réflexion accoutumeroit les hommes dans ce système , comme dans le nôtre , à les regarder plutôt comme des avis destinés à reveiller l'idée d'un Bienfaiteur souverain , à rendre l'homme attentif à sa conservation , que comme de véritables maux. D'ailleurs , la raison leur feroit souvent remarquer que ces accidens ne sont nuisibles qu'à certains égards , & sont en général de fort bons effets.

On peut donc conclurre que l'homme dans ce second système auroit encore des idées de la Divinité plus relevées que dans le premier.

Tout ceci prouve aussi ma quatrième proposition , que *la bienfaisance perfectionne*

les facultés de l'esprit par les sentimens du cœur.

Il faut observer que dans les deux précédentes hypothèses, l'homme avant que d'avoir aucune idée de Divinité, seroit bienfaisant, pour ainsi dire, par instinct, sans y être déterminé par aucune crainte.

Il faut remarquer, en second lieu, que l'homme n'auroit que faire ni de loix, ni de morale, parce qu'il n'auroit aucun mal à redouter de la part de ses semblables.

Troisièmement, que n'attachant jamais l'idée de Divinité qu'à des choses qu'il estimeroit bonnes, quand même son ignorance le porteroit à prêter cette idée à quelque objet qui n'auroit rien de divin, ce seroit moins une idolâtrie, que ne le sont chez nous les idées grossières du vulgaire.

Quatrièmement, que sur-tout dans la seconde hypothèse, l'homme auroit autant de gout à être bienfaisant qu'à être heureux; puisque n'étant supposé enclin à aucun défaut nuisible, il feroit de la bienfaisance une des meilleurs portions de son bonheur.

Dans quel système l'idée de la Divinité pouvoit se perfectionner de plus en plus, ou se corrompre.

Plaçons l'homme dans un troisième système, qui est précisément celui dans lequel il se trouve.

Je dis que cet état, comme celui de l'hypothèse précédente, avoit tous les avantages que les hommes peuvent retirer de la nécessité de s'entre-sécourir, en supposant qu'ils fussent demeuré soumis aux loix de la simple Nature : on y trouve mêmes moyens de perfectionner les facultés de l'esprit & du cœur, * mêmes moyens de

* Une Academie a demandé aux Sçavans : *Si le rétablissement des Arts & des Sciences a contribué à épurer les mœurs.*

Dans les deux hypothèses précédentes, cette question seroit bientôt résolue, aussi-bien que dans celle-ci, en supposant que les Nations n'eussent point été corrompues par la *propriété*; il est indubitable que l'étendue des connoissances n'eut fait qu'améliorer les hommes.

Je crois que ce Corps célèbre a voulu se divertir en couronnant le hardi Sophiste qui a soutenu la négative, & qu'il a voulu lui-même rire aux dépens de la raison en prenant pour *corruption de mœurs*, le juste mépris que les Arts & les Sciences nous ont appris à faire de quantité de fadaïses; il a pris pour corruption de mœurs, des vices devenus moins grossiers,

perfectionner en nous l'idée d'une sagesse & d'une bonté infinie, même réciprocité entre la bienfaisance & le desir d'être heureux.

Mais malheureusement il étoit possible que ces heureuses dispositions changeassent, & que l'homme se nuisit à lui-même & à toute son espèce. Une seule chose pouvoit causer ce renversement ; tout prouve que c'étoit la *propriété*. L'homme pouvoit connoître ce danger, & s'en garantir ; si cela fut arrivé, il est certain que la vue du précipice, & la simplicité des moyens qu'offroit la Nature pour l'éviter, auroient encore produit dans la creature un nouveau degré d'admiration des bontés & de la sa-

moins d'hipocrisie, moins de cette farouche & pedantesque morosité qui se gêne pour aquérir le droit de censurer le reste des hommes, plus d'aisance & de liberté dans le commerce de la vie. Il n'a pas vu, ou a négligé de voir que si les Arts & les Sciences en instruisant les hommes des vrais agrémens de la société, en bannissant la barbarie, en multipliant nos plaisirs, paroissent à certains égards avoir irrité la cupidité, ce n'est point que ces connoissances aient d'elles mêmes cette propriété malfaisante, mais parce qu'elles se trouvent malheureusement mêlées avec le principe venimeux de toute corruption morale qui infecte tout ce qu'il touche.

geste divine , & l'auroient plus fortement attaché à ces seuls moyens d'être heureux.

Mille accidens , au contraire , ont détaché les hommes de l'innocence & de la probité , pour les porter au brigandage. Pourquoi , dira-t'on , la Providence a-t'elle permis un si fatal changement ?

Je n'en sçais rien ; mais loin de la taxer comme vous , d'avoir livré l'homme à des maux qu'elle pouvoit empêcher , j'aime mieux dire , ou que ces maux ne sont rien à ses yeux , ou qu'ils ne sont que des accidens passagers , à travers lesquels une Puissance à laquelle rien ne résiste , a dessein de conduire le genre - humain à un état constant de bonté.

Mon objet principal est ici de faire voir que les Moralistes , aussi-bien que les Législateurs , ont négligé ou méconnu les moyens simples & naturels de ramener l'homme de ses premiers égaremens ; moyens qui subsistent toujours malgré le mal ; que loin de les employer , ils ont semblé conspirer avec les vices à corrompre l'idée de bien-faisance & celle de la Divinité.

Comment la corruption des actions humaines s'est étendue sur l'idée de la Divinité ; ce qu'il falloit faire pour l'arrêter.

Quand les accidens dont j'ai parlé dans la seconde Partie , * ont eu éteint les sentimens de consanguinité chez les Nations ; quand les hommes ont cessé d'être bien-faisans , il étoit naturel que la corruption de leurs actions leur donnât l'idée d'une Divinité terrible & vengeresse , plutôt que bienfaisante. Il falloit que notre espèce devînt une vile esclave du plus honteux intérêt , & de mille craintes chimériques ; qu'une infinité d'erreurs grossières lui fissent imaginer voir toute la Nature soulevée contre elle , aussi bien que ses propres sentimens ; il falloit , enfin , que l'homme devînt à soi-même un objet d'horreur , & crût que sa propre cause devoit concevoir de lui une semblable aversion ; il falloit encore que ses propres accès de fureur & de repentir , de pardon & d'offense , de pitié & de cruauté , de tendresse & de haine , d'orgueil & de bassesse ; en un mot , que

* Page 68. & suivantes.

les vacillations perpétuelles entre l'injure & le bienfait, lui firent forger une Divinité semblable à lui-même. Je dis en passant, que telle est la véritable origine d'une idolâtrie qui subsiste encore.

Peut-on excuser ceux qui pretendoient remédier à ces maux, je veux dire, les premiers Réformateurs, & après eux les premiers Moralistes, de s'être précisément servi de toutes les idées monstrueuses que avoient conçu les Nations pour établir leurs loix ou leurs dogmes ?

Lorsque les Peuples, las de leurs propres forfaits, commencerent à soupirer après les douceurs de la sociabilité, & à se soumettre aux ordres & aux conseils de ceux qu'ils croyoient capables de la rétablir, n'étoit-il pas facile de leur faire connoître & de leur inspirer de la haine pour la première cause de tous leurs maux, la *propriété* ? Il n'étoit pas besoin de longs raisonnemens pour faire comprendre au vulgaire même le plus grossier, la nécessité de la proscrire pour jamais. Cela auroit-il été plus difficile à certains Législateurs, que de dicter des loix terribles ? Point du tout ; au lieu

de ramener, par cet heureux expédient, l'homme à sa bienfaisance naturelle, dont ses malheurs récents lui faisoient sentir tout le prix; au lieu de le fixer dans cet état heureux, ils n'ont fait, pour ainsi dire, que le suspendre entre ce point d'appui & le précipice.

Mais ces Réformateurs entichés des mêmes erreurs que leurs Peuples, pouvoient-ils s'empêcher d'en suivre le torrent? pouvoient-ils tout-à-coup reconnoître la véritable cause du mal? C'étoit, sans doute, beaucoup pour eux que d'appliquer au hasard quelques topiques. Si leur ignorance les excuse, peut-on pardonner aux prétendus Sages qui les ont suivis, d'avoir renchéri sur leurs méprises, & d'en avoir fait les fondemens de leurs arts & de leurs préceptes? Le tems & l'expérience ne devoient-ils pas instruire ces derniers des défauts des premières loix? ils auroient reconnu, pour peu qu'ils eussent fait attention, que toutes les fausses idées de biens & de maux, attachées à des objets chymériques, ne produisoient que de vaines craintes, de vaines espérances, qui, loin de porter les hommes

à de bonnes actions ; loin de les contenir dans le devoir , n'en faisoient que corrompre & affoiblir les motifs : ils devoient remarquer que toujours l'esprit de propriété & d'intérêt qui dispose chaque individu à immoler à son bonheur l'espèce entière , seroit toujours victorieux de la terreur des châtimens les plus terribles.

Causes remarquables de la corruption des actions humaines que les Philosophes ont négligé d'observer.

Est-il possible que depuis qu'il y a des Philosophes , il semble qu'aucun d'eux n'ait voulu ni observer , ni reconnoître la cause sensible & frappante de quelques-uns des principaux phénomènes moraux.

I. Les Nations les plus méchantes sont les plus superstitieuses.

Premièrement , qu'on remarque que les Nations les plus féroces , les plus adonnées , soit au brigandage , soit à l'intérêt du commerce , étant les plus disposées aux crimes , ont presque toujours eu les Loix & les Divinités les plus terribles ; exemple :

les Tyriens , les Sidoniens , les Carthaginois , quelques Peuples de la Germanie , des Gaules , de l'Espagne , &c.

Sur cette observation , il étoit aisé de conclurre en général , que les hommes les plus disposés à être méchans , sont ordinairement ceux qui ont le plus de penchant à concevoir l'idée d'une Divinité terrible , & que dès qu'ils ont imaginé dans cette idole effrayante à peu près les mêmes inclinations pour les richesses , pour les dons , pour le sang , le carnage & la proie que chez les hommes , voilà ceux-ci dispensés de tous ménagemens envers leurs semblables ; les voilà relevés de toute crainte , parce qu'au moyen de quelques présens , de quelques sacrifices , ils croient facile d'appaiser ces Divinités avarés. Ainsi , chez ces Peuples barbares , nuls motifs de bonnes actions que la crainte des hommes , qui fait avoir recours à la fourberie , ou celles des Dieux , auxquels on rend un culte qui n'améliore ni la condition des Mortels , ni leur cœur.

On pouvoit encore remarquer que partout où regne le despotisme , paroissent

les mêmes symptômes ; ce sont précisément les mêmes erreurs , les mêmes préjugés qui ont corrompu chez les hommes l'idée de l'Être suprême , & en ont fait le plus terrible & le plus redoutable de tous les Êtres. Qui ne voit , dis-je , que ces fausses idées ont aussi fait de plusieurs Souverains les plus cruels Tyrans , & que réciproquement le fantôme effrayant de leur monstrueux pouvoir a corrompu l'idée de la Divinité. Musulmans , c'est d'après ce modèle qu'est copié le tableau bîsarre que votre Prophète vous fait du Souverain de l'univers : vos Docteurs vous entretiennent dans ces opinions ; leur avarice & leur ambition y trouvent leur compte.

II. *Chez quelles Nations les pratiques superstitieuses corrompent les actions morales.*

Secondement , si nos Sages eussent voulu reconnoître ce qui commence à corrompre les motifs de bienfaisance , ou , au contraire , ce qui peut contribuer à en rétablir l'intégrité ; s'ils eussent voulu découvrir le point vacillant entre la corruption & l'innocence , ce qui partage l'homme entre les

vrais devoirs de l'humanité , & quantité de pratiques minucieuses qualifiées du nom de bonnes actions , qui l'empêchent de nuire sans le rendre bienfaissant , & le tiennent comme suspendu entre ces deux partis , ils n'avoient qu'à jeter les yeux sur des Peuples gouvernés par des loix , une morale , pour ainsi dire , mi-partie d'espérance & de crainte ; ils auroient facilement apperçu que ce funeste équilibre est celui d'une Nation , ou prête à retomber dans la barbarie , ou prête à se rapprocher des loix de la Nature , si elle est assez heureuse pour saisir l'instant favorable.

III. *Caractère des Nations les plus humaines.*

Un troisieme phénomène très-remarquable , c'est que par toute la terre les Nations les plus humaines , les plus douces ont toujours été celles chez lesquelles il n'y a presque point eu de propriété , ou celles qui ne l'ont point encore universellement établie ; Nations par conséquent , les plus desintéressées & les plus bienfaisantes au moins envers leurs Citoyens. Il n'est pas moins remarquable que ces Nations n'ade-

roient pour la plupart que des choses qu'ils imaginoient divines , parce qu'elles les éprouvoient bienfaisantes , comme le Soleil , les Astres , les Elémens , & que chez elles il n'y avoit que peu ou point de Prêtres. Si les notions d'une Divinité pouvoient mieux se perfectionner chez ces Peuples que chez tout autre , sans changer leurs mœurs , ne doit-on pas inférer qu'il en seroit de même à tous égards des Nations qui rentreroient dans cet état heureux ? & nos Sages pouvoient-ils méconnoître les vrais moyens de les y ramener ? pouvoient-ils ne pas sentir les défauts de leurs sistèmes de morale ?

IV. *Quels sont ordinairement les plus méchans de sous les hommes.*

Une quatrieme observation générale ; c'est que comme par-tout , les hommes les plus méchans , sont les plus intéressés ; les plus avares , les plus fourbes ; sont ceux qui cherchent & inventent plus de prétextes de se dispenser des devoirs de la bienfaisance ; sont ceux qui détournent avec plus d'adresse , l'idée de ces devoirs sur des cho-

ses qui n'apportent aucun bien réel ou moral à l'humanité ; qui érigent en actions importantes des pratiques superstitieuses , & font valoir comme de grands services , la peine qu'ils prennent de dresser les hommes à ce manège ; puisque , dis-je , on peut dire que ceux qui en agissent ainsi pour s'attirer nos respects , notre vénération , pour se procurer toutes les aisances d'une vie molle & oisive , bien plus encore , pour diminuer sur le reste des hommes , sont les plus méchants & les plus corrompus ; que l'on examine de quels personnages ces vices ont toujours formé l'odieux caractère , on verra que chez toutes les Nations , il a toujours fait la marque distinctive de ceux qui se sont appliqués à donner aux hommes les plus monstrueuses idées de la Divinité : ces gens s'en disent les amis , les Ministres ; que cette opinion est pour eux une source abondante de biens ! que ne devons-nous pas à ces demi-Dieux ! * N'est-il pas conséquent que

* Voyez ce Pontife , cet Annacorète , assidu Courtisan de la Divinité ; il ne tarde pas , quelque mine qu'il fasse , de s'imaginer en être un des principaux Favoris : or , un des principaux Favoris de la Divinité

que toute bienfaisance , toute humanité cesse dans les cœurs de ceux qui corrompent ou aliènent les motifs de toutes bonnes actions , qui en détournent , en interrompent l'usage , ou ne l'appliquent qu'à des inutilités , & sçavent profiter de cette corruption pour tyranniser les Mortels ?

Ce qu'il falloit conclurre des observations précédentes.

N'étoit-il pas facile , après toutes ces observations , de conclurre que *la véritable bienfaisance est fille de l'amour de notre Etre, dégagé de toute crainte , de toute espérance erronnée ou frivole ?* Expliquons ceci.

De quelle sorte de crainte ou d'espérance la bienfaisance ne doit point dépendre.

Je dis que la bienfaisance doit être indépendante de toutes ces craintes , de toutes ces espérances erronnées , & qui néanmoins par la force des préjugés , excitent

H

est une personne sacrée , une personne sacrée mérite les respects du reste des Mortels ; elle est l'interprète des ordres du Ciel. Combien de conséquences favorables à l'amour propre !

chez les hommes les passions les plus violentes & les plus nuisibles. Il y a encore d'autres craintes, d'autres espérances fondées sur de fâcheuses réalités, qui ne pourroient troubler notre repos, si l'homme étoit constamment bienfaisant, & dont, par conséquent, cette bonne qualité ne dépend pas, non plus que des premières.

Voici, au contraire, comme les élémens ou les premières leçons de cette aimable pratique. Il est des inquietudes de la Nature, des panchans doux qui nous excitent à travailler a notre conservation, sans troubler celle des autres, & sans nous affliger nous-mêmes. J'ai faim, j'ai soif, je désire satisfaire ces besoins, *j'espere* d'en trouver les moyens; mon espoir ne sera point frustré; je trouverai sûrement quelqu'un qui m'aidera; mon bien n'est que différé, mais certain: voilà une sorte d'*espérance* qui excite en moi des dispositions à rendre les mêmes services.

J'apperçois quelque chose de nuisible, je la fuis, je l'évite; on vient à mon secours: voilà encore une *crainte* salutaire, mais qui n'est causée par aucune créature

raisonnable , & qui ne peut me porter moi-même à rien de nuisible contre elle. L'un de ces sentimens rend l'homme bienfaisant & l'autre ne peut le rendre vicieux.

Jamais , au contraire , une espérance agitée de soucis de l'incertitude , une crainte effrayante, soit de manquer de tous secours humains , ou de n'éprouver que des disgrâces de la part des méchans , ne peut disposer l'homme à une véritable bienfaisance ; & c'est dans ce sens que je dis qu'elle ne peut naître ni de l'espérance , ni de la crainte.

De tous ces raisonnemens fondés sur l'expérience, il faut conclurre que pour rétablir la *probité* naturelle de l'homme dans toute son intégrité, sa vigueur, la Morale doit par tous autres préceptes que ceux qu'elle emploie ordinairement, travailler à rendre l'homme bienfaisant, indépendamment de toute autre considération que de son vrai bonheur. On peut donc justement lui reprocher de corrompre ce tout-puissant motif.

Par où la morale devoit commencer ses instructions.

En effet , pourquoi , par exemple , dès ses premières leçons , faire l'homme esclave des volontés d'un Maître qu'il doit être supposé ne pas connoître encore , & qu'il ne doit apprendre à connoître , qu'en apprenant à être heureux ? *Hommes, soyez bienfaisans, Dieu le veut, Dieu l'ordonne.* Beau début , plaisante exhortation ! Apprenez-leur ce que c'est qu'être bienfaisans , les moyens d'y réussir , les avantages qui leur en reviennent ; laissez-là l'idée de la Divinité ; elle n'a que faire de vos leçons pour éclore ; vous ne faites que la gêner en vous efforçant de la prématurer , contentez-vous de faire , que quand même cette idée ne seroit jamais conçue , l'homme n'en fut pas moins disposé à mettre son souverain bonheur à faire du bien. Ne craignez pas qu'il demeure un Athée ; jamais le bonheur , ni l'innocence ne porteront personne à l'Athéisme. L'idée d'une Divinité doit naître chez les hommes des préceptes persuasifs & des moyens sûrs d'être bienfaisans.

Si une créature bienfaisante & sensible

au bienfait, est naturellement portée à concevoir du respect & de l'amour pour la Cause première de tous biens; si ces sentimens font croire aux hommes que la Divinité est touchée des marques de leur reconnoissance; si, en un mot, il faut un culte qui entretienne chez les Nations l'idée d'un Etre infiniment bon & sage, c'est-à-dire, des démonstrations, des signes extérieurs par lesquels l'homme semble se dire tout haut à soi-même & aux autres, ce que ces idées lui disent intimement; il est évident que les seules cérémonies de ce culte sont toute action bienfaisante, générale ou particulière, & que le plus digne hommage que l'homme puisse rendre à la Divinité, consiste à l'imiter, & non en de stériles éloges des grandeurs du Tout-puissant oiseusement marmotés.

Pour rendre le véritable culte incorruptible, il falloit avertir l'homme de se défier généralement de tout ce qui pouvoit le porter à revêtir la Divinité de quelque attribut redoutable; il falloit l'écarter de toute comparaison toujours basse & puérile de l'Immortel, fut-ce avec la meilleure créature :

c'étoit à ces marques frappantes qu'il falloit l'habituer à reconnoître la fauffeté indubitable de toute opinion sur ce sublime sujet.

Conclusion de cette Dissertation.

Je termine cette Dissertation par ces aimables vérités. Je crois en avoir suffisamment écarté les ténèbres de l'erreur, pour en rendre l'évidence incontestable.

J'ai fait des efforts pour trouver la solution du problème que je propose dès le commencement de cet Ouvrage. C'est, je le repète, *de trouver une situation dans laquelle l'homme soit aussi heureux & aussi bienfaisant qu'il le peut être en cette vie.* Qu'il étende ou non ses espérances au-delà de son état présent, il faut rendre sa bonté morale indépendante de tout espoir futur, & qu'elle soit le motif & l'objet de son bonheur présent. J'indique pour cela le coup qu'il faut porter à la racine de tous les maux : de plus habiles que moi réussiront, peut-être, à persuader ; mais personne ne s'intéressera plus vivement au vrai bien de l'humanité.

Voici une autre vérité qu'il n'appartient qu'à vous , Mortels , faits pour regir les Nations , de reduire en pratique. Voulez-vous bien mériter du genre-humain en établissant le plus heureux & le plus parfait des gouvernemens ?

*O Quisquis vobis impias
Cedes , & rabiam tollere civicam ;
Si quarec pater urbium ;
Subscribi statuis*

Horat. lib. 3. ode 24.

Reformez les défauts de la politique & de la morale sur les loix de la Nature ; pour y réussir , commencez par laisser pleine liberté aux vrais Sages d'attaquer les erreurs & les préjugés qui soutiennent l'esprit de propriété : ce monstre terrassé , faites que l'éducation fortifie cette heureuse réforme ; il ne vous sera plus difficile de faire adopter à vos Peuples des loix à peu près pareilles à celles que j'ai recueillies d'après ce qu'il m'a paru que la raison peut suggérer de mieux aux hommes pour se préserver de devenir méchans.

QUATRIEME PARTIE.

Modèle de législation conforme aux intentions de la Nature.

JE donne cet esquisse de Loix par forme d'Appendix, & comme un hors-d'œuvre, puisqu'il n'est malheureusement que trop vrai qu'il seroit comme impossible, de nos jours, de former une pareille République.

Tout Lecteur sensé jugera sur ce texte, qui n'a pas besoin de longs commentaires, de combien de misères ces Loix délivreroient les hommes. Je viens de prouver qu'il eût été facile aux premiers Législateurs de faire que les Peuples n'en eussent point connu d'autres : si mes preuves sont complètes, j'ai rempli mon objet.

Je n'ai pas la témérité de prétendre réformer le genre-humain ; mais assez de courage pour dire la vérité, sans me soucier des criaileries de ceux qui la redoutent, parce qu'ils ont intérêt de tromper notre

espèce , ou de la laisser dans des erreurs dont ils font eux-mêmes les dupes.

LOIX FONDAMENTALES ET SACRÉES

Qui couperoit racine aux vices & à tous les maux d'une Société.

I.

RIEN dans la Société n'appartiendra singulièrement ni en propriété à personne , que les choses dont il fera un usage actuel , soit pour ses besoins , ses plaisirs , ou son travail journalier.

II.

Tout Citoyen sera homme public sustenté , entretenu & occupé aux dépens du Public.

III.

Tout Citoyen contribuera pour sa part à l'utilité publique selon ses forces , ses talents & son âge ; c'est sur cela que seront réglés ses devoirs , conformément aux Loix *distributives.*

LOIX DISTRIBUTIVES OU ÉCONOMIQUES.

I.

POUR que tout s'exécute dans un bel ordre, sans confusion, sans trouble, toute une Nation sera dénombrée & divisée par *Familles*, par *Tribus* & par *Cités*, & si elle est fort nombreuse, par *Provinces*.

II.

Chaque Tribu sera composée d'un nombre égal de *Familles*, chaque Cité d'un nombre égal de *Tribus*, ainsi du reste.

III.

A mesure que la Nation croîtra, les *Tribus*, les *Cités* seront augmentées à proportion; mais seulement jusqu'à ce que de cette augmentation, on puisse former de nouvelles *Cités* aussi nombreuses que les autres. *Voyez les Loix édiles V. & conjugales XII.*

IV.

Le nombre *dix* & ses multiples seront les termes de toute division civile de cha-

ses ou de personnes , c'est-à-dire , que tous dénombremens , toute distribution par classes , & toute mesure distributive , &c. seront composés de parties décimales.

V.

Par dizaines , &c. par centaines , &c. de Citoyens , il y aura pour chaque Profession un nombre d'Ouvriers proportionné à ce que leur travail aura de pénible , & à ce qu'il sera nécessaire qu'il fournisse au Peuple de chaque Cité , sans trop fatiguer ces Ouvriers.

VI.

Pour régler la distribution des productions de la Nature & de l'Art , on observera , premièrement , qu'il en est de *durables* , c'est-à-dire , qui peuvent être conservées , ou servir long-tems , & qu'entre toutes les productions de cette espèce , il s'en trouve , 1^o. d'un usage journalier & universel. 2^o. Qu'il y en a d'un usage universel , mais qui n'est pas continu. 3^o. Les unes sont continuellement nécessaires à quelqu'un seulement , & de tems en tems

à tout le monde. 4^o. D'autres ne sont jamais d'un usage ni continuél , ni général : telles sont les productions de simple agrément ou de goût. Or, toutes ces productions durables seront amassées dans des magazins publics, pour être distribuées, les unes journellement ou à des tems marqués à tous les Citoyens, pour servir aux besoins ordinaires de la vie, & de matiere aux ouvrages de différentes Professions; les autres seront fournies aux personnes qui en usent.

VII.

On observera, en second lieu, qu'il est des productions de la Nature ou de l'Art qui ne sont que d'une *durée passagère* : ces choses seront apportées & distribuées dans les places publiques par ceux qui seront préposés à leur culture ou à leur préparation.

VIII.

Ces productions de toute espèce seront dénombrées, & leur quantité sera proportionnée, soit au nombre des Citoyens de chaque Cité, soit au nombre de ceux qui

en usent : celles de ces productions qui se conservent, seront, selon les mêmes règles, publiquement approvisionnées, & leur surabondance mise en réserve.

I X.

Les provisions d'agrément seulement, d'un usage universel ou particulier, venant à défaillir au point qu'il ne s'en trouvât pas assez, de sorte qu'il pût arriver qu'un seul Citoyen en fût privé; alors toute distribution sera suspendue, ou bien ces choses ne seront fournies qu'en moindre quantité, jusqu'à ce qu'il ait été pourvu à ce défaut, mais on prendra garde, avec soin, que ces accidens n'arrivent pas à l'égard de choses universellement nécessaires.

X.

Les provisions surabondantes de chaque Cité, de chaque Province reflueront sur celles qui seroient en danger d'en manquer, ou seront réservées pour des besoins futurs.

X I.

Rien, selon les *Loix sacrées*, ne se vendra, ni ne s'échangera entre Concitoyens, de sorte, par exemple, que celui qui aura besoin de quelques herbes, légumes, ou fruits, en ira prendre ce qui lui en faut pour un jour seulement à la place publique, où ces choses seront apportées par ceux qui les cultivent. Si quelqu'un a besoin de pain, il ira s'en fournir pour un tems marqué, chez celui qui le fait, & celui-ci trouvera dans le magasin public, la quantité de farine pour celle du pain qu'il doit préparer, soit pour un jour ou plusieurs. Celui à qui il faudra un vêtement, le recevra de celui qui le compose, celui-ci en prendra l'étoffe chez celui qui la fabrique, & ce dernier en tirera la matiere du magasin où elle aura été apportée par ceux qui la recueillent : ainsi de toutes autres choses qui se distribueront à chaque Pere de Famille pour son usage & celui de ces Enfants.

X I I.

Si la Nation secoure une Nation voisine

ou étrangère, des productions de son Pays, ou en est secourue, ce commerce seul se fera par échange & par l'entremise de Citoyen qui rapporteront tout en public; mais on prendra un soin scrupuleux que ce commerce n'introduise pas la moindre propriété dans la République.

LOIX AGRAIRES.

I.

CHaque Cité aura son territoire le plus ensemble & le plus régulier qu'il sera possible, non en propriété, mais suffisant seulement pour la subsistance de ses Habitans, & pour occuper ceux qui seront chargés de la culture des Terres.

II.

Lorsqu'une Cité se trouvera placée sur un terrain stérile, on y exercera les Arts seulement, & les Cités voisines fourniront la subsistance à ses Habitans : cette Cité aura néanmoins, comme les autres, son corps d'Agricoles, soit pour tirer tout ce

qu'il sera possible de son territoire , soit pour aider à la culture des Terres des Cités voisines.

III.

Tout Citoyen , sans exception , depuis l'âge de vingt ans jusqu'à vingt-cinq , sera obligé d'exercer l'Agriculture , à moins que quelque infirmité ne l'en dispense.

IV.

Dans chaque Cité ce Corps de jeunesse destiné à l'Agriculture , sera composé de Laboureurs , de Jardiniers , de Pasteurs , de Bucherons , de Pionniers , de Voituriers par terre ou par eau , de Charpentiers , de Maçons , de Forgerons , & autres Professions concernant l'Architecture. Les jeunes gens qui auront exercé l'une des six Professions ici nommées les premières , pendant le tems marqué , pourront la quitter pour reprendre celle qu'ils auront précédemment apprise , ou demeurer attachés à l'Agriculture tant que leurs forces leur permettront. *Voyez la Loi III. & V. de Police.*

LOIX ÉDILES.

I.

Comme dans chaque Cité les Tribus n'excéderont point, ou que de très-peu, un certain nombre de Familles, & n'excéderont jamais un certain nombre de Tribus de plus d'une, l'étendue de chaque Cité sera à peu près égale, *selon la Loi II. distributive.*

II.

Autour d'une grande place de figure régulière, seront érigés, d'une structure uniforme & agréable, les magasins publics de toutes provisions, & les sales d'assemblées publiques.

III.

A l'extérieur de cette enceinte seront régulièrement rangés les quartiers de la Cité, égaux, de même figure, & régulièrement divisés par rues.

IV.

Chaque Tribu occupera un quartier, & chaque Famille un logement spacieux &

commode ; tous ces édifices seront uniformes.

V.

Tous les quartiers d'une Cité seront disposés de façon que l'on puisse les augmenter quand il sera nécessaire , sans en troubler la régularité, & ces accroissemens ne passeront pas certaines bornes.

V I.

A quelque distance , autour des quartiers de la Cité, seront bâtis en-galeries , les ateliers de toutes Professions mécaniques pour tous les Corps d'Ouvriers dont le nombre excédera dix ; car il est dit , *Loi V. distributive*, qu'il n'y aura par chaque Cité qu'un nombre suffisant d'Ouvriers pour chaque Profession mécanique.

V I I.

A l'extérieur de cette enceinte d'ateliers sera construite une autre rangée d'édifices destinés à la demeure des personnes employées à l'Agriculture , & aux Professions qui en dépendent , pour servir aussi

d'ateliers à ces professions , de Granges , de Celliers , de Retraite aux Bestiaux , & de magasins d'ustenciles , toujours proportionnellement au service de chaque Cité.

VIII.

Hors de toutes ces enceintes, à quelque distance , sera bâti dans l'exposition la plus salubre , un bâtiment spacieux & commode , pour y loger & soigner tout Citoyen malade.

IX.

D'un autre côté sera bâtie une retraite commode pour tous Citoyens infirmes & décrépits.

X.

D'un autre côté , dans l'endroit le moins agréable & le plus désert , sera construit un bâtiment environné de hautes murailles , divisé en plusieurs petits logemens , fermés de grilles de fer , ou seront enfermés ceux qui auront mérité d'être séparés de la Société pour un tems. *Voyez les Loix penales*

X I.

Près de-là fera le champ de sépulture , environné de murailles , dans lequel seront séparément bâties de très-forte maçonnerie , des espèces de cavernes assez spacieuses , & fortement grillées , pour y renfermer à perpétuité , & servir ensuite de tombeaux aux Citoyens qui auront mérité de mourir civilement , c'est-à-dire , d'être pour toujours séparés de la Société. *Voyez les Loix penales.*

X I I.

Tous bâtimens en général de chaque Cité seront édifiés , entretenus ou rebâties par les Corps d'Ouvriers destinés à l'Architecture.

X I I I.

La propreté des Cités & des chemins publics sera entretenue ordinairement par les Corps de Pionniers & de Voituriers ; ils auront aussi soin de la fourniture & de l'arrangement des magasins , & , par extraordinaire , tous ceux dont la profession est précisément de travailler à la terre , se joindront aux autres , pour travailler de tems

en tems à la construction ou réparation des chemins publics, & à la conduite des eaux.

LOIX DE POLICE.

I.

Dans toute Profession, les plus âgés, & en même-tems ; les plus expérimentés dirigeront tour à tour, selon leur rang d'ancienneté, & pendant cinq jours, cinq ou dix de leurs compagnons, & taxeront modérément leur travail sur la part qu'il leur aura été imposée à eux-mêmes.

II.

Dans chaque Corps de Profession il y aura un Maître pour dix ou vingt ouvriers, qui aura le sojn de les instruire, de visiter leur ouvrage, & de rendre compte de leur travail & conduite, au Chef du Corps qui fera annuel ; chaque maître sera perpétuel, & à son tour Chef du Corps.

III.

Personne ne pourra être Maître d'une

Profession qu'un an après avoir quitté son service d'agriculture, & s'être remis à sa première Profession, c'est-à-dire, à vingt-six ans accomplis.

I V.

Dans chaque Profession, celui qui aura découvert quelque secret important, en fera part à tous ceux de son Corps, & dès-lors il sera Maître, n'ayant pas même l'âge, & désigné Chef de ce Corps pour l'année prochaine; le tour ne sera interrompu que dans ce cas, & repris ensuite.

V.

A dix ans tout Citoyen commencera à apprendre la profession à laquelle son inclination le portera, ou dont il paroîtra capable, sans l'y contraindre : à quinze ou dix-huit il sera marié : à vingt jusqu'à vingt-cinq il professera quelque partie de l'Agriculture ; à vingt-six il sera Maître dans sa première profession, s'il la reprend, ou s'il continue d'exercer quelque Métier attaché à l'Agriculture ; voyez les Loix III. & IV. agraires. Mais s'il vient à embrasser tout

autre genre d'occupation , alors il ne pourra être Maître qu'à trente ans : à quarante ans tout Citoyen qui n'aura passé par aucune Charge , fera Ouvrier volontaire , c'est-à-dire , que sans être exempt de travail , il ne sera assujetti qu'à celui qu'il voudra choisir , & à la tâche qu'il s'imposera lui-même ; il sera maître de ses heures de repos.

VI.

Les infirmes , les vieillards caducs seront commodement logés , nourris , entretenus dans la Maison publique destinée à cela pour chaque Cité , *par la IX. des Loix éditels.* Tous Citoyens malades , sans exception , seront aussi transportés dans la demeure commune qui leur est destinée , & soignés avec autant d'exactitude & de propreté , que dans le sein de leur Famille , & sans aucune distinction ni préférence. Le Sénat de chaque Ville prendra un soin particulier de régler l'économie & le service de ces maisons , & que rien de ce qui est nécessaire ou agréable n'y manque , soit pour le rétablissement de la santé , soit pour le pro-

grès de la convalescence, soit enfin pour tout ce qui peut charmer les ennuis de l'infirmité.

VII.

Les Chefs de toutes Professions indiqueront les heures de repos & de travail, & prescristront ce qui devra être fait.

VIII.

Tous les cinquièmes jours seront destinés au repos public ; pour cela l'année sera divisée en soixante & treize parties égales ; ce jour de repos sera double une fois seulement dans l'année, à laquelle on doit ajouter un jour. *Voyez la Loi IV. distributive.*

IX.

Les rejouissances publiques commenceront toujours dans un jour de repos public, & dureront six jours, y compris celui-ci.

X.

Les réjouissances se célébreront immédiatement avant l'ouverture des premiers labours, avant l'ouverture des moissons, après

après avoir recueilli & ferré les fruits de toute espèce, & au commencement de chaque année ; dans ces dernières se célébreront les mariages, les Chefs annuels de Cités & de Corps entreront à leur tour en Charge. *Voyez les Loix de Gouvernement.*

LOIX SOMPTUAIRES.

I.

TOUT Citoyen à l'âge de trente ans, sera vêtu selon son gout, mais sans luxe extraordinaire ; il se nourrira de même dans le sein de sa Famille, sans intemperance & sans profusion, excès que cette Loi ordonne aux Sénateurs & aux Chefs de reprimer sévèrement, donnant eux-mêmes exemple de modestie.

II.

Depuis dix ans jusqu'à trente, les jeunes gens, dans chaque Profession, seront uniformément vêtus des mêmes étoffes, propres, mais communes & convenables à leurs occupations. Chaque Corps sera dif-

I

tingué par une couleur conforme au principal objet de son travail, ou par quelque autre marque.

III.

Tout Citoyen aura un vêtement de travail, & un vêtement de réjouissance d'une parure modeste & avantageuse; le tout selon les moyens de la République, sans qu'aucun ornement puisse faire mériter à personne de préférence ou d'égards; toute vanité sera reprimée par les Chefs & Pères de Familles.

LOIX DE LA FORME DU GOUVERNEMENT

Qui préviendroient toute domination tyrannique.

I.

CHACQUE Pere de Famille à l'âge de cinquante ans, sera Sénateur, & aura voix délibérative & décisive sur tout règlement à faire, relativement aux intentions des Loix, dont le Sénat sera Conservateur.

II.

Les autres Chefs de Familles ou de Corps de Profession seront consultés lorsqu'il s'agira de régler ce qui concerne leurs occupations.

III.

Dans chaque Tribu, chaque Famille donnera à son tour un Chef à la Tribu, qui le sera pendant toute sa vie.

IV.

Les Chefs de Tribus seront, chacun à leur tour, Chefs de Cités pour un an.

V.

Chaque Cité donnera à son tour un Chef à sa Province, qui sera annuel, pris aussi à son tour, d'entre les Chefs des Tribus de cette Cité, & la Tribu d'où il sera tiré, prendra un autre Chef.

VI.

Chaque Province donnera à son tour un Chef perpétuel à tout l'Etat; ce Chef sera de droit le Chef de cette Province actuel.

lement en Charge à la mort du Général , ou prêt à y entrer à son tour ; mais dans ce cas ce Chef de Province devenu Général , sera remplacé dans cette Province , par celui qui devra lui succéder , selon la Loi précédente.

VII.

Si la Nation n'est pas assez nombreuse pour composer plus d'une Province , son Chef annuel sera un an Général. Si le Corps de la Nation n'étoit qu'une Cité , le Chef annuel de cette Cité le sera de tout l'Etat pour un an seulement. Dans l'un ou l'autre cas on ne changera rien à l'ordre dans lequel il est dit , Loi V. que ces dignités seront conférées.

VIII.

Comme par la Loi III. précédente , les Chefs de Tribus doivent être perpétuels , tous ceux de ces Chefs qui seront parvenus à leur tour , à la dignité de Chef annuel de Cité ou de Province , reprendront leur première place en sortant de Charge , & ceux qui par la Loi V. les auront occupées pendant leur Généralat , redeviendront sim

ples Peres de Familles , pour attendre leur tour à succéder à ces Chefs de Tribus.

IX.

Toute personne devenue Chef de Tribu, soit avant , soit après l'âge *sénatorial* , ne fera plus ou ne pourra plus être Sénateur , & à quelque dignité annuelle ou perpétuelle qu'il puisse parvenir , il ne fera plus , ni pendant ni après sa Charge , d'aucun Sénat , mais simplement du Conseil.

X.

Il y aura un Sénat suprême de la Nation annuellement composé de deux ou de plusieurs Députés du Sénat de chaque Cité , & chaque Sénateur entrera à son tour dans le nombre de ces Députés. Il y aura aussi un Conseil suprême de la Nation subordonné à ce grand Sénat , & supérieur aux autres Conseils ; il sera composé de même , des Députés du Conseil de Chaque Cité , &c.

XI.

Si l'état n'est qu'une seule Cité , son Sé-

nat fera suprême , composé de personnes âgées de cinquante ans, & en fera les fonctions. Les Peres de Familles âgés de quarante ans , composeront le Sénat particulier.

X I I.

Les Chefs des Tribus n'étant plus du Corps du Sénat , *par la Loi IX. de la forme de Gouvernement* , avec les Chefs des Corps & les maîtres Artistes , qui ne seront pas en âge d'être Sénateurs , formeront le Conseil de chaque Cité.

X I I I.

Chaque Membre d'un Sénat ou du Conseil présidera à son tour pendant cinq jours , pour recueillir les avis , & décider sur la pluralité des voix.

LOIX DE L'ADMINISTRATION DU GOUVERNEMENT.

I.

LEs fonctions du Sénat suprême seront d'examiner si les décisions & les réglemens des Sénats de chaque Cité ne con-

tiennent rien qui puisse , soit pour le présent ou l'avenir , contredire les loix de l'Etat , si les mesures prises pour la police & l'économie sont sagement conformes aux intentions des loix distributives & autres loix en conséquence de cet examen , le Sénat suprême confirmera ou rejettera ces réglemens particuliers en tout ou en partie seulement : ce qui aura été ainsi statué pour une Cité , sera observé dans toutes les autres pour le même objet , & aura force de loi après l'aquiescement des Sénats subalternes.

II.

Chaque Sénat prendra les avis de son Conseil , & en écoutera les représentations , avec pouvoir de les rejeter , au cas seulement , que ce que ce Conseil proposeroit , se trouvât directement ou indirectement contraire aux intentions des loix , & qu'il y eût moyen de prendre un meilleur parti.

III.

Les Chefs des Cités sous les ordres du Général , feront exécuter les décisions du Sé-

nat particulier, approuvées par le suprême.

IV.

Les Sénats particuliers , joints au Sénat suprême , auront toute autorité politique , subordonnée à celle des loix , c'est-à-dire , qu'ils ordonneront d'une manière décisive , & sans délibération , tout ce qui est formellement prescrit par les loix ; ils auront le pouvoir de développer & d'appliquer au détail du Gouvernement , les dispositions de ces loix , qui ne sont exprimées qu'en termes généraux , après avoir délibéré & statué sur les moyens.

V.

Les fonctions du Chef de la Nation seront , en général , de faire , sous les ordres du Sénat suprême , observer les loix & les décisions qui leur seront relatives. Il aura spécialement le commandement général de tous les Corps de l'Etat occupés ou attachés à l'Agriculture , l'inspection générale des Magazins de toute espèce , & des travaux de tous les Corps de Métier. Si l'Etat est étendu , il en parcourera tout

à tout les provinces, pour voir si tout s'exécute à propos, s'il y a partout dans les usages & les pratiques, autant d'uniformité & d'ordre qu'il est possible.

VI.

Les Chefs des Cités, sous l'autorité des Chefs de Province, & ceux-ci sous les ordres du Général, feront les mêmes fonctions pour leur département que ce Général pour tout l'Etat.

VII.

Tous les Chefs, chacun en leur rang & dans leur département, auront le pouvoir dans les cas particuliers & imprévus, lorsqu'il s'agira de quelque arrangement & de la prompte exécution de quelque projet utile, de faire employer les moyens que leur suggérera la prudence. Leurs ordres seront toujours absolus, lorsqu'il s'agira d'un plus grand bien. Dans des cas moins pressans, ils prendront l'avis, soit de leurs égaux, soit des gens expérimentés, ils rendront compte & raison de leur conduite, chacun à chaque Sénat particulier, & aux

Ghefs auxquels ils font subordonnés ; ceux-ci au Général, & le Général au Sénat fuprême.

VIII.

Les chefs de Tribus (& c'est pour cela qu'ils font perpétuels) auront l'infpection de l'arrangement , de la fourniture des magazins , & de la diftribution des chofes approvisionnées , qui fe fera par les mains des ouvriers volontaires , c'eft-à-dire par ceux qui feront en âge de fe prefcrire leurs occupations , & ceux-ci feront aidés , quand il fera befoin , par des perfonnes détachées du Corps des *Agricoles*. Quand aux chofes d'une fabrique & d'une utilité journaliere , elles feront , comme il a été dit , *Loi IV. diftributive* , diftribuées à chaque Citoyen , par ceux qui cultivent , apprêtent ou façonnent ces denrées.

IX.

Les Chefs annuels de Cités & de Provinces ne s'occuperont que des fonctions de leurs Charges , après l'expiration de laquelle il leur fera libre d'exercer volontai-

rement quelle Profession il leur plaira. Tout Chef de Corps d'Artisans sera aussi au nombre des Ouvriers volontaires, quand son année sera finie.

X.

Tous Sénateurs, Chefs politiques, Chefs d'ateliers, Maîtres Artisans seront respectés & obeis pour le service commun de la Patrie, comme les Peres de Familles par leurs enfans.

XI.

La formule de tout commandement public sera, *la Raison veut, la Loi ordonne.*

XII.

Toutes ces Loix du Gouvernement, comme les *fondamentales*, seront reputées sacrées & inviolables; elles ne pourront être changées ni abrogées par qui que ce soit, à peine, &c. *Voyez les Loix penales.*



LOIX CONJUGALES.

Qui prévien droient toute débauche.

I.

TOUT Citoyen , fitôt l'âge nubile accompli , fera marié ; personne ne fera dispensé de cette loi, à moins que la Nature ou sa santé n'y mette obstacle. Le célibat sera permis à personne qu'après l'âge de quarante ans.

II.

Au commencement de chaque année sera publiquement célébrée la réjouissance des mariages. Les jeunes gens de l'un & de l'autre sexe seront assemblés, & en présence du Sénat de la Cité, chaque garçon choisira la fille qui lui plaira, & ayant obtenu son consentement, la prendra pour femme.

III.

Les premières noces seront indissolubles pendant dix ans , après lesquels le divorce sera permis, soit du consentement des deux parties, ou d'une seulement.

IV.

Les raisons de divorce se déclareront en présence des Chefs de Familles de la Tribu assemblés, qui tenteront par représentations les moyens de réconciliation.

V.

Le divorce déclaré, les personnes séparées ne pourront se rejoindre que six mois après; mais avant ce tems il ne leur sera permis de se voir ni de se parler; le Mari restera dans sa Tribu ou sa Famille, & la Femme retournera dans la sienne; ils ne pourront traiter de leur réconciliation que par l'entremise de leurs amis communs.

VI.

Les personnes qui auront fait divorce, ne pourront se remarier à d'autres qu'un an après; ensuite il ne leur sera plus permis de redevenir époux.

VII.

Les personnes séparées ne pourront se remarier à d'autres plus jeunes qu'elles, ni

plus jeunes que celle qu'ils auront quittée. Les seules personnes veuves auront cette liberté.

VIII.

Les personnes de l'un ou de l'autre sexe qui auront été mariées, ne pourront épouser de jeunes personnes qui ne l'ont point été.

IX.

Tout Citoyen pourra se marier dans quelle Tribu, Cité ou Province il voudra ; mais alors la Femme & les Enfans seront de la Tribu du Mari.

X.

Les Enfans de l'un & de l'autre sexe resteront près du pere en cas de divorce, & la Femme qu'il aura épousée en dernieres nôces, en sera seule censée la mere ; nulle de celles qui l'auront précédée, ne pourra prendre ce titre à l'égard des Enfans de son Mari.

XI.

Les Fils d'un même Pere quoique ma-

riés & ayant des Enfans , ne seront Chefs de Familles qu'après la mort de leur Pere commun.

XII.

Au tems de la célébration publique des mariages , se fera le dénombrement annuel des Citoyens de chaque Cité. Le Sénat tiendra état exact du nombre de personnes de différens âges & de différentes Professions ; le tout par nom de Tribu & de Famille. On égalisera autant qu'il sera possible , le nombre des Familles qui composent les Tribus ; on en formera de nouvelles , & s'il est nécessaire , de nouvelles Cités , lorsqu'il y aura un nombre de Tribus surnuméraires , suffisant pour cela , ou bien on repeuplera les Tribus & les Cités diminuées par quelque accident.

XIII.

Quand la Nation sera parvenue à un point d'accroissement tel que le nombre des Citoyens qui naissent , se trouve à peu près égal au nombre de ceux qui cessent de vivre , les Tribus , les Cités , &c. demeu-

reront & seront entretenues presqu'égales.
Voyez la Loi III. économique.

LOIX D'ÉDUCATION.

*Qui préviendroient les suites de l'aveugle
indulgence des Peres pour leurs Enfans.*

I.

Les Meres allaiteront elles-mêmes leurs Enfans, si leur santé le permet, & ne pourront s'en dispenser sans preuve de leurs indispositions.

II.

Les Femmes séparées de leur Mari, qui auront des Enfans à la mammelle, prendront soin de les allaiter pendant l'année de leur divorce.

III.

Les Chefs des Tribus veilleront avec attention sur les soins que les Peres & Meres doivent prendre de leurs Enfans en bas âge.

IV.

▲ l'âge de cinq ans, tous les enfans dans

chaque Tribu , seront rassemblés , & les deux sexes séparément logés & nourris dans une Maison destinée à cela ; leurs alimens , leurs vêtemens & leurs premières instructions seront partout uniformément les mêmes , sans aucune distinction , selon les règles qui seront prescrites par le Sénat.

V.

Un certain nombre de Peres & de Mères de Familles , sous l'inspection du Chef de la Tribu , prendront soin de ces Enfans comme des leurs propres , pendant cinq jours , & seront successivement relevés par un pareil nombre : ils s'appliqueront à inspirer à leurs Elèves la modération & la docilité , à prévenir , soit par la douceur , soit par de légers châtimens , toute discorde , tout caprice , toute mauvaise habitude ; ils les traiteront tous avec une parfaite égalité.

VI.

A mesure que la raison commencera à se développer , on instruira ces enfans des loix de la Patrie ; on leur apprendra à les

respecter, à obéir à leurs Parens, aux Chefs & aux personnes d'un âge mûr; on les accoutumera à la complaisance pour leurs égaux, à cultiver leur amitié, à ne jamais mentir; on les exercera à quelque légère occupation convenable à leur âge, & de tems en tems, à des jeux qui puissent leur former le corps, & les préparer au travail; on ne leur prescrira rien, qu'on ne leur ait fait comprendre que cela est raisonnable. Ces premières instructions continueront d'être cultivées par les Maîtres; au soin desquels ils seront confiés au sortir de cette première enfance.

VII.

Ceux de ces enfans qui, avant l'âge de dix ans, seront assez robustes pour apprendre les premiers élémens de la profession à laquelle on les jugera propres, seront envoyés tous les jours, pendant quelques heures aux ateliers publics, pour commencer leurs exercices.

VIII.

Tout enfant à l'âge de dix ans, quittera

cette commune demeure paternelle , pour passer aux ateliers , ou alors ils seront logés , nourris , vêtus & instruits par les Maîtres & les Chefs de chaque Profession , auxquels ils obéiront comme à leurs Parents ; le tout en commun dans chaque Corps & dans chaque atelier , où chaque sexe sera séparément instruit des occupations qui lui conviennent.

I X.

Les Maîtres & Maitresses , ainsi que les Chefs de Profession , joindront aux Exercices mécaniques les instructions morales. A mesure que la raison commençant à se développer chez les Enfans , quelqu'un d'eux viendra à comprendre qu'il est une Divinité , & qu'en ayant entendu parler , ils feront des questions sur cet Etre suprême , on leur fera comprendre , qu'il est la Cause première & bienfaisante de tout ce qu'ils admirent ou trouvent aimable & bon. On se gardera bien de leur donner de cet Etre ineffable aucune idée vague , & de prétendre leur en expliquer la nature par des termes vuides de sens : on leur dira tout

nûment que l'Auteur de l'Univers ne peut être autrement connu que par ses ouvrages, qui ne l'annoncent que comme un Etre infiniment bon & sage, mais qu'on ne peut comparer à rien de mortel. On fera connoître aux jeunes gens que les sentimens de sociabilité qui sont dans l'homme, sont les seuls oracles des intentions de la Divinité; & que c'est en les observant qu'on parvient à comprendre ce que c'est qu'un Dieu. On leur dira que les Loix sont faites pour perfectionner ces sentimens, & pour appliquer, avec ordre, ce qu'ils prescrivent au bien de la société.

X.

Tous les préceptes, toutes les maximes, toutes les réflexions morales seront déduits des *Loix fondamentales & sacrées*, & toujours relativement à l'union & à la tendresse sociale : les motifs d'exhortation seront le bonheur particulier, inséparablement attaché au bien commun, & les considérations encourageantes auront pour objet, l'estime & l'amitié des Proches, des Concitoyens & des Chefs.

XI.

Les Chefs & Sénateurs veilleront avec soin à ce que les Loix & réglemens pour l'éducation des enfans soient partout exactement & uniformément observés, & surtout que les défauts de l'enfance, qui pourroient tendre à *l'esprit de propriété*, soient sagement corrigés & prévenus ; ils empêcheront aussi que l'esprit ne soit imbu dans le bas âge, d'aucune fable, conte ou fictions ridicules.

XII.

A l'âge de quinze ou seize ans, lorsque de jeunes gens seront mariés, ils quitteront les Académies publiques, pour retourner dans la demeure paternelle, d'où ils iront journellement, aux heures marquées, aux ateliers pour y exercer leur Profession, jusqu'à ce qu'ils soient en âge de professer l'Agriculture ; alors ils passeront dans les demeures destinées à cet état.

LOIX DES ETUDES.

Qui empêcheroient les égaremens de l'esprit humain & toute rêverie transcendante.

I.

LE nombre des personnes qui s'appliquent aux Sciences & aux Arts, qui demandent plus de sagacité, de pénétration, d'adresse, d'industrie & de talens, que de force de corps, sera fixé, tant pour chaque genre d'étude, que pour chaque Cité: on en instruira de bonne heure les Citoyens qui auront le plus de disposition, sans que ce genre d'étude ou d'exercice les dispense de vaquer à quelque partie de l'Agriculture, quand ils seront en âge d'y travailler. Personne, excepté le nombre prescrit de Maîtres & d'Elèves pour les Sciences & les Arts, ne pourront s'y appliquer avant l'âge de trente ans, *selon la Loi de Police V.* Alors ceux dont l'expérience aura perfectionné l'entendement & fait éclore des dispositions pour quelque Profession plus relevée que celle qu'ils exerçoient auparavant, pourront s'en occuper.

II.

Il n'y aura absolument point d'autre Philosophie morale que sur le plan & le système des Loix ; les observations & les préceptes de cette Science n'appuyeront que sur l'utilité & la sagesse de ces Loix , sur les douceurs des liens du sang & de l'amitié , des services & de la reconnoissance qui unissent les Concitoyens , sur l'amour & l'utilité du travail , sur toutes les règles générales & particulières du bon ordre & d'une parfaite concorde : l'étude de cette Science fera commune à tous les Citoyens.

III.

Toute métaphysique se reduira à ce qui a été précédemment dit de la Divinité. Quant à l'égard de l'homme , on ajoutera qu'il est doué d'une raison destinée à le rendre sociable ; que la nature de ses facultés , ainsi que les principes naturels de leurs opérations , nous sont inconnus ; qu'il n'y a que les procédés de cette raison qui puissent être suivis & observés par une attention réfléchie de cette même faculté ; que nous

ignorons ce qui est en nous la base & le soutien de cette faculté, comme nous ignorons ce que devient ce Principe au trépas : on dira que, peut-être, ce principe intelligent subsiste-t'il encore après la vie ; mais qu'il est inutile de chercher à connoître un état sur lequel l'Auteur de la Nature ne nous instruit par aucun phénomène : telles seront les limites prescrites à ces spéculations.

IV.

On laissera une entière liberté à la sagacité & à la pénétration de l'esprit humain à l'égard des Sciences spéculatives & expérimentales, qui ont pour objet, soit les recherches des secrets de la Nature, soit la perfection des Arts utiles à la Société.

V.

Il y aura une espèce de Code public de toutes les Sciences, dans lequel on n'ajoutera jamais rien à la Métaphysique ni à la Morale au-delà des bornes prescrites par les Loix : on y joindra seulement les découvertes physiques, mathématiques ou mécaniques

chaniques confirmées par l'expérience & le raisonnement. —

V I.

Les beautés physiques & morales de la Nature, objets des Sciences, des commodités & des agrémens de la Société, ainsi que les Citoyens qui auront contribué d'une manière distinguée à perfectionner toutes ces choses, pourront être célébrés par l'Eloquence, la Poésie & la Peinture.

V I I.

Chaque Sénat particulier fera rédiger par écrit, les actions des Chefs & des Citoyens dignes de mémoire; mais il aura soin que ces histoires soient exemptes de toute exagération, de toute flatterie, & bien plus rigoureusement, de tout récit fabuleux; le Sénat suprême en fera composer le corps d'histoire de toute la Nation.

V I I I.

Chaque chapitre de ces Loix sera séparément gravé sur autant de colonnes ou pyramides érigées dans la Place publique de

chaque Cité , & leurs intentions seront toujours suivies selon le sens propre , direct & littéral de leur texte , sans qu'il soit jamais permis d'en changer ni altérer le moindre terme. Que s'il se trouvoit quelque équivoque , ou quelque obscurité dans une Loi, il faudra tâcher, ou de l'expliquer par quelque autre , ou déterminer une fois pour tout le sens de cette Loi de la manière la plus favorable aux Loix fondamentales & sacrées.

LOIX PENALES

*Aussi peu nombreuses que les prévarications,
aussi douces qu'efficaces.*

I.

TOUT Citoyen , sans exception de rang ni de dignité , fut-ce même le Chef général de la Nation , qui seroit , ce qu'on n'ose penser , assez dénaturé pour ôter la vie , ou blesser mortellement quelqu'un , qui auroit tenté par cabale ou autrement , d'abolir les Loix sacrées , pour introduire la détestable propriété , après avoir été con-

vaincu & jugé par le Sénat suprême, sera enfermé pour toute sa vie, comme fol furieux & ennemi de l'humanité, dans une caverne bâtie, comme il a été dit, *Loi éditale XI.* dans le lieu des sépultures publiques: son nom sera pour toujours effacé du dénombrement des Citoyens, ses Enfants & toute sa Famille quitteront ce nom, & seront séparément incorporés dans d'autres Tribus, Cités ou Provinces, sans qu'il soit permis à personne de les mépriser ni de leur reprocher la faute de leurs parens, sous peine d'être deux ans retranchés de la Société.

II.

Ceux qui oseroient intercéder pour ces coupables; ceux qui auront grièvement manqué de respect ou d'obéissance aux Chefs ou Sénateurs, aux Peres de Familles ou à leurs Parens; ceux qui auront maltraité de paroles outrageantes ou de coups quelques-uns de leurs égaux, seront enfermés dans les lieux destinés à punir ces sortes de fautes, pour un ou plusieurs jours, ou mois, pour une ou plusieurs années; le

Sénat de la Nation réglera une fois pour toujours, ces tems, suivant la grieveté des délits : on ne pourra jamais retrancher du tems prescrit pour la punition d'une faute.

III.

Les adultères seront enfermés pendant un an ; après quoi un Mari ou une Femme pourra reprendre le coupable, s'il ne l'a pas répudié immédiatement après son infidélité, & cette personne ne pourra jamais se marier à son adultère.

IV.

Toute personne de l'un ou de l'autre sexe, qui aura commerce avec quelqu'un pendant l'année de divorce, fera punie comme adultère.

V.

Toute personne qui aura mérité d'être retranchée de la Société une ou plusieurs années ne pourra jamais être ni Sénateur, ni Chef de Tribus.

VI.

Toutes personnes chargées de l'éduca-

tion & du soin des Enfans ; qui par une négligence reconnue , & faute de les corriger ou instruire , leur laisseront contracter quelque vice ou quelque mauvaise habitude , contraire à l'esprit de sociabilité , seront pour un tems ou pour toujours privées de l'honneur de cet Emploi , suivant qu'elles seront jugées coupables.

VII.

Tous ceux qui seront retranchés de la Société , & enfermés pour toujours , ou pour un tems seulement , seront privés de tout amusement ou occupation ; ils seront uniformément nourris de mets bons ; mais les plus communs , & vêtus de même ; ils seront servis par les jeunes gens qui se seront rendu légèrement coupables de paresse , d'indocilité ou de mensonge ; ils feront cette fonction pendant quelques jours , & à leur défaut , on chargera de ce service , alternativement chaque jour , un certain nombre des plus jeunes Elèves de chaque Profession.

VIII.

D'autres fautes plus légères , comme

quelques négligences, quelque inexactitude, seront punies, suivant la prudence des Chefs ou des Maîtres de chaque Profession, soit par l'Emploi dont on vient de parler dans la Loi précédente, soit par la privation de toute occupation, comme de tout amusement, pour quelques heures ou pour quelques jours, afin de châtier l'oisiveté par l'oisiveté même.

I X.

Comme ce n'est point le châtiment, mais la faute qui deshonne, après en avoir subi la peine prescrite, il sera defendu à tout Citoyen d'en faire le moindre reproche à la personne expiée par la Loi, ni à aucun de ses parents, ni d'en instruire les personnes qui l'ignorent, non plus que de marquer le moindre mépris pour ces personnes absentes ou présentes, à peine de subir la même punition, il ne sera permis qu'aux Chefs de les avertir, avec autorité, de leurs devoirs, sans faire jamais mention de leurs fautes passées, ni de leurs punitions.

X.

Toute peine imposée par la Loi, & une fois réglée pour chaque espèce de faute, ne pourra jamais être remise, diminuée ou commuée par aucune grace, ni par aucune considération, sinon en cas de maladie.

XI.

Le Sénat de chaque Cité aura seul le pouvoir d'infliger les peines de privation de la Société sur la déposition des Chefs de Tribus, de Familles ou de Corps de Profession, & ces derniers infligeront les autres peines civiles.

XII.

Toute fausse accusation d'un crime qui mériteroit une privation perpétuelle de la Société, encourra même punition; dans tout autre cas, le faux Accusateur subira une peine double de celle qu'auroit dû subir l'accusé.

XIII.

Les accusations des personnes qui ne seront revêtues d'aucune autorité civile ou

naturelle , ne seront point écoutées ni reçues par le Sénat.

XIV.

Les personnes en dignité seront obligées de veiller par elles-mêmes sur les personnes qui leur seront subordonnées , de les reprimander ou punir pour les cas laissés à leur pouvoir , de les déferer à un ordre supérieur pour des fautes plus considérables , sans aucune indulgence , à peine d'être privées , ou pour un tems , ou pour toujours , de leur Charge , suivant l'importance de cette omission.

F I N.

TABLE DES MATIERES.

PREMIERE PARTIE.

Défauts des principes généraux de la Politique & de la Morale.

S ujet de cette Dissertation ;	page 5
Réflexions sur la conduite & le but de la Basiliade ;	6
Erreurs invétérées de la Morale vulgaire ; difficultés d'en percer les ténèbres & la multitude ;	11
Principes des erreurs des Moralistes anciens & modernes ; ce qu'ils auroient dû faire pour les reconnoître & les éviter ;	13
Causes de la corruption de l'amour propre ;	17
Etat de l'homme au sortir des mains de la Nature , & ce qu'elle a fait pour le rendre sociable ;	19
Exposition détaillée des vrais fondemens de sociabilité ;	23
Sur quels principes la Morale & la Politique devoient établir leurs préceptes & leurs institutions ;	26
Idée de la Probité naturelle ; comment on en pouvoir prévenir la corruption ;	29

TABLE

<i>Objection ,</i>	30
<i>Réponse ,</i>	31
<i>Quelle éducation prévien-droit tout vice ,</i>	32
<i>Quelle éducation perpétue les erreurs de la Morale ,</i>	34
<i>La plupart des Législateurs ont rompu les liens de sociabilité , & occasionné ou entretenu les suites fâcheuses de cette rupture ,</i>	36
<i>Pourquoi les Loix de la Nature sont devenues impraticables ,</i>	38

SECONDE PARTIE.

Défauts particuliers de la Politique.

P <i>Reuves expérimentales de nos principes ,</i>	40
<i>Etat naturel des Nations sauvages susceptibles des règles d'un très-sage Gouvernement ,</i>	42
<i>Idée de la Politique vulgaire , & courte réfutation de ses Maximes ,</i>	49
<i>Combien les maximes de la Politique vulgaire revoltent le bon sens ,</i>	51
<i>Objections contre la possibilité de notre système chez des Nations qui n'auroient point encore reçu des Loix ,</i>	56
<i>Réponses ou nouvelles preuves des succès qu'auroient des Loix fondées sur la Nature</i>	

T A B L E

<i>chez des Nations exemptes de nos préjugés,</i>	59
<i>L'inclination même de l'homme pour le repos, est le principe de son activité,</i>	61
<i>Véritable cause de la paresse,</i>	62
<i>Digression sur les répétitions obstinées de quantité d'objections frivoles,</i>	64
<i>Véritable origine des Nations, & causes de la corruption des sentimens de sociabilité,</i>	66
<i>Les Législateurs n'ont corrigé aucun désordre,</i>	70
<i>Pourquoi les Loix doivent être faites,</i>	72
<i>Vrai médium de toute démonstration politique ou morale, & cause première de tout désordre,</i>	74
<i>Combien il étoit facile aux premiers Législateurs de reconnoître les intentions de la Nature, & d'y conformer leurs institutions,</i>	75
<i>Combien des Loix plus parfaites que les nôtres, auroient eu de pouvoir,</i>	78
<i>Fausseté des principes du Droit civil & du Droit des Gens,</i>	79
<i>L'esprit du Christianisme rapprochoit les hommes des Loix de la Nature,</i>	82
<i>Pourquoi l'esprit du Christianisme ne s'est point soutenu,</i>	84
<i>Esprit monacal entièrement opposé aux Loix de la Nature,</i>	88

T A B L E.

<i>En quoi consistent la liberté & la dépendance,</i>	90
<i>Éoiblesse du pouvoir de nos Maîtres les plus absolus,</i>	93
<i>Vraies causes de la décadence & des révolutions des Etats les plus florissans,</i>	98
<i>Ce que c'est que le hazard dans l'Ordre moral,</i>	99
<i>Ce qui assureroit la stabilité des Empires.</i>	104
<i>Sous quel prétexte la Politique sacrifie l'intérêt de la multitude à celui d'un seul,</i>	105
<i>Pouvoir & fonctions des Souverains dans le Droit naturel, & leur véritable Grandeur,</i>	109

TROISIEME PARTIE.

Défauts particuliers de la Morale
vulgaire.

<i>C</i> <i>CE que c'est que le mal; ses différentes espèces,</i>	114
<i>Il n'y a point de mal phisique en présence de la divinité,</i>	115
<i>Le mal moral nē touche que la créature,</i>	117
<i>Analogie entre l'ordre phisique & le moral,</i>	119
<i>La bienfaisance est la première de toutes les idées morales,</i>	120

T A B L E.

<i>Ce qui ôteroit à l'homme toute idée de mal moral ,</i>	123
<i>Ce que sont en présence de la Divinité les imperfections morales de la Créature,</i>	124
<i>Tout dans l'Univers, soit phisique, soit moral, se perfectionne par gradation ,</i>	130
<i>Justes bornes du mal moral ,</i>	133
<i>La cause passagère de tous maux en est le remède ,</i>	134
<i>Véritables causes des contrariétés de l'esprit & du cœur ,</i>	137
<i>Combien nos principes sont éloignés d'autoriser le vice ou le crime ,</i>	140
<i>Principal motif de toute action humaine . & principe de toute harmonie sociale ,</i>	145
<i>Véritable succession & progrès des idées morales ; hipothèses qui les prouvent ,</i>	147
<i>La bienfaisance & le premier principe de l'idée d'une divinité ,</i>	148
<i>Première hypothèse , où l'on explique comment l'idée de la Divinité se développe & se perfectionne ,</i>	149
<i>La réflexion seule sur les sentimens naturels fait éclore l'idée d'une Divinité ,</i>	149
<i>Le spectacle de l'univers ne fait qu'étendre l'idée de la Divinité ,</i>	150
<i>Par quels degrés l'idée d'une Divinité se perfectionne ,</i>	152
<i>Seconde hypothèse , dans laquelle l'idée d'une Divinité acquiert de nouveaux degrés</i>	

TABLE

<i>de perfection,</i>	153
<i>Dans quel système l'idée de la Divinité pouvoit se perfectionner de plus en plus ou se corrompre,</i>	157
<i>Comment la corruption des actions huma- nes s'est étendue sur l'idée de la Divinité; ce qu'il falloit faire pour l'arrêter,</i>	160
<i>Causes remarquables de la corruption des actions humaines que les Philosophes ont négligé d'observer,</i>	163
<i>I. Les Nations les plus méchantes sont les plus superstitieuses,</i>	ibid.
<i>II. Chez quelles Nations les pratiques super- stitieuses corrompent les actions mora- les,</i>	165
<i>III. Caractère des Nations les plus huma- nes,</i>	166
<i>IV. Quels sont ordinairement les plus mé- chans de tous les hommes,</i>	167
<i>Ce qu'il falloit conclurre des observations précédentes,</i>	169
<i>De quelle sorte de crainte la bienfaisance ne doit pas dépendre,</i>	ibid.
<i>Par où la Morale devoit commencer ses ins- tructions,</i>	172
<i>Conclusion de cette Dissertation,</i>	174

TABLE

QUATRIEME PARTIE.

Modèle de législation conforme aux intentions de la Nature.

L OIX FONDAMENTALES ET SACRÉES <i>qui couperoiert racine aux vices & à tous les maux d'une Société ,</i>	177
LOIX DISTRIBUTIVES OU ÉCONOMIQUES ,	178
LOIX AGRAIRES ,	183
LOIX EDILES ,	185
LOIX DE POLICE ,	189
LOIX SOMPTUAIRES ,	193
LOIX DE LA FORME DU GOUVERNEMENT <i>qui prévienndroit toute domination tyrannique ,</i>	194
LOIX DE L'ADMINISTRATION DU GOUVERNEMENT ,	198
LOIX CONJUGALES <i>qui prévienndroit toute débauche ,</i>	304
LOIX D'ÉDUCATION <i>qui prévienndroit les suites de l'aveugle indulgence des Peres pour leurs Enfants ,</i>	308
LOIX DES ETUDES <i>qui prévienndroient les égaremens de l'esprit ,</i>	314
LOIX PENALES <i>aussi peu nombreuses que les prévarications , & aussi douces qu'efficaces ,</i>	118

Fin de la Table.

